

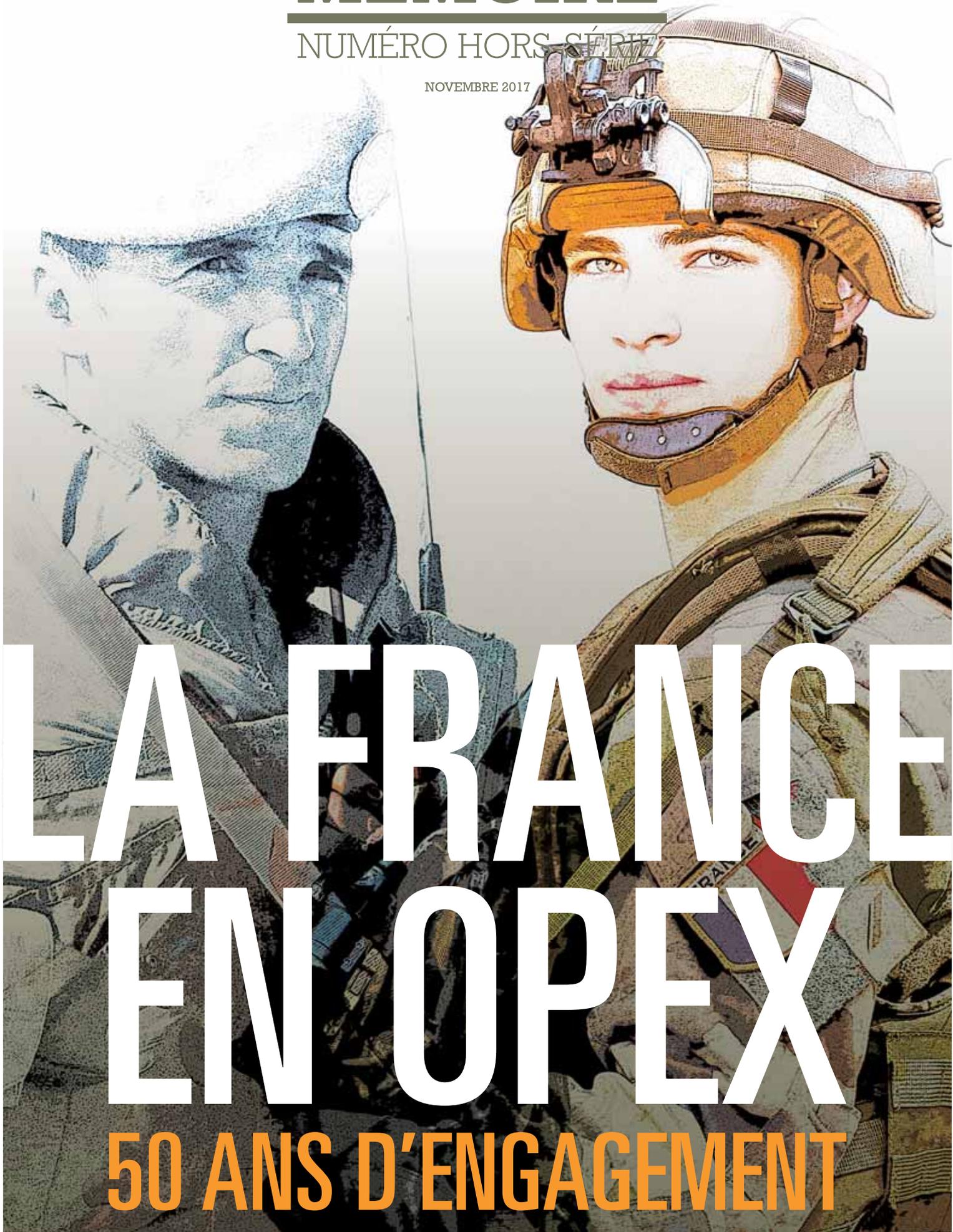
---

LES CHEMINS DE LA  
**MÉMOIRE**

---

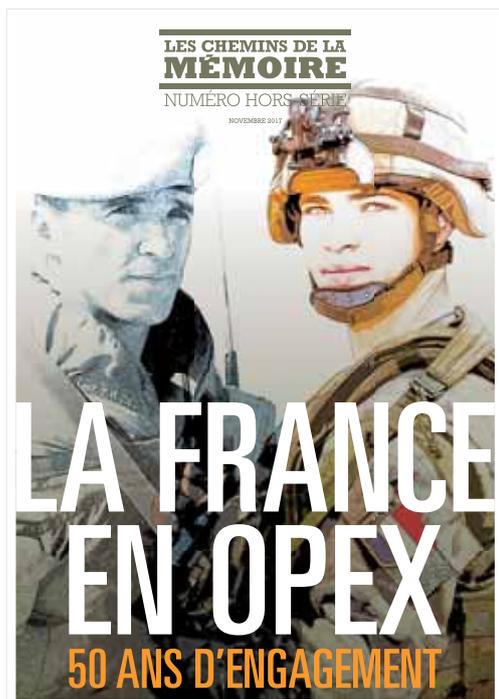
NUMÉRO HORS SÉRIE

NOVEMBRE 2017



# LA FRANCE EN OPEX

50 ANS D'ENGAGEMENT



# SOM 9

## AVANT PROPOS

<b>MINISTRE DES ARMÉES</b> .....	<b>4</b>
<b>CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES</b> .....	<b>5</b>
<b>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION</b> .....	<b>6</b>
<b>DIRECTRICE DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES</b> .....	<b>7</b>

## EXPLIQUER LES OPEX

<b>LE CADRE JURIDIQUE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES</b> .....	<b>10</b>
<b>LE COMMANDEMENT : DANS LES COULISSES DU CPCO</b> .....	<b>14</b>
<b>2012 &gt; 2017 : SUR TOUS LES FRONTS POUR GAGNER LA PAIX</b> .....	<b>16</b>

**EN COUVERTURE**

Liban 1978 (à gauche). © R. Lévêque / ECPAD / Défense

Centrafrique 2014 (à droite). © R. Senoussi / DICOD

**LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE**

**NUMÉRO HORS-SÉRIE**

Ministère des armées

Secrétariat général pour l'administration

Direction des patrimoines,

de la mémoire et des archives

60 boulevard du général Martial Valin

CS 21623 - 75509 Paris Cedex 15

Tél. : 09 88 68 20 12

Abonnement/résiliation

dmpa-bapi.chemins.fct@intradef.gouv.fr

N°ISSN : 1150-70 55

Tirage : 20 000 exemplaires

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2017

**DIRECTRICE**

**DE LA PUBLICATION**

Myriam ACHARI

**RÉDACTRICE EN CHEF**

Christelle CAPELLE

**COMITÉ DE RÉDACTION**

Grégory AUDA

Christine RODI

Dominique GUILLEMIN

CF Iban HARISMENDY

Justine POTIER

Elise TOKUOKA

Alice CAMUS DE VALENCE

CNE Jean-Philippe ANDRIEU

**CHEF DE LA MISSION COMMUNICATION**

Valérie STRAUS (SGA/COM)

**DIRECTEUR ARTISTIQUE / GRAPHISTE**

© Pascal ILIC (SGA/COM)

**MAQUETTISTE / GRAPHISTE**

Stéphanne PARINAUD (SGA/COM)

**ICONOGRAPHIE**

Fonds ECPAD

Fonds DICOD

Fonds SIRPA

**IMPRESSION ET ROUTAGE**

Pôle graphique de Tulle (SGA/SPAC)

2, rue Louis Druliolle

CS 10290 - 19007 Tulle Cedex

# MAIRE

# 25

## ÉTUDIER LES OPEX

1963 › 2011 :

50 ANS D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES.....	26
LA FRANCE AU LIBAN .....	30
LA FRANCE DANS LA GUERRE DU GOLFE.....	34
LA FRANCE DANS LES BALKANS.....	38
LA FRANCE EN AFGHANISTAN.....	42

# 47

## ENSEIGNER, COMMÉ- MORER LES OPEX

UNE HISTOIRE À ENSEIGNER AUX SCOLAIRES.....	48
UNE HISTOIRE À ENSEIGNER AUX ÉTUDIANTS.....	50
QUELLE PLACE POUR LES OPEX DANS LA MÉMOIRE NATIONALE ?.....	52
LES INSIGNES : UN OBJET DE TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE.....	58
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>61</b>

Chemins  
de **MÉMOIRE**

Le site Internet Chemins de mémoire propose  
des dossiers sur l'actualité mémorielle  
et des articles historiques pour aller plus loin  
[www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)

Retrouvez les anciens numéros  
des *Chemins de la mémoire* dans la rubrique  
«Mémoire et Patrimoine»  
[www.defense.gouv.fr](http://www.defense.gouv.fr)





© A. Karaghezian / ECPAD / Défense

# AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE

**MINISTRE DES ARMÉES**

Au cœur de l'engagement de chaque femme et de chaque homme dans nos armées se trouvent nos opérations à l'extérieur. Les Opex, comme il est de coutume de les appeler, sont un objet de vocation, un défi et l'aboutissement d'une préparation minutieuse et parfois éprouvante.

Pour les Français, les Opex sont la condition de la paix et de la tranquillité de notre pays. Partout où les valeurs de la République sont bafouées, nos femmes et nos hommes se tiennent prêts. Nos forces en Opex protègent notre démocratie et notre mode de vie, elles sont le premier rempart contre le terrorisme et la barbarie. Leur excellence, leur ingéniosité, leur loyauté sont reconnues ; elles inspirent le respect de nos alliés, la crainte de nos ennemis.

Au Levant, au Sahel, dans l'est de l'Europe, j'ai pu rencontrer nos femmes et nos hommes. Je les ai vus fiers et déterminés. Je les ai vus unis et solidaires. Ils n'ont ni crainte ni regret car seules comptent pour eux la liberté et la sécurité de la France.

C'est à juste titre que la revue *Les Chemins de la mémoire* leur rend hommage dans ce numéro hors-série. L'engagement de nos forces loin de leurs proches et de leurs repères, parfois au péril de leur vie, doit être connu, compris, partagé. Ces pages superbes vous permettront de comprendre le sens et la portée de leur engagement. En prenant l'initiative de ce numéro, la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives a saisi et incarné la démarche mémorielle que je porte : accompagner chacun, et notamment la jeunesse, dans sa lecture et sa compréhension de notre histoire.

La mémoire n'est pas un objet figé, c'est tout le contraire : je la crois résolument tournée vers l'avenir. Rendre hommage à nos soldats aujourd'hui, c'est leur dire qu'ils écrivent une nouvelle page de notre histoire militaire. C'est aussi affirmer que par leur force et leur courage, ils honorent les combattants d'hier, tombés pour la démocratie et notre liberté. C'est enfin dire que si les ennemis ont changé et les technologies évolué, l'engagement militaire et ses valeurs ont traversé les générations.

Aujourd'hui, cent ans après Verdun, plus de soixante-dix ans après la Libération, partout dans le monde, nos femmes et nos hommes continuent à risquer leur vie pour la France. Je sais leur courage, je sais leur détermination. Nous devons nous montrer à la hauteur de leur engagement. C'est pourquoi ils seront au centre de mon action et je veillerai, avec l'appui de la secrétaire d'État, à ce que les soldats en Opex soient partie intégrante des commémorations des prochaines années.

**Florence PARLY,**  
Ministre des armées



© W. Coillet / EMA

# AVANT-PROPOS DU CEMA

**CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES**

«Lamantin», «Bonite», «Épervier», «Corymbe», «Licorne», «Pamir», «Arès», «Baliste», «Barkhane», «Chamma», et bien d'autres encore... La litanie des noms d'opération témoigne de l'engagement ininterrompu de la France, hors de ses frontières, tout au long des dernières décennies.

Les mandats, les objectifs, les milieux, les durées d'intervention et les volumes de forces varient. Une constante demeure : le niveau d'engagement exceptionnel des armées françaises, dans la durée. Il atteste de la volonté de la France d'assumer ses responsabilités en s'appuyant sur une autonomie stratégique préservée.

À chaque fois que cela s'est révélé nécessaire, la projection des forces terrestres, aériennes et navales, conventionnelles ou spéciales, a été décidée, par le président de la République, pour contrer les velléités bellicistes des adversaires de la France et de ses alliés, défendre les intérêts nationaux, protéger les ressortissants français, honorer les engagements du pays et promouvoir ses valeurs.

À chaque fois, nos armées ont répondu avec détermination et sans relâche, opposant la force à la violence. Cette implication de nos forces, en faveur de la paix et de la stabilité du monde, leur vaut d'être respectées par leurs alliés et craintes par leurs adversaires. Trois qualités leur sont plus particulièrement reconnues.

**La polyvalence**, tout d'abord. Depuis 50 ans, la France fait le choix, courageux et responsable, de se doter d'un modèle d'armée complet qui lui permet de décider, souverainement et rapidement, grâce à une chaîne de décision réactive constitutionnellement définie, de la réponse à apporter à une menace spécifique, en autonome comme dans un cadre européen ou multinational.

**L'excellence opérationnelle**, ensuite. Elle résulte de la combinaison entre une compétence technique reconnue, une intégration interarmées remarquable et une expérience riche et diversifiée engrangée, année après année, sur le terrain des opérations extérieures.

**L'état d'esprit**, enfin. J'y vois le véritable point commun entre les opérations extérieures d'hier et celles que nos armées conduisent aujourd'hui. Génération après génération, les hommes et les femmes de nos armées se distinguent par la haute idée qu'ils se font de leur mission et leur sens aigu du service.

En tant que chef d'état-major des armées, je suis particulièrement heureux que l'équipe des *Chemins de la mémoire* ait choisi de consacrer un numéro spécial aux opérations extérieures. Sa lecture attentive nous inspire une grande fierté et nous exhorte à la persévérance.

**Fierté**, parce que nos armées ont toujours su s'adapter, en temps réel, à la situation rencontrée sur le terrain. Les opérations conduites - interministérielles, interarmées, interalliées - démontrent la maturité pérenne de nos forces. Nous la devons à nos soldats, à nos marins, à nos aviateurs et au personnel civil de nos armées, qui ne comptent pas leurs efforts et cherchent, avec constance et volonté, à donner le meilleur, dans des conditions souvent éprouvantes et parfois extrêmes.

**Persévérance**, parce que le durcissement de la donne sécuritaire des dernières années a encore accentué la pression qui s'exerce sur nos armées. La réalité des succès enregistrés, tout au long des dernières décennies, ne doit pas masquer le besoin de régénération d'un modèle, désormais sous forte tension. Il en va du succès durable des armes de la France.

**Général d'armée François LECOINTRE,**  
Chef d'état-major des armées



© J. Robert / SGA/COM

# AVANT-PROPOS DU SGA

**SECÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION**

Aujourd'hui comme hier, les armées sont engagées dans des opérations extérieures pour intervenir, protéger, prévenir, bien au-delà des frontières du territoire national. Ces missions sont exigeantes du fait de leur éloignement de la métropole, de leurs conditions de mise en œuvre et de leur tenue dans la durée. La réalisation et le succès des opérations extérieures reposent donc sur une très large mobilisation du personnel militaire et civil au sein du ministère.

Les soldats qui sont déployés sur les théâtres d'opérations doivent faire l'objet de toute notre attention et de notre soutien indéfectible. Leur engagement et les sacrifices consentis au long des cinquante dernières années sont justement mis à l'honneur par cette nouvelle édition des *Chemins de la mémoire*. Pour autant, les efforts de tous ceux qui œuvrent dans l'ombre pour le succès des opérations méritent d'être mis en valeur. Je souhaite donc rendre hommage au travail des directions et services et notamment de ceux du secrétariat général pour l'administration qui œuvrent pour le succès de nos opérations, travail d'autant plus louable qu'il est permanent et discret.

«Ensemble, en action, au service des intérêts de la Défense», telle est la devise du SGA et de ces hommes et ces femmes. La richesse et la variété de leurs missions au service des forces s'organisent selon trois axes complémentaires et indissociables. Le premier axe se concrétise par un soutien direct et de proximité au profit des militaires et de leurs proches. La direction des ressources humaines (DRH-MD) via le réseau des assistants de service social contribue à garantir le moral des soldats qui savent que leur famille est soutenue en base arrière. De même, l'appui direct des détachements du service d'infrastructure de la défense (SID) sur les zones d'opérations permet de garantir et d'améliorer les conditions de vie des militaires déployés.

Le second axe est moins perceptible par les militaires sur le terrain mais tout aussi important car il contribue directement à la robustesse de nos engagements : les questions statutaires pilotées par la DRH-MD, le cadre juridique des interventions garanti par la direction des affaires juridiques (DAJ), les moyens budgétaires mis en place par la direction des affaires financières (DAF) permettent aux militaires en Opex d'agir au sein d'un cadre qui les protège et leur fournit les moyens nécessaires pour exécuter leur mission.

Enfin, deux autres directions du SGA participent à l'entretien des valeurs indispensables au maintien de l'esprit de défense : la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) par le développement du lien armées-nation et la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) par la promotion de l'esprit de mémoire et la conservation des archives.

L'ensemble des directions et services du SGA sont donc mobilisés pour apporter leur soutien aux forces armées : c'est leur objectif commun et leur raison d'être pour le succès des armes de la France. Je veux remercier tout spécialement les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce numéro des *Chemins de la mémoire*. Ce retour d'expérience exhaustif et instructif ne clôt pas l'Histoire mais sert à se souvenir et à préparer le futur.

**Jean-Paul BODIN,**  
Secrétaire général pour l'administration



© J. Robert / SGA/COM

# AVANT-PROPOS DE LA DPMA

**DIRECTRICE DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE ET DES ARCHIVES**

Après deux cycles commémoratifs exceptionnels tels que le Centenaire de la Grande Guerre et le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, 2017 s'impose comme une année importante pour poser les bases d'une mémoire des soldats engagés en opérations extérieures. En effet, si l'actualité du ministère des armées nous renvoie souvent hors des frontières nationales, sur des théâtres extérieurs où nos forces armées sont engagées, cette forme de conflit ne date pas d'aujourd'hui. Elle s'inscrit dans un temps long, amorcé dès les années 1960, qu'il est important de rappeler et qui donne l'occasion de rendre hommage à plusieurs générations de soldats.

Par ailleurs, 2017 est l'année du lancement des travaux du monument en hommage aux morts pour la France en Opex. Cet événement doit s'accompagner d'un travail pédagogique auprès du grand public et notamment auprès des plus jeunes. 2017 a aussi vu la réalisation d'une exposition et d'un film confiés à l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense, ainsi que le lancement d'un appel à projets pédagogiques autour des Opex. Un dictionnaire des Opex sera publié prochainement par la DPMA. Autant d'événements et d'actions qui entendent honorer et valoriser une jeune mémoire vivante, encore en construction.

C'est animée de cette volonté d'écrire et de transmettre l'histoire et la mémoire de nos soldats engagés en Opex, que j'ai souhaité consacrer un numéro hors-série de la revue *Les Chemins de la mémoire* à ce sujet. Celui-ci s'est construit autour de trois grandes ambitions : expliquer, étudier, enseigner et commémorer les Opex.

Expliquer les Opex, c'est les resituer dans le cadre juridique, institutionnel et opérationnel qui préside à leur déclenchement, pour aborder l'actualité avec un œil averti. Étudier les Opex ensuite, c'est remonter le fil de l'histoire et montrer que ces conflits sont devenus, au même titre que les deux guerres mondiales et les guerres de décolonisation, un objet d'étude désormais soumis à l'analyse de la communauté scientifique. Enseigner et commémorer les Opex enfin, c'est répondre à un enjeu fondamental pour la société d'aujourd'hui, en particulier la jeunesse, qui doit aussi pouvoir trouver dans le lien armées-nation des réponses à ses questions et de quoi nourrir ses réflexions dans un monde qui semble toujours plus complexe et dangereux.

Fort des synergies qui se sont mises en place autour de lui, ce numéro hors-série est le reflet de la capacité des états-majors, directions et services, établissements publics et partenaires du ministère des armées à travailler main dans la main pour construire ensemble la mémoire de nos soldats d'hier et d'aujourd'hui, ces femmes et ces hommes qui portent fièrement les couleurs de leurs aînés et qui reçoivent dans ces pages l'expression de l'admiration, de la solidarité et de la reconnaissance de la nation.

**Myriam ACHARI,**

*Directrice des patrimoines, de la mémoire et des archives*

# NUMÉRO HORS-SÉRIE

LA FRANCE EN OPEX • 50 ANS D'ENGAGEMENT

1 | EXPLIQUER LES OPEX



## 1

# EXPLIQUER LES OPEX

**S**angaris, Serval, Chammal, Barkhane... Depuis plusieurs années, ces noms nous sont familiers, tant ils sont lus et entendus dans les médias. Les opérations extérieures occupent une grande place dans l'actualité, et trop souvent, malheureusement, à l'occasion du décès d'un militaire sur un théâtre d'engagement. De la prise de décision par le chef de l'État d'engager nos forces armées sur un théâtre d'opération jusqu'au retour du soldat, c'est toute une chaîne de commandement dans les états-majors et un ensemble de services qui sont mobilisés pour assurer le respect du droit international, la protection des militaires et l'efficacité de la mission qui leur a été confiée.

Avant de retracer l'histoire de l'engagement opérationnel de la France depuis les années 1960, cette première partie se propose donc d'expliquer les Opex, en précisant leur fondement juridique, en dévoilant les différentes étapes du commandement, mais aussi en rappelant les raisons de l'engagement particulièrement exceptionnel de nos armées ces cinq dernières années.

1

# LE CADRE JURIDIQUE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

**Commissaire en chef de 1<sup>re</sup> classe Pierre FERRAN**

Direction des affaires juridiques du ministère des armées

Il n'existe pas de cadre juridique unique des opérations extérieures ni même une seule définition juridique. Depuis plus de cinquante ans, la France s'engage militairement sur des théâtres d'opérations qui donnent lieu à des conflits et interventions de nature différente, obligeant le cadre juridique à s'adapter. Par ailleurs, de la prise de décision par le chef de l'État, chef des armées, au déroulé de l'opération extérieure, le droit est présent à chaque étape, qu'il s'agisse de légitimer l'emploi de la force armée, de planifier son action ou de protéger le soldat.

Papier  
à numérotage

CODE PÉNAL

Annoté

2017

Papier  
à numérotageCODE DE  
PROCÉDURE PÉNALE



### QU'EST-CE QU'UNE OPÉRATION EXTÉRIÈRE ?

L'expression «opération extérieure» permet de désigner les interventions des forces armées à l'étranger, au sens de l'article 35 de la Constitution de 1958. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, cet article fait obligation au gouvernement d'informer le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention, et lui impose, lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, de soumettre sa prolongation à l'autorisation du Parlement. Lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle, le législateur a relevé que le «terme d'intervention englobe ce que l'on désigne généralement sous le vocable 'd'opérations extérieures', habituellement définies comme des opérations nécessitant la projection d'hommes en dehors du territoire national, sur un théâtre de crises, dans l'objectif de préserver ou de rétablir la paix. Mais il peut désigner également des opérations à caractère humanitaire et, surtout, ne rend pas l'information du Parlement dépendante de la qualification juridique d'une opération, comme peut l'être la couverture indemnitaire des personnels engagés dans des opérations extérieures, en application de l'article L. 4123-4 du code de la défense» (rapport n°892 du 15 mai 2008, Assemblée nationale).

L'expression «opération extérieure» trouve probablement son origine dans la loi du 30 avril 1921 instituant une Croix de guerre spéciale au titre des théâtres extérieurs d'opérations. Il s'agissait alors de désigner ce qui était encore pour les États un instrument ordinaire de leur politique étrangère.

### VERS L'INTERDICTION DU RECOURS À LA FORCE

L'ampleur du désastre causé par la Première Guerre mondiale a fait évoluer le droit international dans ce domaine. En 1919, le pacte de la Société des Nations (SDN) a cherché à limiter le recours à la force, notamment en déclarant illicite la guerre d'agression. Le pacte Briand-Kellogg (1928) est allé plus loin : le recours à la guerre sous toutes ses formes est condamné, à l'exclusion de la légitime défense.

La Charte des Nations unies consacre en 1945 l'interdiction de la guerre en l'étendant à tout recours à la force incompatible avec les buts des Nations unies, entraînant ainsi une véritable mutation du droit international.

Greffier.

© E. Rabot / SGA/COM

...→

Plus complet que celui de la SDN, le dispositif défini par la Charte ou résultant de sa pratique (les opérations de maintien de la paix n'étaient pas prévues par la Charte, par exemple) encadre aujourd'hui nos opérations extérieures :

- La Charte fait expressément obligation aux États de régler pacifiquement leurs différends (article 2 § 3) et leur interdit corrélativement de recourir à la force armée (article 2 § 4) sans autorisation du Conseil de sécurité (articles 39 et 42). Pour répondre aux crises qu'il qualifie de « menace contre la paix, rupture de la paix ou d'acte d'agression », le Conseil de sécurité est compétent pour prendre les mesures nécessaires, qui sont préventives (chapitre VI de la Charte) ou coercitives, notamment armées (chapitre VII). Le Conseil de sécurité peut donner mandat à un État ou à une organisation internationale (Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Union européenne...) pour mettre en œuvre ces mesures.
- L'interdiction du recours à la force ne souffre qu'une exception : la légitime défense, individuelle ou collective (article 51), dont chaque État dispose pour répondre à une agression armée. La résolution 3314 de l'Assemblée générale des Nations unies définit l'agression armée comme l'emploi par un État de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État.

## LES ARMÉES SOUMISES À PLUSIEURS JURIDICTIONS

Les forces armées françaises peuvent aussi intervenir à la demande d'un État engagé dans un conflit armé interne. L'intervention des forces armées à l'étranger est également encadrée, en cas de conflit armé, par le droit international humanitaire ou droit des conflits armés :

- Lorsque le conflit est qualifié de conflit armé international (affrontement entre les forces armées d'au moins deux États, lutte contre l'occupation étrangère), sont en particulier applicables les quatre Conventions de Genève (1949), le Protocole additionnel I (1977), les règles du droit de la guerre (« droit de La Haye »).
- Les conflits armés non internationaux dits de haute intensité (affrontement prolongé entre des forces armées gouvernementales et des forces non gouvernementales organisées, placées sous un commandement et contrôlant un territoire) sont régis par l'article 3 commun aux Conventions de Genève et leur deuxième Protocole additionnel.
- Le droit international humanitaire applicable à un conflit armé non international de basse intensité (affrontement prolongé entre des forces armées gouvernementales et un ou plusieurs groupes armés organisés ou entre de tels groupes) est uniquement défini par l'article 3 commun aux Conventions de Genève.

Les forces armées françaises intervenant à l'étranger sont également soumises au droit interne de l'État sur le territoire duquel elles séjournent et, lorsqu'il trouve à s'appliquer, au droit français. C'est en particulier le cas de la loi pénale française. L'application concurrente du droit de l'État-hôte et du droit français est alors généralement réglée par un accord international portant statut des forces (SOFA). Dans le cas de la participation des forces armées françaises à une opération multinationale, le SOFA permet également de régler les différends qui viendraient à surgir entre les contingents des nations participant à cette opération. La convention de Londres sur le statut des forces des États parties au traité de l'Atlantique Nord (1951) offre un exemple de telles stipulations.

Quand l'opération se déroule dans un contexte qui n'est pas celui d'un conflit armé (une opération humanitaire, par exemple), s'appliquent alors le droit local, partiellement le droit français et le droit international des droits de l'homme.

## TÉMOIGNAGE

COMMISSAIRE PRINCIPAL JULIEN D.  
(LEGAL ADVISER)

« Déployé trois mois au Levant en 2015, en tant que *Legal Adviser*, mon rôle est de conseiller le commandement français pour la planification et la conduite des opérations. Ma tâche consiste, lors de l'emploi des moyens aériens, à qualifier juridiquement dans le respect du droit des conflits armés les situations rencontrées en temps réel, et de rendre un avis favorable (ou pas) quant à l'emploi de la force par nos avions. Ce conseil vise la maîtrise des risques de dommages collatéraux dans un contexte de judiciairisation et d'exposition médiatique.

Cette qualification repose sur l'existence et la démonstration de critères issus de faits concrets. Aussi, il faut rapidement utiliser les données disponibles, via les drones, les échanges avec les troupes au sol, pour fournir le conseil requis dans un milieu où le facteur vitesse de l'arme aérienne est décisif, et où les munitions tirées en milieu désertique comme urbain sont très létales. Mission ardue qui exige rigueur et réactivité. »

## LEGAD : MISSIONS, RÔLES ET EFFECTIFS

- Intervention en planification, en conduite et après les opérations
  - Vérification de la conformité de chaque frappe avec le droit des conflits armés et la doctrine française de ciblage
  - Participation à la formation des armées étrangères
  - Participation à la reconstruction des structures judiciaires
- (LEGAD capacity building)



### OPÉRATION BARKHANE

4 au Mali et au Tchad  
1 au CDAOA (Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA))



### OPÉRATION CHAMMAL

1 au CJTF (Combined Joint Task Force)  
2 au CAOC (Combined Air and Space Operations Center)  
1 avec l'unité d'artillerie



### OPÉRATION EUNAVFORMED

1 au FHQ (Field Headquarter)

4 MOIS  
Durée moyenne d'une mission

LEGAD, en patrouille dans le cadre de l'opération ANETO du 4 au 11 août 2015

### Les effectifs LEGAD



## LA CARTE DU COMBATTANT POUR LES SOLDATS DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Depuis sa création en 1916, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est chargé de mettre en œuvre les politiques et mesures de reconnaissance et de réparation, notamment par l'attribution de la carte du combattant qui ouvre droit, entre autres, au port de la Croix du combattant.

C'est la loi du 19 décembre 1926 qui crée la carte du combattant pour les hommes engagés dans la Grande Guerre mais aussi dans la guerre franco-prussienne de 1870. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les dispositions sont étendues aux combattants de 1939-1945 puis, en 1952, à ceux qui furent engagés en Indochine et en Corée, et en 1974 aux soldats ayant participé aux combats d'Afrique du Nord.

La multiplication des Opex à partir des années 1990 posa rapidement le problème de la réparation et de la reconnaissance à adresser à cette nouvelle génération de soldats, dont l'émergence est concomitante à la professionnalisation de l'armée française. Ainsi, la loi du 4 janvier 1993 prévoit que les femmes et les hommes projetés sur les théâtres d'opérations peuvent recevoir la carte du combattant dans les mêmes conditions que leurs prédécesseurs. L'arrêté du 12 janvier 1994 précise les théâtres d'opérations concernés et les périodes à prendre en considération. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, des droits à la carte du combattant sont ouverts, dans les conditions d'attribution existantes, pour chaque opération déterminée. Enfin, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, les critères d'attribution de la carte du combattant ont été élargis : il faut désormais pouvoir justifier d'une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) en Opex pour prétendre à ce droit.

La carte du combattant peut donc être attribuée aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes : une présence de 90 jours en unité combattante ; la participation à neuf actions de feu ou de combat ; la participation individuelle à cinq actions de feu ou de combat ; une durée de service d'au moins quatre mois (ou 120 jours) effectuée sur un ou des territoire(s) pris en compte.

Ont droit également à la carte du combattant les blessés de guerre et assimilés, les titulaires d'une citation individuelle avec croix, ou encore les détenus par l'adversaire dans certaines conditions de durée de présence en unité combattante. Depuis 1993, ce sont 149 190 cartes du combattant qui ont été délivrées. La carte donne droit à la retraite du combattant à partir de 65 ans.



Source : ONACVG

### CI-DESSUS

Cérémonie de remise de la Croix du combattant à des anciens soldats d'Opex.  
© R. Pellegrino / ECPAD / Défense

## LA DIVERSITÉ JURIDIQUE DES OPEX

Des années 1960 au début des années 1990, la France est intervenue une trentaine de fois, essentiellement en Afrique, pour répondre à la demande d'États alliés (Tchad) ou pour protéger

ses ressortissants (Kolwezi, 1978). La période ouverte par la chute du mur de Berlin (1989) puis la dislocation de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie (1991) représente plus d'une centaine d'interventions militaires. Certaines de ces opérations ont été qualifiées de conflits armés internationaux. Tel a été le cas de la guerre du Golfe en 1990-1991 ou de l'intervention militaire contre la Libye en 2011, qui ont été conduites sur le fondement de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies prises en application du chapitre VII de la Charte. D'autres opérations ont été qualifiées de conflits armés non internationaux :

- Les interventions militaires de la France au Mali et dans les États voisins pour lutter contre les groupes armés menaçant la stabilité et la population civile malienne, et au Levant contre Daech, se déroulent dans un contexte de conflit de haute intensité.
- Le soutien apporté par les forces françaises à la République centrafricaine dans sa lutte contre des groupes s'affrontant entre eux sur son territoire a eu lieu dans un contexte de conflit de basse intensité.

La qualification que le droit international donne à la situation dans laquelle les militaires français interviennent à l'étranger détermine aussi, en droit français, le régime juridique relatif à l'emploi de la force par ces militaires.

## UN RÉGIME JURIDIQUE POUR LES MILITAIRES EN OPEX

Les militaires déployés en opérations extérieures disposent de la légitime défense (article 122-5 du code pénal). Ils bénéficient aussi, depuis le statut général des militaires de 2005, de l'excuse pénale aujourd'hui prévue par l'article L. 4123-12 du code de la défense : « N'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération mobilisant des capacités militaires, se déroulant à l'extérieur du territoire français ou des eaux territoriales françaises, quels que soient son objet, sa durée ou son ampleur, y compris la libération d'otages, l'évacuation de ressortissants ou la police en haute mer, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'exercice de sa mission ».

La portée de cette excuse pénale, qui permet de faire un usage de la force létale hors du cadre de la légitime défense, n'est maximisée, en termes de protection contre le risque pénal de celui qui fait usage de la force ou de mesures coercitives, que lorsque l'opération se déploie dans un contexte de conflit armé. Les militaires français ne sont pas contraints par les conditions de la légitime défense lorsque l'opération se déploie à l'étranger et au-delà d'une mission de simple police, dès lors que le mandat de la force (notamment onusien) leur permet de prendre « toutes les mesures nécessaires » pour exécuter leur mission et les autorise en particulier à faire usage de la force létale dans les conditions prévues par le droit des conflits armés. La même logique est à l'œuvre dans le champ du droit conventionnel : en effet, l'article 15 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales prévoit que des dérogations au droit à la vie posé par l'article 2 sont possibles en cas « d'actes licites de guerre ».

Enfin, le cadre juridique d'une opération extérieure est complété par des instructions données aux unités militaires déployées pour leur préciser les circonstances et les conditions dans lesquelles elles peuvent faire usage de la force (règles opérationnelles d'engagement, ROE) et le comportement à adopter, individuellement et collectivement, en service et hors service (règles de comportement). ■



# 1

## LE COMMANDEMENT : DANS LES COULISSES DU CPCO



État-major des armées

En 2015, dans un contexte opérationnel exceptionnel, le commandement des armées a connu une grande transformation avec le regroupement des états-majors et services du ministère à Balard, Paris 15°. Le chef d'état-major des armées voit désormais son équipe de commandement regroupée en un même lieu autour de lui et le centre de planification et de conduite des opérations situé au cœur de ce nouveau pôle opérationnel.

### CI-DESSUS

Forum international  
de la Cyber sécurité,

Lille, 2017.

© H. Cortinat

### LE CPCO AU CŒUR DE SON NOUVEL ENVIRONNEMENT

Implanté au centre de «l'Hexagone» de Balard depuis l'été 2015, le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) est une structure à part dans les mains du chef d'état-major des armées (CEMA). Il répond au besoin de concentrer et de rationaliser l'organisation du commandement au profit du CEMA dans ses responsabilités de conseiller militaire du gouvernement et de commandant opérationnel des forces françaises engagées.

Il a été positionné au cœur du Pôle Opérations, bâtiment ultra-sécurisé qui a bénéficié lors de sa construction d'une attention toute particulière et a profité d'une coordination étroite entre les architectes et les futurs utilisateurs. En dernier lieu, il permet à tous ses agents de bénéficier d'une ergonomie moderne et d'outils fonctionnels de dernier cri.

À la fois état-major d'aide à la décision et centre de commandement permanent, le CPCO est situé à proximité immédiate des autres entités de la «Communauté des opérations» : états-majors opérationnels des trois armées, Opérations spé-



De par ses fonctions de conduite des opérations, le CPCO apporte au CEMA son savoir-faire opérationnel et l'expérience accumulée au fil des opérations extérieures menées par les armées françaises depuis la fin de la guerre d'Algérie.

### UNE ORGANISATION FLEXIBLE

Adapté à son temps, le CPCO agit dans une logique tridimensionnelle interarmées, interministérielle et multinationale. Il accueille en son sein une douzaine d'officiers de liaison de nations alliées et peut décliner à partir de sa ressource un état-major européen de niveau stratégique pour commander une mission dans le cadre de la politique de sécurité et de défense de l'Union.



Dans un contexte d'insécurité accrue et face au terrorisme djihadiste, aux nouvelles menaces qui se développent dans le cyberspace, dans un continuum de conflictualité qui s'étend du Sahel au Levant et jusque sur le territoire national, ses 250 militaires de tous grades et de toutes les armées, directions et services, œuvrent 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour assurer la permanence et la continuité du commandement stratégique des engagements opérationnels des armées françaises.

Certaines crises nécessitent un suivi spécifique renforcé. L'organisation matricielle du centre par zones géographiques et par bureaux métiers permet de monter à la demande des cellules dédiées selon des besoins circonstanciels.

Entre 2015 et 2016, trois cellules de crise ont été armées successivement et ont fonctionné en même temps dans la durée : la cellule de crise Levant, la cellule de crise pour la République centrafricaine et la cellule de crise Territoire national, constituée dès les attentats de janvier 2015 et renforcée après les attentats du 13 novembre 2015.

### PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS

Outil stratégique au service du CEMA totalement dédié aux opérations, le CPCO s'adapte en permanence au contexte politique et géopolitique, à l'évolution des menaces et des risques, évoluant sans cesse dans son organisation et ses processus, grâce au développement des outils d'information et de commandement que son Centre de veille et de situation opérationnelle (CSVO) contribue à fédérer.

Témoignage de sa capacité d'adaptation, l'intégration en son sein depuis 2016 d'un officier général Cyber et d'un centre opérationnel de cyber défense ou encore l'évolution des processus qui permettent de mieux intégrer les différents contrôleurs opérationnels répartis sur les théâtres d'opérations.

«Cœur nucléaire» des opérations interarmées du niveau stratégique, planifiées et mises en œuvre tant sur le territoire national qu'au-delà de nos frontières, le CPCO conduit aujourd'hui trois missions majeures - «Barkhane» au Sahel, «Chammal» au Levant et «Sentinelle» en France - et oriente la contribution des armées françaises dans une dizaine d'autres opérations. ■

#### CI-CONTRE

Opération «Sentinelle»  
sur la BA 721, Rochefort.  
© M. Buis / Armée de l'Air

#### CI-CONTRE

Opération «Sentinelle»  
à Balard.  
© C. Lebertre / DICOD

ciales, Cyber défense, Forces nucléaires, Commandement interarmées de l'espace. Ce regroupement renforce la synergie des différents acteurs, facilite la planification et la conduite des opérations, et optimise le processus décisionnel.

### UN ATOUT MAÎTRE DANS LES MAINS DU CEMA

Le CPCO se trouve à la charnière entre le pouvoir politique et le haut commandement militaire. Il traduit ainsi les directives et orientations gouvernementales en termes de planification et de réponse opérationnelle incombant aux armées. Il sert également de courroie de transmission indispensable pour préserver la liberté d'action du président de la République dans sa décision d'engagement des armées. Cette originalité française autorise une grande réactivité dans l'engagement des forces et amène le CPCO à agir vite, tout en maîtrisant la complexité d'un environnement interministériel.

De par ses fonctions d'anticipation stratégique, il a la responsabilité d'éclairer le CEMA et de contribuer à la définition de sa stratégie militaire, en développant une planification pré-décisionnelle, orientée vers l'engagement des forces armées.

De par ses fonctions de planification, il assure le recueil et l'actualisation des éléments d'information nécessaires au CEMA dans ses responsabilités politico-militaires et lui propose autant que de besoin des réponses militaires aux crises potentielles ou en cours.



# 2012 › 2017 : SUR TOUS LES FRONTS POUR GAGNER LA PAIX



État-major des armées

En Irak, en Syrie, au Sahel, dans le golfe de Guinée ou encore en Somalie, sous mandat des Nations unies, avec ses partenaires de l'Alliance atlantique ou de l'Union européenne, pour maintenir la paix, combattre le terrorisme, protéger des ressortissants français ou accomplir une mission humanitaire, la France mobilise des femmes, des hommes, du matériel, des équipements. Inscrites dans l'histoire, les Opex ne cessent pour autant, encore aujourd'hui, de faire l'actualité.

## UN AN D'OPÉRATION «SERVAL» AU MALI RÉTROSPECTIVE 2013



**4 500 SORTIES AÉRIENNES** dont :  
**1 600** d'appuis feux au sol  
**1 300** de soutien (ravitaillement et renseignement)  
**1 800** de transport de troupes et de matériel



**EFFECTIFS DÉPLOYÉS SUR LE THÉÂTRE**  
**3 500** le 31 janvier (trois semaines après le déclenchement de l'opération)  
**4 500** le 31 mars  
**2 800** le 31 décembre

### PHASE 0

#### COUP D'ARRÊT

(ligne Diabali Sévaré)

**11 janvier** : Intervention des Forces spéciales au sud de Konna  
**13 janvier** : frappes aériennes sur la ligne Konna et Sévaré  
 Arrivée du GTIA1 en provenance du dispositif Epervier

### PHASE 1

#### CONQUÊTE BOUCLE DU NIGER

(ligne Tombouctou - Gao)

**26 janvier** : reprise de Gao  
**27-28 janvier** : saisie de Tombouctou par OAP et offensive aéroterrestre

### PHASE 2

#### ACTION DANS LA PROFONDEUR AU NORD

**8 février** : prise de Tessalit  
**9 février** : prise de Kidal et de Menaka



**SAISIES ET DESTRUCTIONS**  
**9 000** de carburant  
**220** de munitions de tout type  
**200** mines et IED  
**Plusieurs centaines** d'armes de tout calibre

Infographie © DICOOD / IDIX



L'année 2012 s'ouvre sur des perspectives de pause opérationnelle. Rentrées des opérations de Libye et de Côte d'Ivoire, les armées françaises se préparent à retirer le dispositif militaire d'Afghanistan, une décision énoncée par les deux candidats à l'élection présidentielle et confirmée dès le mois de mai, à Kaboul, par le président François Hollande.

**CI-CONTRE**

Opération «Barkhane»

au Tchad, 2014.

© G. Guesquière /

Armée de Terre

Les bouleversements stratégiques des années qui suivent contredisent ces intentions. La pression croissante du terrorisme, les menaces pesant sur les intérêts nationaux, les drames humanitaires amènent à un engagement sans précédent des armées, sollicitées sur tous les fronts et presque sur l'entière gamme de leurs capacités. Du territoire national au Sahel, en passant par le Levant, les armées atteignent un niveau inédit d'engagement. La protection de la France et des Français se joue désormais tant à l'extérieur, au plus près des foyers de crise, que sur le territoire national et ses approches.

## LUTTER CONTRE LES GROUPES ARMÉS TERRORISTES AU SAHEL

Le 11 janvier 2013, les djihadistes installés au nord du Mali débute une progression en direction de Bamako. À la demande du gouvernement malien, la France lance ses premières actions par une intervention des hélicoptères Gazelle du détachement des forces spéciales pré-positionnées au Burkina Faso. Elles portent un premier coup d'arrêt, complété au sol dans le secteur de Mopti et Sévaré. Très rapidement, les avions stationnés au Tchad puis des Rafale venus de métropole lancent des raids aériens permettant de contenir le mouvement des djihadistes.

Déployés depuis la Côte d'Ivoire, le Tchad, et depuis la France où le dispositif d'alerte Guépard a été activé, les militaires français s'engagent alors dans l'opération «Serval». Remontant de Bamako et de Niamey, ils font converger leurs offensives pour reconquérir le Mali jusqu'à ses frontières du nord. Gao est reprise le 26 janvier, Tombouctou le 28. Les combats se poursuivent ensuite dans le massif de l'Adrar des Ifoghas, zone refuge des groupes terroristes.

Dès l'été 2013, il apparaît nécessaire d'aller au-delà d'une intervention limitée au Mali et de développer une approche nouvelle pour affronter la menace terroriste qui, dans ces espaces désertiques, s'affranchit aisément de frontières difficilement contrôlables. Seule une approche régionale peut permettre de traiter les ramifications de l'organisation terroriste et de contrer ces mouvements transfrontaliers dans la bande sahélo-saharienne. Elle nécessite de renforcer la coordination entre les pays, désormais réunis dans l'enceinte du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), tout en poursuivant le combat contre les groupes armés terroristes.

Portant le volet militaire de cette approche, l'opération «Barkhane» succède à «Serval» le 1<sup>er</sup> août 2014. Pleinement impliqués dans un partenariat militaire opérationnel avec les armées du G5 Sahel, les militaires français sont désormais engagés dans une opération dynamique qui vise à aller chercher les terroristes là où ils sont et à accompagner la remontée en puissance de l'armée malienne.

Toujours plus nomade, la force Barkhane poursuit aujourd'hui ses actions dans la bande sahélo-saharienne. Tout en luttant aux côtés des armées des pays du G5 Sahel contre les tentatives de restructuration des groupes armés terroristes, elle focalise son action sur l'accompagnement et l'appui des partenaires, en veillant en permanence à faire œuvre utile pour les populations locales.





**CI-DESSUS**

Arrivée et changement de configuration pour la relève avion. Opération «Chammal». © C. Patenaire / Armée de l'Air / Défense

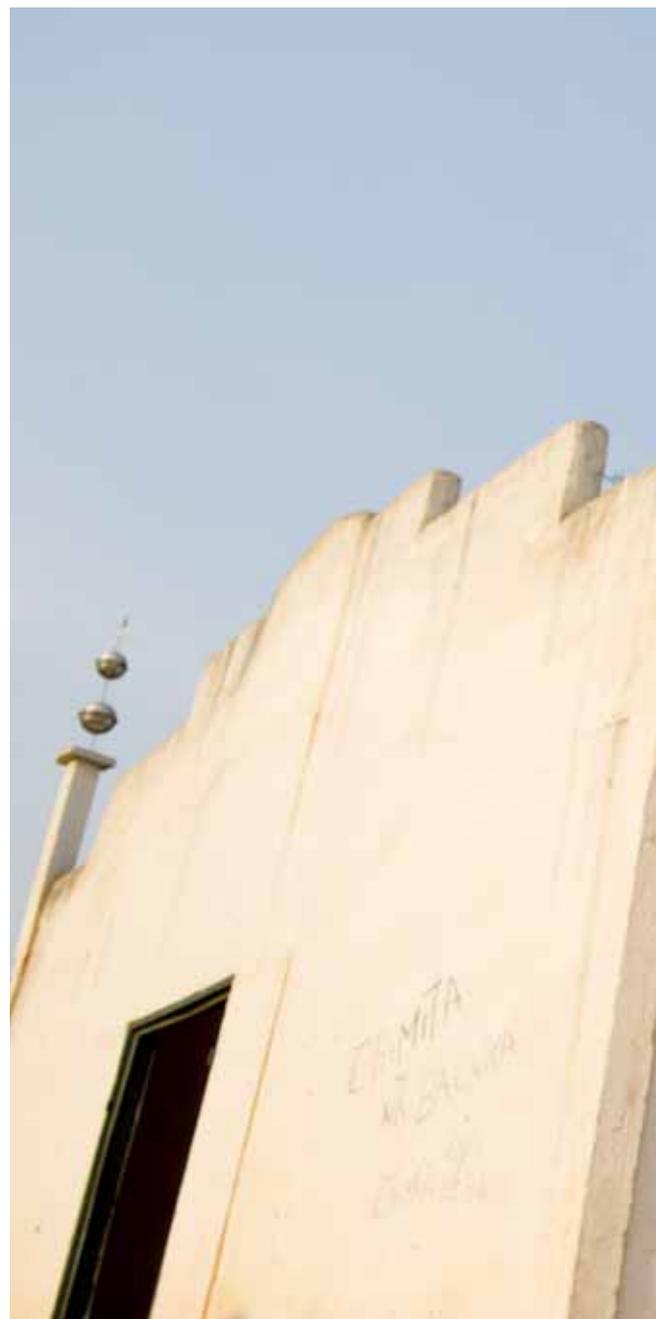
**LUTTER AU SEIN D'UNE COALITION : L'OPÉRATION CHAMMAL AU LEVANT**

Le 29 juin 2014, le groupe terroriste Daech frappe de stupeur la communauté internationale. Après une progression éclair qui a mis en déroute l'armée irakienne et vu des villes telles que Manbij en Syrie ou Falloujah en Irak tomber aux mains des djihadistes, le chef religieux Abou Bakr al Baghdadi proclame depuis Mossoul la constitution d'un califat sur les territoires d'Irak et de Syrie.

Face à la menace, la communauté internationale met sur pied l'opération «Inherent Resolve» (OIR) rassemblant plus de 60 nations. Cette coalition «ad hoc», où la France est le deuxième contributeur, est commandée depuis le Koweït et repose notamment sur un centre de commandement et de coordination des opérations aériennes installé au Qatar. Lancée le 19 septembre 2014 à la demande du gouvernement irakien et en coordination avec les alliés de la France présents dans la région, l'opération «Chammal» constitue le volet français d'OIR.

«Chammal» repose initialement sur deux logiques complémentaires : détruire en Irak les capacités de Daech par des frappes aériennes tout en accompagnant la remontée en puissance des forces locales, destinées à livrer le combat au sol pour reconquérir leur propre territoire. Initialement circonscrite à l'Irak, la zone d'opération est étendue à la Syrie, en septembre 2015, où Daech est également implanté et où se trouvent les commanditaires des attentats commis en France et en Europe.

Les frappes sont effectuées depuis les airs, grâce à un pilier «appui» développé à partir de la base française aux Émirats arabes unis, puis renforcé par la constitution d'une base aérienne projetée en Jordanie dès décembre 2014. Il s'agit pour la composante aérienne de démembrer le système Daech en le privant de ses capacités de commandement, de logistique, d'entraînement et de constitution de son arsenal d'engins explosifs improvisés. Agissant au sein de la coalition, les aviateurs frappent, soit de façon planifiée sur des objectifs militaires dûment identifiés grâce à un minutieux travail de renseignement, soit en appui direct des forces qui reprennent progressivement leurs villes. Par trois fois, ils bénéficient du renfort de l'aéronavale avec le déploiement du porte-avions Charles de Gaulle proche du théâtre d'opérations.



Dans la proximité de Bagdad, des instructeurs français sont déployés au sein de «Task Forces», Narvik et Montsabert, en appui direct de l'*Iraki Counter Terrorism Services* (ICTS) unité d'élite qui lancera les offensives en tête des forces irakiennes, et de la 6<sup>e</sup> division d'infanterie irakienne en charge de la protection de Bagdad. De façon plus discrète, les forces spéciales sont engagées au Kurdistan irakien où elles contribuent à entraîner puis accompagner les peshmergas dans leurs opérations. Elles étendront leur rayon d'action à l'ICTS lors de la reprise de Mossoul, à l'automne 2016.

À ce moment-là, des artilleurs français viennent compléter le dispositif de «Chammal». Engagés dans la région de Mossoul avec leurs canons Caesar, ils appuient directement les forces irakiennes dans la reprise de la ville en commençant par la moitié ouest, libérée en début d'année 2017.

L'année 2016 a vu Daech perdre la quasi-totalité de ses villes, à l'exception de Mossoul et de Raqqa, villes symboles où le groupe terroriste a mis en scène son régime et ses exactions. La France a contribué directement aux succès des forces lo-



**CI-CONTRE**

Opération «Sangaris».

© J. Lempin / ECPAD / Défense

cales, en ayant réalisé, en mai 2017, plus de 7 000 sorties aériennes, détruit 2 000 objectifs par des frappes aériennes et conduit plus de 1 200 missions de tir d'artillerie.

**STABILISER ET APPUYER  
LE DÉPLOIEMENT D'UNE FORCE  
DE MAINTIEN DE LA PAIX :  
SANGARIS**

En décembre 2013, après une année de tumultes en Centrafrique, la situation touche à la crise humanitaire. Les exactions contre les populations civiles se multiplient. Les organisations non gouvernementales dénoncent des pillages et des atteintes aux droits de l'homme. En plus de ces exactions, un conflit à teneur confessionnelle se profile.

Face à l'urgence de la situation, la France propose puis lance sous mandat des Nations unies l'opération «Sangaris». Dès leur entrée sur ce théâtre d'opération, les militaires français se portent au secours des populations menacées, dans Bangui tout d'abord, puis en province.

Au début de l'été 2014, avec l'engagement de plus de 2 000 militaires français, un palier sécuritaire est franchi. Il permet à la force internationale de la MINUSCA de se déployer progressivement sur l'ensemble du territoire. La force «Sangaris» se recentre alors sur les zones les plus sensibles.

Début 2015, l'amélioration de la situation sécuritaire permet au gouvernement de la République centrafricaine de lancer une initiative de réconciliation nationale et de réaffirmer progressivement son autorité sur l'ensemble de son territoire. Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, environ 900 militaires sont déployés dans l'opération «Sangaris» alors que ceux de la MINUSCA dépassent le seuil des 10 000 hommes, permettant de réduire progressivement la présence française à la seule ville de Bangui.

Le 31 octobre 2016, le ministre de la défense Jean-Yves le Drian annonce à Bangui la fin de l'opération Sangaris. Cette annonce ne marque cependant pas la fin de la présence militaire française qui se prolonge au travers d'une participation à la MINUSCA ainsi qu'à la mission de formation de l'armée centrafricaine mise en place par l'Union européenne (EUTM RCA). ●●●→



**CI-DESSUS**  
Opération «Daman» XXI.  
Camp de Dayr Kifa  
au Sud Liban (à gauche).  
© J.R. Drahi / Armée de Terre

Opération «Atalante».  
Sur la frégate FLOREAL  
(à droite).  
© C. Fiard / DICOD

## **MANTENIR LA SÉCURITÉ ET APPUYER L'ACTION D'UNE FORCE MULTINATIONALE : DAMAN**

Les armées françaises sont régulièrement engagées au sein des forces internationales déployées par les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou l'Union européenne. L'implication de la France en faveur du maintien de la paix se fait essentiellement en application d'une résolution ou sous mandat de l'ONU.

Le plus important de ces déploiements concerne le Liban où près de 900 militaires français sont engagés au profit de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Le *Force Commander Reserve* (FCR) de la FINUL, armé en grande majorité par des soldats français, fournit une capacité d'intervention rapide au profit de tous les contingents déployés sur l'ensemble de la zone d'action de la FINUL. Une trentaine de cadres sont affectés à l'état-major de la FINUL. À l'été 2006, tandis que le Liban subit une nouvelle invasion de son voisin israélien, le mandat de la FINUL est élargi par la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle se voit alors confier les missions de contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer les forces armées libanaises (FAL).

Parmi l'ensemble des membres de l'ONU, la France est le 124<sup>e</sup> pays contributeur en troupes (et le 2<sup>e</sup> parmi les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies). La France déploie plus de 900 soldats et une trentaine de policiers dans 9 opérations de maintien de la paix de l'ONU (FINUL, MINUSMA, MINUSCA, ONUCI, MONUSCO, MINURSO, MINUL, ONUST), qui occupent de nombreux postes clefs.

## **CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ RÉGIONALE : LA MISSION CORYMBE**

En Afrique de l'Ouest et dans le golfe de Guinée, où la France possède des intérêts économiques et où près de 80 000 ressortissants français résident, la coopération avec les États régionaux est historiquement dense. La mission Corymbe participe depuis 27 ans à la protection des intérêts et des ressortissants français dans la zone, en assurant une présence préventive et dissuasive.

Elle complète le dispositif français pré-positionné en Afrique occidentale et peut également apporter son soutien à toute opération en cours. Elle participe à la sécurisation des voies maritimes régionales en développant la coopération avec les marines riveraines, dans une logique d'appropriation régionale de la sécurité.

Mission des forces armées françaises dans le golfe de Guinée en place depuis 1990, Corymbe se traduit par la présence quasi-permanente d'un à deux bâtiments de la Marine nationale dans la zone.

## **PROTÉGER LES RESSORTISSANTS**

Dans des situations sécuritaires dangereuses ou instables, la protection des Français peut nécessiter que soient réalisées des opérations d'évacuation de ressortissants.

La situation en Libye à l'été 2014 pousse le gouvernement français à demander à l'ensemble de ses ressortissants de quitter le pays. Dans le même temps, il est demandé au chef d'état-major des armées de planifier et de conduire une opération vi-



**CI-DESSUS**  
Une pharmacienne administre un vaccin à un enfant syrien dans une école de l'UNICEF.  
© S. Lafargue / ECPAD / Défense



**CI-CONTRE**  
Opération «Tamarin» en Guinée.  
© A. Roiné / ECPAD / Défense

sant à permettre aux ressortissants français encore présents sur zone de pouvoir quitter le pays en sécurité. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, la frégate anti-sous-marine «Montcalm» et la frégate de type La Fayette (FLF) «Courbet» conduisent une opération d'évacuation : 47 personnes sont concernées dont une majorité de ressortissants français.

De même, les 4 et 5 avril 2015, sur décision du ministère des affaires étrangères et du développement international, responsable de la sécurité des Français à l'étranger, et en coordination avec les autorités yéménites, les armées françaises réalisent une évacuation de ressortissants présents au Yémen. Trois bâtiments de la Marine (bâtiment de projection et de commandement Dixmude, FLF Aconit, patrouilleur L'Adroit), un avion de surveillance maritime Falcon 50 Marine et un détachement de commandos Marine sont mobilisés et permettent l'évacuation et la mise en sécurité de 109 personnes, dont 39 Français.

## LUTTER CONTRE LA PIRATERIE AU LARGE DE LA SOMALIE

En décembre 2008, face à la recrudescence des actes de piraterie qui menacent le trafic maritime au large des côtes de la Somalie, l'Union européenne a lancé l'opération militaire «Eunavfor Atalanta» destinée à lutter contre la piraterie dans

cette zone stratégique pour les approvisionnements français et européens. Jusqu'à mi-2013, la France a engagé en permanence une frégate de premier rang, des aéronefs de surveillance et des renforts lors des périodes d'inter-moussons.

L'efficacité de l'opération a permis une forte diminution des actes de piraterie. La contribution française a été ajustée et se concentre désormais sur la période d'inter-moussons. L'opération devrait se poursuivre jusqu'en décembre 2018.

## LUTTER CONTRE LES TRAFICS D'ÊTRES HUMAINS AU LARGE DE LA LIBYE : EUNAVFOR MED SOPHIA

L'Union européenne a lancé, le 22 juin 2015, l'opération navale «Eunavfor Med Sophia» destinée à lutter contre les passeurs et les trafiquants d'êtres humains en Méditerranée. La France participe à cette mission en déployant de façon quasi permanente des bâtiments de la Marine nationale dans l'opération. Des vols réguliers de surveillance de F-50M ainsi que les observations satellitaires contribuent au volet renseignement de l'opération tandis qu'une dizaine de militaires français est insérée au sein des états-majors de l'opération.

Depuis juin 2016, la France s'est particulièrement impliquée dans le contrôle des flux d'armes à destination de Daech, en application de la résolution des Nations unies décidant d'un embargo sur les armes à destination des groupes terroristes en Libye.

## PROTÉGER LES FRONTIÈRES DE L'EUROPE ET DES MEMBRES DE L'OTAN

En 2013 et en 2016, la France a déployé des avions de chasse dans le cadre de l'opération «Baltic Air Policing». Cette mission, assurée à tour de rôle par les forces aériennes des pays membres de l'OTAN, vise à garantir l'intégrité des espaces aériens des pays baltes (Lituanie, Lettonie, Estonie).

## SAUVER DES VIES : MISSIONS À VOCATION HUMANITAIRE

En Jordanie, en août 2012, un groupement médico-chirurgical (GMC) est déployé dans l'urgence près de la frontière syrienne afin de fournir un soutien aux victimes des combats en Syrie et une aide sanitaire aux réfugiés. Sous le nom d'opération «Tamour», le GMC est mis en place le 9 août 2012 sur le camp de Zaatari. Le détachement, qui compte près de 80 militaires, est opérationnel en moins d'une semaine. En novembre 2013, la stabilisation relative du nombre de réfugiés et la mobilisation de la communauté internationale, qui ont contribué à l'amélioration de la situation humanitaire, permettent de mettre fin à l'opération. Sur la durée du mandat, le groupement médical a réalisé 350 interventions chirurgicales lourdes, 22 000 consultations, et 38 000 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la rougeole.

En Guinée, à l'été 2014, les armées participent à l'action de la France dans la lutte contre l'épidémie Ebola. Sous le nom d'opération «Tamarin», cette contribution se traduit par la mise en place à Conakry d'un centre de traitement au profit des soignants (CTS) agissant directement au contact de la population et qui auraient éventuellement contracté le virus. Pendant près de six mois, le centre, armé par une centaine de militaires français, a pris en charge 61 soignants dont 26 avaient contracté la maladie. L'action des militaires français a permis d'en sauver 18. En avril 2015, l'amélioration de la situation épidémiologique en Guinée permet d'envisager le désengagement français. La fermeture du CTS est prononcée le 7 juillet 2015. ■

# INTERVENTIONS EXTÉRIEURES DES ARMÉES FRANÇAISES DEPUIS 2012

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- > **Opération Serval** : Mali (achevée le 01/08/2014)
- > **Opération Barkhane** : bande sahélo saharienne
- > **Opération Chammal** : Irak - Syrie
- > **Task Force 150** : océan Indien

## MISSIONS HUMANITAIRES

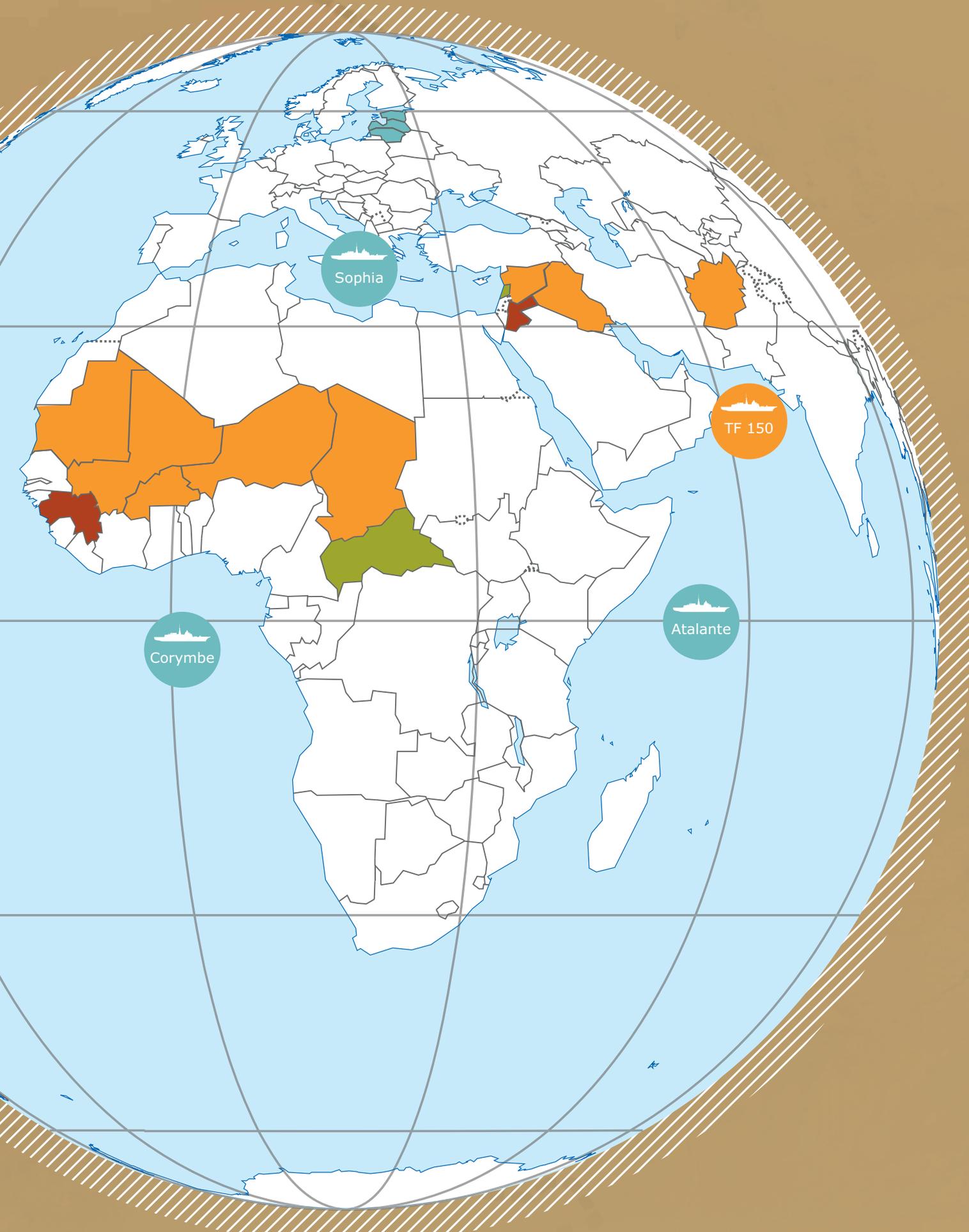
- > **Opération Tamour** : Jordanie
- > **Opération Tamarin** : Guinée (contre Ebola)

## PROTECTION ET SÉCURISATION DES ESPACES

- > **OTAN - Baltic Air Policing** :  
Estonie - Lettonie - Lituanie
- > **Lutte contre les trafics EUNAVFOR Med - Sophia** :  
Méditerranée centrale
- > **Lutte contre la piraterie EUNAVFOR Somalia - Atalante** :  
Corne d'Afrique
- > **Corymbe** : golfe de Guinée

## MISSIONS DE STABILISATION OU MAINTIEN DE LA PAIX

- > **FINUL DAMAN** : Liban
- > **Opérations Boali puis Sangaris** :  
Centrafrique (achevée le 31/10/2016)
- > **Opération KFOR** : Kosovo (achevée le 06/02/2014)
- > **Opération Licorne** : Côte d'Ivoire (achevée le 21/05/2015)



# NUMÉRO HORS-SÉRIE

LA FRANCE EN OPEX • 50 ANS D'ENGAGEMENT

2

ÉTUDIER LES OPEX



## 2

# ÉTUDIER LES OPEX

**S**i les opérations extérieures font aujourd'hui régulièrement l'actualité du ministère des armées, elles n'en sont pas moins un objet d'histoire et donc un objet d'étude. Alors que la France connaît un engagement opérationnel exceptionnel, l'année 2017 est l'occasion d'inscrire cette participation militaire dans une perspective historique qui témoigne de la place que la France occupe dans le monde depuis plus de 50 ans. Les opérations extérieures font partie aujourd'hui de l'histoire des conflits contemporains. Depuis les années 1960, la France s'engage militairement en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient, en Europe, en Amérique. Partout, elle intervient selon des missions différentes : assistance aux populations civiles, intervention humanitaire, lutte contre le terrorisme, maintien de la paix, etc. Cette partie se propose, après un premier coup de projecteur sur l'actualité, de remonter le fil de l'histoire pour inscrire dans un temps plus long, et ininterrompu, la grande histoire de l'engagement des forces armées françaises dans les opérations extérieures.



## 2

# 1963, 2011 : 50 ANS D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURES



**Dominique GUILLEMIN**

Professeur certifié d'histoire-géographie, doctorant en histoire, Service historique de la Défense

De 1963 à nos jours, des dizaines d'opérations extérieures ont été conduites, auxquelles des militaires de toutes les armées, directions et services, ont participé : armée de Terre, armée de l'Air, Marine nationale, directions et services interarmées, et gendarmerie nationale. À travers le récit de certaines opérations militaires de ces dernières décennies et des raisons qui ont conduit la France à s'engager sur ces théâtres extérieurs, il est possible aujourd'hui d'écrire une véritable histoire des Opex.

### L'OPÉRATION EXTÉRIÈRE, UNE NOTION DIFFICILE À DÉFINIR AVEC PRÉCISION...

Si, selon Napoléon Bonaparte, «la stratégie d'un État est dans sa géographie», celle de la France, puissance terrestre largement ouverte vers la mer, a vocation à s'exercer autant dans l'espace européen que dans le reste du monde. Par nécessité ou parce

qu'elle crédibilise sa vocation de grande puissance, l'action outre-mer est donc une constante de l'histoire militaire de la France. Mais elle fut souvent limitée par la nécessité existentielle d'assurer d'abord la défense de ses frontières. Dit autrement, la France recherche la sécurité sur le continent européen - historiquement par l'équilibre des puissances, la domination ou la coopération - pour gagner en liberté d'action et

peser à l'échelle mondiale. Le rappel de cette constante stratégique permet de souligner l'originalité de la situation actuelle qui, pour la première fois, voit l'action extérieure devenue prioritaire dans la politique de défense du pays.

Mise en exergue depuis deux décennies environ, la popularité de l'expression «opération extérieure» traduit cette nouvelle orientation de l'activité opérationnelle des armées françaises. Du fait du durcissement des engagements, elle s'est peu à peu imposée dans les esprits comme synonyme de «conflit armé» et offre un substitut confortable à l'emploi du mot «guerre» lui-même. On part dorénavant «en Opex» comme on parlait autrefois «à la guerre» ou «au front». Pourtant, les opérations extérieures désignent une réalité à la fois protéiforme et plus ancienne, liée à une politique de défense définie au moment des indépendances africaines, il y a plus d'un demi-siècle, et constamment mise à jour depuis.

Alors, qu'entendons-nous par «opérations extérieures»? Le critère géographique est clairement établi mais il ne suffit pas à les définir, toute présence militaire à l'étranger ne se faisant pas nécessairement dans un cadre opérationnel. De fait, le qualificatif d'Opex recouvre une réalité très diverse qui explique le flou qui entoure cette notion. Ainsi, selon Louis Gautier : «*Les opérations extérieures se sont développées de façon relativement spontanée et profuse. Le concept d'opérations extérieures est un concept 'fourre-tout'. De l'action humanitaire à la lutte contre le terrorisme, les opérations extérieures sont militairement diverses. Elles apparaissent mal hiérarchisées et peu discriminées politiquement*». La définition d'une Opex reste donc très générale, même dans des documents à caractère officiel, comme le rapport du général Bernard Thorrette relatif à l'érection du Mémorial aux soldats Morts pour la France en opérations extérieures : «*Est qualifiée d'opération extérieure tout emploi des forces armées hors du territoire national (qu'elles soient déployées sur le théâtre ou opèrent à partir du sol français), dans un contexte caractérisé par l'existence de menaces ou de risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique des militaires*».

### ... MAIS UN OBJET HISTORIQUE CLAIEMENT IDENTIFIÉ

On le voit, ces définitions laissent ouvert un très large champ et elles ne donnent guère d'indications sur la spécificité des opérations contemporaines par rapport aux multiples formes d'interventions extérieures pratiquées antérieurement, du corps expéditionnaire à la politique de la canonnière. Plutôt qu'un mode d'action particulier, c'est le contexte et l'intention initiale qui définissent la place des opérations extérieures dans l'histoire des armées. Ce «temps des Opex», qui court de 1963 à nos jours, se caractérise par la systématisation de l'action militaire à des fins de résolution de crises d'intensité variable, engagement qui accompagne le renouveau de la politique africaine de la France après la liquidation du passé colonial (indépendances des pays d'Afrique noire en 1960, affaire de Bizerte en 1961, fin de la guerre d'Algérie en 1962). À partir de 1963, l'action militaire extérieure se caractérise donc par l'affirmation d'une volonté stabilisatrice ou médiatrice détachée de tout esprit de conquête, que ce soit pour la défense des intérêts français ou au service d'engagements internationaux. Elle prend alors la forme de projection d'unités, pré-positionnées ou venues de métropole, pour un mandat défini et ponctuel, éventuellement renouvelable. Initialement très limitées, ces opérations ne concernaient d'abord que des troupes spécialisées souvent héritières d'une forte tradition coloniale (troupes de marine, Légion étrangère, parachutistes), et qui représentaient les éléments professionnalisés de l'armée de conscription. Mais à la suite de la disparition de la menace en Europe au

tournant des années 1990, les armées se professionnalisent et réduisent leur format. Peu à peu, toutes les composantes conventionnelles deviennent projetables.

Retracer l'histoire des Opex revient donc à suivre, parallèlement au récit des opérations militaires elles-mêmes, un processus d'adaptation à l'évolution des crises internationales qui a profondément métamorphosé les armées françaises.

### LE CONCEPT FRANÇAIS D'INTERVENTION EXTÉRIEURE À L'ORIGINE DES OPEX (1963-1978)

Au début des années 1960, l'achèvement de la décolonisation doit permettre à la France de concentrer son effort militaire sur la sanctuarisation du territoire national et la modernisation de ses forces armées, avec une priorité donnée à la constitution de la force de dissuasion nucléaire. En conséquence, le 16 septembre 1960, décision est prise d'alléger drastiquement la présence militaire française outre-mer afin de diviser les garnisons en Afrique par dix en une décennie pour aboutir à un effectif de 6 000 hommes en 1970. Ce désengagement marque cependant plus une inflexion qu'une véritable rupture car le repli français ne fut pas aussi massif que prévu. En effet, les États africains nouvellement indépendants sont toujours désireux de voir la France contribuer à leur sécurité, tandis que cette dernière fait de sa présence en Afrique une constante de son engagement stratégique pour diverses raisons (intérêts économiques, surveillance des voies de communication maritimes, défense de l'espace francophone). À la confluence de ces intérêts réciproques, le nouveau concept d'intervention outre-mer à l'ère postcoloniale est ainsi décrit par le général de Gaulle dans son discours de Strasbourg du 23 novembre 1961 : «*Sous des formes nouvelles adaptées à notre siècle, la France est, comme toujours, présente et active outre-mer. Il en résulte que sa sécurité, l'aide qu'elle doit à ses alliés, le concours qu'elle s'est engagée à fournir à ses associés, peuvent être mis en cause en une région quelconque du globe. Une force d'intervention terrestre, navale et aérienne, faite pour agir, à tout moment, n'importe où, lui est donc bel et bien nécessaire. Nous commençons à le réaliser*».

L'action militaire extérieure de la V<sup>e</sup> République se reconfigure donc selon trois modalités qui la caractérisent encore aujourd'hui : le pré-positionnement à l'étranger de forces limitées, la fourniture d'une assistance militaire technique pour former les armées étrangères et le maintien d'une capacité de réaction face aux crises. Cette dernière mission fonde le concept français d'intervention extérieure. Initialement, seules des opérations «coup de poing» dans le cadre d'un accord de défense sont envisagées. À partir de 1964, chaque armée est donc chargée de maintenir un noyau de forces en alerte permanente, prêtes à être projetées sans préavis : ce sont les dispositifs Guépard (un régiment parachutiste), Tarpon (un groupe naval à vocation amphibie) et Rapace (une cellule d'avions de combat et de transport). De grandes manœuvres interarmées sont alors organisées pour valider ce concept d'emploi. Elles soulignent la rapidité d'exécution d'intervention de la voie aérienne par rapport à la voie maritime, alors qu'il s'agit moins désormais de mobiliser un corps expéditionnaire complet que de développer les moyens d'une action légère quasi immédiate.

Les premières opérations réalisées conformément à ce concept d'emploi sont «Lamantin» (Mauritanie, en 1977 et en 1978) et «Bonite» (Zaire, 1978). La première présente l'originalité d'être conduite uniquement par des éléments aériens basés à Dakar. Le Front Polisario revendique alors l'indépendance du Sahara occidental et menace de faire s'effondrer la Mauritanie en harcelant la voie ferrée transportant le minerai de fer ...→

#### PAGE DE GAUCHE

Opération «Oryx» en Somalie (en haut à gauche).

© D. Viola / ECPAD / Défense

Opération «Atalante» (en bas à gauche).

© DR / ECPAD / Défense

Opération «Harmattan» (à droite).

© J.F. D'Arcangues / ECPAD / Défense



**CI-DESSUS**

Opération «Lamantin»,  
Mauritanie, 1978.

© FX. Roch / ECPAD / Défense

qui constitue son unique ressource. La France déploie contre lui un dispositif très resserré mais puissant : une dizaine de chasseurs-bombardiers Jaguar appuyés par des ravitailleurs, des avions de transport et des avions de patrouille maritime. À cinq reprises, les Jaguar interceptent les colonnes motorisées adverses, leur causant suffisamment de pertes pour faire cesser leur action et amener le Front Polisario à la table des négociations.

«Bonite», pour sa part, est une spectaculaire évacuation de ressortissants menée en force au cœur du Zaïre. En mai 1978, les rebelles katangais occupent la ville minière de Kolwezi, au sud du pays, et prennent en otage la population européenne. En apprenant la nouvelle, la France décide d'intervenir. Le 17 mai, le 2<sup>e</sup> régiment étranger parachutiste reçoit la mission de reprendre la ville pour évacuer la population. Transporté le 18 à Kinshasa, il est largué en deux vagues, les 19 et 20 mai, sur Kolwezi qu'il reprend après de violents combats au prix de cinq tués et quinze blessés dans ses rangs. Succès d'envergure, «Bonite» met en évidence la rapidité de réaction et la souplesse des unités françaises projetées en deux jours à près de 8 000 km de leur base. Jusqu'à nos jours, ce type d'action rapide menée avec des forces légères mais capables de renverser une situation locale compromise reste l'archétype de l'intervention extérieure «à la française», comme l'opération «Serval» (Mali, 2013) en a encore fait une démonstration remarquable.

Cependant, les années 1970 voient aussi des déploiements plus importants qui soulignent les limites du concept initial. Ainsi, la défense du Tchad face à des rebellions chroniques

oblige à mener des opérations longues et répétées, telles que «Limousin», en 1969-1971, et «Tacaoud», en 1978-1980. Cette dernière opération marque d'ailleurs un tournant par son caractère interarmées affirmé, la Marine contribuant à la surveillance des espaces sahariens avec ses avions de patrouille maritime Breguet.

Dans le même temps, la capacité d'intervention extérieure des armées est revalorisée sous une double impulsion. D'une part, elle bénéficie du renforcement des forces conventionnelles, engagée à partir de la 3<sup>e</sup> loi de programmation militaire (1971-1975) et poursuivie avec la réforme du général Lagarde, en 1975. L'objectif est de limiter les distinctions entre les «forces de manœuvre» chargées de défendre les frontières face au Pacte de Varsovie (la 1<sup>re</sup> Armée), les «forces de défense du territoire» chargées de la protection des installations stratégiques (unités de réservistes et des écoles, gendarmerie), et les «forces d'interventions». En pratique cependant, l'envoi du contingent en opération extérieure reste politiquement très sensible et seules les 9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine et 11<sup>e</sup> division parachutiste, majoritairement professionnalisées, sont déployées sur les théâtres extérieurs. Il faudra attendre la suspension du service militaire, annoncée en 1997 et rendue effective en 2001, pour atteindre le degré de polyvalence souhaité.

D'autre part, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing veut adopter une défense «tout azimut», ou, du moins, qui ne soit pas uniquement orientée face à l'Est : «je pense qu'à l'heure actuelle les dangers du monde sont des dan-



**CI-CONTRE**

Opération «Limousin»,  
Tchad, 1970.

© RP. Bonnet / ECPAD / Défense



**CI-CONTRE**

Convoi sur la route de Saïda,  
Liban 1978.

© FX. Roch / ECPAD / Défense

gers qui peuvent provenir de diverses zones du monde, et nos forces militaires doivent être des forces mobiles». Ainsi, l'effort principal de la Marine nationale, qui portait jusqu'alors sur la façade Atlantique, est réorienté sur l'axe Méditerranée-mer Rouge-océan Indien. Les chasseurs de mines français participent au déminage du canal de Suez, de 1974 à 1978, et l'indépendance de la République de Djibouti est garantie par l'envoi du groupe aéronaval à deux reprises («Saphir 1», en 1975, et «Saphir 2», en 1977) ; Djibouti devient l'une des principales bases françaises en Afrique avec Dakar.

À la charnière des années 1970-1980, les armées françaises surveillent les voies maritimes longeant l'Afrique (golfe de Guinée, mer Rouge et canal de Mozambique) et interviennent ponctuellement à l'intérieur du continent, sur le flanc sud de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), face à la progression de l'influence soviétique en Centrafrique, en

Éthiopie et en Libye. Paris n'hésite pas non plus à sortir du pré carré et étendre son influence à d'autres pays que ses anciennes colonies (Zaïre, Burundi, Rwanda, Guinée équatoriale...).

Mais une première rupture dans les opérations menées se manifeste avec la participation d'un contingent français à la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), à partir de 1978, dans un contexte qui préfigure celles des décennies suivantes de bien des façons : une guerre civile entre factions multiples, une action sous mandat de l'ONU imposant des règles d'engagement très contraignantes et une force multinationale qui juxtapose des unités sans pour autant former une véritable coalition. Les troupes françaises, rompues aux interventions africaines, se trouvent là en porte-à-faux et, dès 1979, la majorité du contingent français rembarque.

(Suite page 32)

2

LA FRANCE  
AU LIBAN**Commandant Ivan CADEAU**

Docteur en histoire, Service historique de la Défense

**CI-DESSUS**

Tireur d'élite à son poste de surveillance. Au second plan, l'immeuble «Drakkar», 4 octobre 1983.

© FX. Roch & P. Bideault / ECPAD / Défense

**STRUCTURE CIVILE ET MILITAIRE MISE EN PLACE PAR LES NATIONS UNIES POUR RESTAURER LA PAIX ET LA STABILITÉ AU LIBAN, LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES POUR LE LIBAN (FINUL) EST CRÉÉE EN 1978 ET VOIT SES MISSIONS REDÉFINIES EN 2006.**

La mise sur pied de la FINUL a pour origine la déstabilisation du Liban par les groupes armés appartenant à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui mènent des actions contre Israël à la fin des années soixante-dix. Le 11 mars 1978, l'attaque d'un autobus transportant des civils israéliens sur la route de Tel Aviv par un commando palestinien entraîne la riposte de Tsahal qui déclenche, dans la nuit du 14 au 15 mars, l'opération «Litani». L'objectif de l'état-major israélien est la création d'une zone tampon au Sud-Liban entre la frontière israélienne et le fleuve Litani afin d'empêcher toute nouvelle agression.

Cette offensive israélienne entraîne l'immédiate réaction de l'Organisation des Nations unies (ONU). Ainsi le 19 mars 1978, la résolution 425, qui est adoptée, exige que soient respectées «l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban». Elle demande par ailleurs à Israël de «cesser

son action militaire et de retirer ses forces». Enfin, la résolution 425 institue une Force intérimaire des Nations unies pour le Liban, chargée de faire appliquer ces décisions sur le terrain. La FINUL, dont le quartier général est Naqoura, est formée de contingents venus de 14 pays et représente initialement un total de 4 000 casques bleus (dont 730 soldats français dans le cadre de l'opération «Hippocampe»). Toutefois, cet effectif apparaît rapidement comme insuffisant. Il est donc progressivement accru : la résolution 501 du 25 février 1982 le porte à 7 000 hommes (1 400 Français sont présents au mois de mai). Calqué sur les mandats que l'ONU avait mis en place dans le passé, celui de la FINUL se révèle vite inadapté. Contrairement aux opérations antérieures, les forces qui composent la FINUL se trouvent imbriquées sur un territoire où l'autorité du gouvernement libanais a disparu et où règne celle des milices de tout bord, pratiquant fréquemment des alliances de circonstance. Ainsi, les Forces libanaises et la Brigade Marada défendent les intérêts des chrétiens, le mouvement Amal et le Hezbollah, ceux des chiïtes, quand d'autres groupes soutiennent la minorité druze, la Syrie, l'Iran ou encore Israël. Dotés d'un armement trop léger et contraints par un cadre juridique et technique soit trop limité, soit insuffisant, les contingents

étrangers de la FINUL, plongés dans l'imbroglie libanais, sont rapidement pris à partie et enregistrent leurs premiers morts.

Pendant un temps (1982-1984), la FINUL «cohabite» avec la Force multinationale d'interposition (FMI) puis la Force multinationale de sécurité à Beyrouth (FMSB), qui sont des organismes nés d'accords bilatéraux où les soldats agissent sous commandement national. Concrètement, et fidèle à une tradition d'alliance, la France aide le gouvernement libanais et son armée à retrouver leur indépendance. Dans cette perspective, une partie des éléments français de la FINUL est alors détachée au sein de la FMI/FMSB. Avec la dissolution de la FMSB, en mars 1984, après l'attentat du «Drakkar» contre les forces françaises et celui de l'aéroport de Beyrouth contre les Américains, le 23 octobre 1983, les éléments français de la FINUL atteignent de nouveau 1 400 hommes. Cependant, la stabilisation apparente de la situation dans la région entraîne le désengagement progressif de la France et, en 2005, seuls 200 militaires français opèrent encore au Liban.

Les événements de l'été 2006 entraînent une modification des missions de la FINUL, bientôt rebaptisée FINUL II. En effet, au mois de juillet et août 2006, Israël, décidée à éradiquer le Hezbollah qui menace ses intérêts et ses citoyens depuis le Liban, envahit une fois de plus le Sud-Liban, bombarde Beyrouth ainsi que des dizaines d'autres objectifs situés en territoire libanais. La résolution 1701 du 11 août 2006, qui exige le retrait des troupes israéliennes, renforce le pouvoir que la résolution 425 avait conféré à la FINUL I. Ainsi, les quelque 5 000 militaires (effectifs vite dépassés puisqu'en 2016, ils sont d'environ 11 000 hommes et femmes) issus de 34 nations différentes disposent désormais d'un pouvoir de «coercition» en cas de prise à partie, y compris contre l'aviation israélienne.

L'aire de compétences de la FINUL II, qui s'étend du fleuve Litani à la Ligne bleue (elle délimite la frontière libano-israélienne ainsi que la frontière du Liban avec le plateau du Golan), est divisée en deux grands secteurs, Ouest et Est. Chaque secteur est lui-même divisé en plusieurs zones placées sous la responsabilité d'un pays. La France, dans le cadre de l'opération «Daman», prend part à la FINUL II. Son contingent, fort à l'automne 2006 d'environ 1 650 soldats, est progressivement réduit à 870 (fin 2016). Ceux-ci sont principalement regroupés au sein de la force d'intervention. La FINUL II comprend également une «Maritime Task Force», chargée de surveiller les eaux territoriales libanaises et d'empêcher l'introduction d'armes au Liban. Les missions définies comme les moyens donnés à la FINUL II par la résolution 1701 ont, malgré des violations du cessez-le-feu, considérablement fait baisser la tension dans cette partie du Proche-Orient. L'armée française a payé un lourd tribut au service de la FINUL puisque 37 de ses casques bleus ont trouvé la mort, chiffre auquel il convient d'ajouter les 58 parachutistes servant au sein de la FMSB, tués lors de l'attentat du poste «Drakkar».

## TÉMOIGNAGE

**MAJOR (R) OMER M.**  
(ARMÉE DE TERRE, LIBAN)



Projeté trois fois au Liban entre 1981 et 1983, j'ai vécu différemment ces missions. En 1981 et 1982, je suis affecté comme adjudant d'unité aux compagnies chargées avant tout de ravitailler les postes FINUL puis les camps palestiniens. Les conditions sont difficiles car de nombreux check points tenus tantôt par l'armée libanaise tantôt par des milices nous ralentissent tout au long du parcours. À cela s'ajoute des tirs d'intimidation réguliers. Ce sentiment d'impuissance est décuplé en 1982 lorsque nous ne pouvons contenir l'invasion israélienne du Sud-Liban.

En 1983, ma mission est brutalement interrompue par les attentats du 23 octobre. À l'aube, quelques minutes après l'attaque visant les Américains, un attentat est mené contre le contingent français détruisant le poste Drakkar où je me trouve, réduisant à néant cet immeuble de huit étages. Je sors vivant des décombres mais dans un piteux état. Marqué durablement dans ma chair et dans mon âme après la perte de 58 de mes camarades, mon engagement reste toutefois intact jusqu'en 1999, date à laquelle je quitte l'armée.”

## TÉMOIGNAGE

**CAPORAL-CHEF SANÉLÉ I.**  
(ARMÉE DE TERRE, LIBAN)



En 1984, je suis à Beyrouth où je reçois avec mes camarades l'ordre d'extraire une section qui est prise sous les feux de miliciens, et d'évacuer le fils d'un officier libanais dans la même zone. L'excitation, mêlée à l'anxiété ressentie au début, cède vite la place à la fierté de participer à cette mission. On réussit à les récupérer sains et saufs, et on cache l'enfant sous nos sacs à dos. Au retour, on est bloqué à un check point tenu par des miliciens armés. Ils nous ordonnent d'ouvrir les portes de notre VAB. S'ils trouvent l'enfant, ils le tuent et nous avec. On refuse ! Ils insistent avec force. La tension est palpable. L'explosion voisine d'un obus détourne leur attention, et nous permet d'embarquer rapidement pour rejoindre notre base. Là-bas, on compte de nombreux impacts sur notre véhicule, et on réalise notre chance d'être indemnes. Devenus frères d'armes, fiers d'avoir rempli notre devoir, on devine déjà que ce baptême du feu nous liera les uns aux autres à tout jamais.”



**CI-DESSUS**

Des soldats du 1<sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes patrouillent aux abords de leur PC, Liban, 1984.

© P. Fernandez / ECPAD / Défense

**LES LIMITES DU MODÈLE FRANÇAIS D'INTERVENTION EXTÉRIEURE FACE À LA DIVERSIFICATION DES CRISES (1978-1991)**

On aurait pu penser que l'accession au pouvoir de François Mitterrand, «le président qui n'aimait pas la guerre», pour reprendre le titre du livre d'Alexandra Schwartzbrod, allait infléchir l'impulsion donnée aux interventions extérieures. Mais, au contraire, le président Mitterrand n'hésite pas à s'appuyer sur la force armée pour défendre la stature internationale de la France, membre permanent du Conseil de sécurité, ou soutenir l'idée d'une Europe-puissance maître de son destin. Cet usage mitterrandien de la force armée reste cependant encadré dans des limites clairement définies : les actions sont engagées dans le respect de la légalité du droit international ; elles ont pour objectif la restauration de l'état de droit et de la sécurité ; enfin, elles font un usage limité de la violence et n'emploient que les seuls moyens strictement nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Lors du premier septennat de François Mitterrand (1981-1988), la France s'engage dans un nouvel effort de maintien de la paix au Liban au sein de la Force multinationale de sécurité. De 1982 à 1984, 2 000 soldats français sont à Beyrouth, soutenus depuis la mer par un dispositif naval permanent, les missions «Olifant». Cet engagement conduit à un affrontement direct avec le Hezbollah libanais, un parti islamiste chiite soutenu par la Syrie et l'Iran, qui commandite l'attentat-suicide contre le poste Drakkar. En comparaison, le raid de représailles des Super-Étendard de l'aéronavale est plus symbolique qu'efficace. Finalement, le 31 mars 1984, le contingent français quitte une seconde fois Beyrouth. La population française a découvert à cette occasion le risque induit par les missions de maintien de la paix et, incidemment, le rôle de ses armées sur les théâtres extérieurs.

Les interventions en Afrique se poursuivent également dans la continuité du respect des accords de défense. La France se heurte particulièrement aux ambitions du colonel Kadhafi qui cherche à étendre l'influence libyenne au Tchad en soutenant l'insurrection de Goukouni Ouedei contre le gouvernement d'Hissène Habré. À deux reprises, l'envoi de troupes importantes par Paris permet de contrer la manœuvre. Lors de l'opération «Manta» (9 août 1983-11 novembre 1984), 3 500 hommes sont déployés au Tchad, soutenus depuis les bases de Bangui et Libreville. Le but est de défendre la capitale N'Djamena et d'appuyer les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) dans leur reconquête du nord du pays. En janvier 1984, l'armée de l'air bombarde les colonnes rebelles, perdant un Jaguar et son pilote ; mais les insurgés sont contenus au-delà de la «ligne rouge» du 16<sup>e</sup> parallèle. Un accord de retrait franco-libyen permet de retirer ces forces en octobre-novembre 1984 (opération «Silure»).

À cette occasion, le porte-avions Foch est discrètement déployé au large des côtes libyennes pour permettre une action de représailles en cas de non-respect des accords par Tripoli (opération «Mirmillon»). Mais la relance d'une offensive libyenne au sud du 16<sup>e</sup> parallèle oblige Paris à s'engager à nouveau, le 16 février 1986. L'opération «Épervier» fait la part belle aux moyens aériens et antiaériens car il s'agit essentiellement d'annuler le soutien aérien libyen aux rebelles tchadiens. Ainsi, l'armée de l'Air conduit avec succès un raid contre la base d'Ouadi Doum et la destruction d'un bombardier Tupolev libyen par une batterie de missiles anti-aérien Hawk s'avère dissuasive. Libérées de toute menace dans les airs, les Forces armées nationales du Tchad remportent au sol ce que l'on appela la «guerre des Toyota», en modernisant la pratique traditionnelle du «rezzou» saharien (raid rapide sur le territoire ennemi) par l'adjonction de missiles antichar Milan sur de simples pick-up. Un cessez-le-feu est conclu en septembre mais le dispositif «Épervier» n'est qu'allégé et non pas supprimé tant la défense



**CI-CONTRE**

Opération «Manta»,  
Tchad, 1983.

© B. Dufeutrelle / ECPAD /  
Défense



**CI-DESSUS**

Opération «Epervier»,  
Tchad, 1986.

© P. George / ECPAD / Défense

du Tchad revêt une importance particulière pour la politique africaine de la France. Escale aérienne importante pour les liaisons vers l'Afrique équatoriale ou l'océan Indien, N'Djamena s'insère avec Dakar, Bangui et Libreville dans un réseau de bases qui se soutiennent mutuellement. La permanence de l'effort et les moyens lourds mis en œuvre au Tchad préfigurent déjà la réorientation de la politique de défense française vers les opérations extérieures lors de la décennie suivante.

Enfin, en 1987-1988, la flotte conduit sa plus spectaculaire mission de diplomatie navale, l'opération «Prométhée». Dans un contexte de crise qui aboutit à la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Téhéran, le porte-avions Clemenceau est alors déployé en mer d'Oman pour dissuader l'Iran d'agir contre les intérêts français et protéger les voies maritimes dans le golfe Persique. Signe de l'importance qu'il accordait à cette démonstration de force, le président Mitterrand accorde une longue interview télévisée sur la passerelle du porte-avions au cours de la mission ; c'est un cas d'utilisation de la symbolique militaire par l'exécutif qui reste à ce jour unique dans l'histoire des opérations extérieures.

On peut ainsi considérer la période 1978-1990 comme l'aboutissement du modèle classique de l'intervention extérieure sous la V<sup>e</sup> République. À l'exception du Liban, les opérations sont menées sous mandat national, souvent dans le cadre d'un accord bilatéral. Cette période valorise particulièrement les forces d'intervention devenues le fer de lance des armées et regroupées, dans le cas de l'armée de Terre, dans la Force d'action rapide (FAR), créée le 1<sup>er</sup> juillet 1984. Chargée d'intervenir sur les théâtres extérieurs, aussi bien qu'en centre-Europe, la FAR préfigure, dans une certaine mesure, l'armée professionnelle taillée pour former des corps expéditionnaires.

Mais, reposant sur un usage modéré de l'outil militaire face à une opposition limitée, ce modèle est remis en cause par l'ampleur de la guerre du Golfe, en 1990-1991. Car il s'agit, cette fois, de déployer des moyens lourds face à un corps de bataille moderne dont on surestime, à l'époque, les capacités. La conscription apparaît alors comme un grand handicap pour la constitution du contingent français et les carences capacitaires l'obligent à combattre avec des appuis alliés, ou à ne pas participer du tout aux combats dans le cas de la Marine nationale.

*(Suite page 36)*

2

# LA FRANCE DANS LA GUERRE DU GOLFE



**Lieutenant-colonel Paul RASCLE**

Chef de section «Pilotage de la formation», commandement des forces terrestres



**CI-DESSUS**

Division «Daguet»,

Irak, février 1991.

© Y. Le Jamtel & M. Riehl /

ECPAD / Défense

**EN NOVEMBRE 1989, LA CHUTE DU MUR DE BERLIN MET FIN À PRÈS DE 40 ANS DE GUERRE FROIDE. POUR AUTANT, LA SITUATION INTERNATIONALE N'EST PAS STABILISÉE ET DES CONFLITS INTERÉTATIQUES PERSISTENT, DÉCLENCHANT LA MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE. LES ARMÉES FRANÇAISES CONNAISSENT ALORS UNE MULTITUDE D'ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS QU'INAUGURE LA «PREMIÈRE GUERRE DU GOLFE» EN 1991.**

Le 2 août 1990, au lendemain d'une longue guerre contre l'Irak, l'Irak de Saddam Hussein envahit l'Émirat du Koweït en contestant l'exploitation que celui-ci fait des sites pétroliers frontaliers.

Dès l'ouverture des hostilités, la communauté internationale se mobilise pour venir en aide au Koweït, dans le cadre de trois résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations unies. Dès lors, la France rejoint une coalition militaire essentiellement composée des alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et conduite par les États-Unis d'Amérique, qui fournissent à eux-seuls 500 000 des 900 000 hommes mobilisés.

Conformément aux pratiques opérationnelles de l'Alliance atlantique, la planification prévoit de longues phases de montée en puissance logistique, d'entraînement, de certification puis de préparation aérienne entre le 17 janvier et le 28 février 1991, avant la mise en œuvre du nouveau concept américain d'«Airland Battle» qui consiste à réduire les forces adverses par la seule puissance de l'aviation et de frappes chirurgicales.

Alors que les unités sont déployées depuis des mois, l'attaque terrestre proprement dite, connue sous le nom d'opération «Tempête du désert», ne débute que le 24 février pour s'achever après une centaine d'heures de combats, trois jours plus tard. Une importante menace nucléaire, biologique et chimique, prise très au sérieux par la communauté internationale, pèse sur les armées de la coalition. Tous les hommes sont alors équipés, outre le survêtement de protection à port permanent (S3P), d'appareil normal de protection (ANP) à visière panoramique et de gants et chaussettes carbonés.

Constituée de plus de 10 000 hommes, la division française «Daguet» vient rejoindre les éléments aériens, maritimes et

logistiques engagés par la France. À côté d'un régiment de chars et de deux régiments de blindés légers, la composante infanterie est essentiellement fournie par le 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Marine (RIMa), renforcé par le 2<sup>e</sup> RIMa, le 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie, des éléments du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie et des commandos de recherche et d'action dans la profondeur (CRAP).

Au cœur de cette opération terrestre, la division «Daguet» a pour mission de renseigner et couvrir l'essentiel des forces alliées qui avancent vers l'ouest, sur ce qui fut appelé l'«autoroute de la mort» entre Koweït city et Bassorah. Après la conquête de la base de départ par les commandos CRAP le 24 février vers 03h30, le général Janvier, qui commande la division, donne par radio l'ordre de déboucher à 05h30 : «À tous, en avant et bonne chance !». Les forces armées françaises effectuent un bond de plusieurs dizaines de kilomètres dans le désert sans rencontrer de résistance notable de la part des Irakiens qui leur font face. Deux groupements blindés foncent vers le premier centre de résistance, «Rochambeau», dont le nom fait écho à la coopération militaire franco-américaine au temps de la Seconde Guerre mondiale. Le centre est pris d'assaut par le groupement entre 12h et 17h.

De son côté, le groupement ouest déborde largement par l'ouest afin de couvrir l'action de la division face au nord. Les moyens de commandement et de logistique des Irakiens sont paralysés. Les hommes se rendent par milliers sans combattre, encombrant la force par leur nombre. Le 25 février au matin, les éléments des deux groupements se rejoignent au sud du deuxième objectif, à As Salman, qui est attaqué le soir même. Sous la pression de l'opinion internationale, l'offensive s'arrête finalement à la frontière irakienne. Défaites au Koweït, les forces de Saddam Hussein se retirent en sabotant les puits de pétrole.

À l'issue de l'opération, la France n'a pas à déplorer de pertes au combat, à l'exception de deux soldats des CRAP tués dans un accident. Les cercueils entreposés préventivement à la base aérienne d'Orléans-Bricy, où devaient être acheminés les restes mortels, n'ont donc finalement pas servi.

Si cette opération est un succès pour la France, elle a révélé le problème de l'adaptation de son outil de défense à la réalité de ce type d'engagements. En effet, la situation sur le terrain exigea une montée en puissance rapide des effectifs de la division «Daguet». Ainsi toutes les unités de l'armée de terre se sont vu contraintes de fournir du personnel, y compris des appelés volontaires ayant signé un contrat d'engagement «pour la durée de la guerre». Le pouvoir politique estima alors que la conscription ne permettait plus de répondre aux enjeux de sécurité et de défense et qu'il était temps d'étudier la professionnalisation des armées, finalement mise en place à partir de 1997 au moment du vote de la loi qui mit fin au Service militaire. ■

## TÉMOIGNAGE

**LIEUTENANT-COLONEL JACQUES A.**  
**(ARMÉE DE TERRE, GUERRE DU GOLFE)**



En 1991, capitaine commandant le 1<sup>er</sup> escadron du 4<sup>e</sup> régiment de dragons, je participe au sein de la division Daguet à l'opération «Tempête du désert». En quittant la France, je prends pleinement conscience de la responsabilité qui est la mienne : ramener tous mes hommes vivants ! Aussitôt arrivés sur place, l'omniprésence du masque à gaz nous plonge dans le bain. Nous réalisons que nous nous préparons bel et bien à livrer un combat blindé dans le désert. Nous ne savons pas encore si nous allons gagner la guerre mais les dragons sont déterminés à aller au combat jusqu'au sacrifice ultime. Durant l'offensive, nous essayons des tirs d'artillerie. Nous entendons les obus siffler. Nos canons de 105 mm tirent aussi, prenant le risque de toucher des munitions chimiques. Chaque équipage de chars AMX30 ne fait plus qu'un pour mener à bien la mission. Lors de l'annonce du cessez-le-feu, nous sommes fiers et soulagés de voir que personne ne manque à l'appel. Cette euphorie, cette joie immense, ce bonheur indescriptible resteront à jamais gravés dans nos mémoires.”

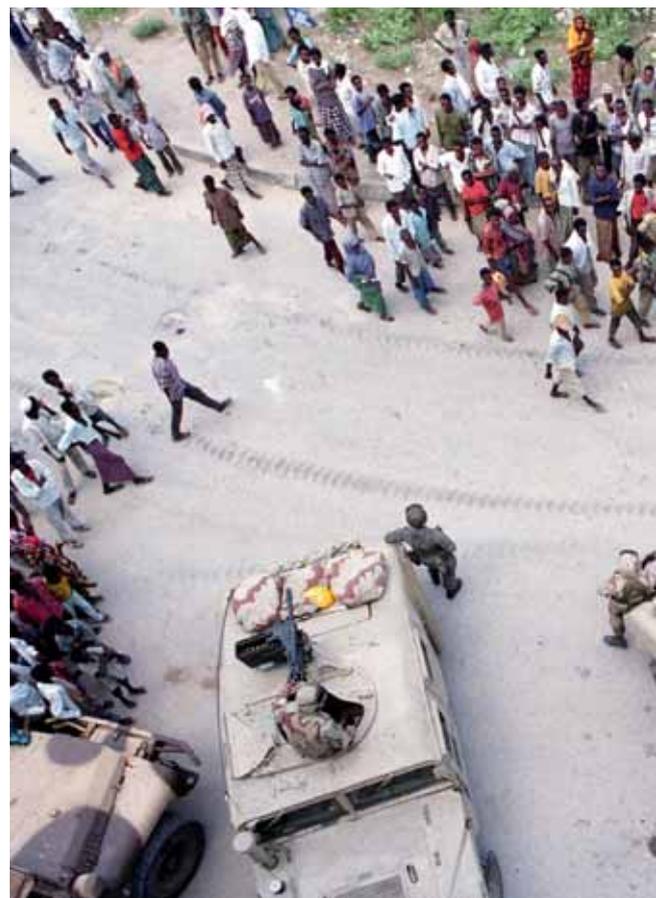
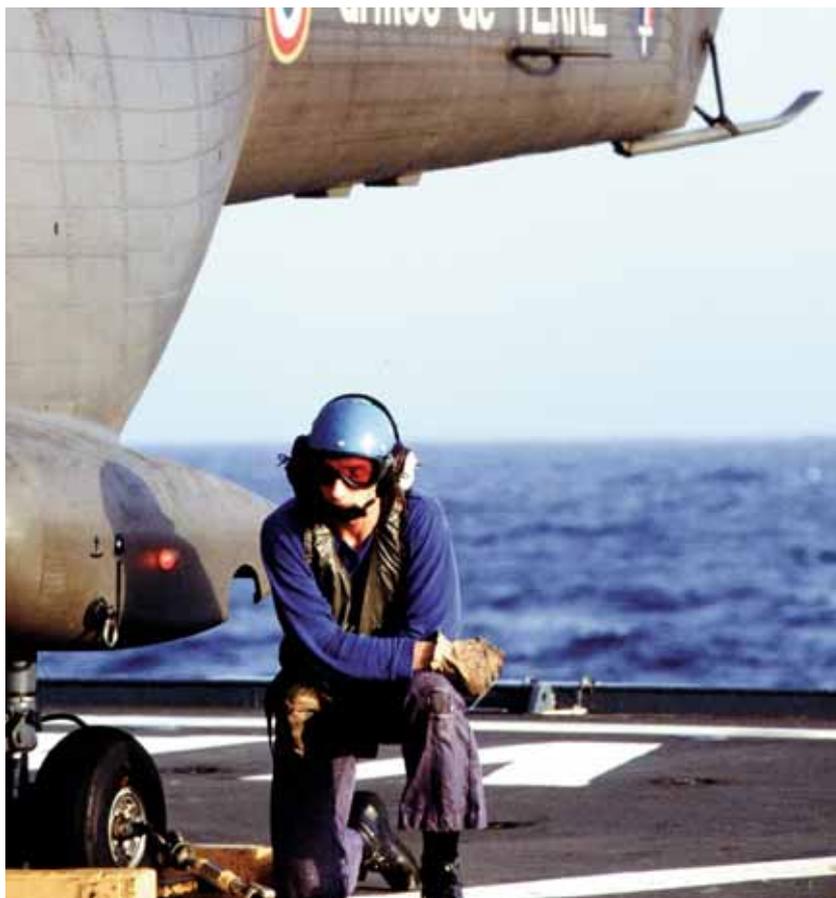
## TÉMOIGNAGE

**COMMANDANT BRIGITTE E.**  
**(ARMÉE DE L'AIR, GUERRE DU GOLFE)**



En 1991, je pars à Riyad sans crainte ni appréhension. Chef de détachement, je suis responsable de trois autres convoyeuses de l'air. Très investie dans mon travail, je me sens pleinement responsable des personnes transportées. Mon rôle consiste à faire évacuer les militaires blessés en un minimum de temps vers Riyad. Certains d'entre eux peuvent ne pas revenir vivants de leur mission... J'effectue 105 heures de missions aériennes du 5 février au 26 mars, sur tout le territoire, pour assurer les liaisons avec les bases avancées. Là-bas, on vit en vase clos et au rythme des alertes chimiques aux missiles SCUD.

Plus de 20 ans après, je me souviens parfaitement du premier vol que j'ai effectué vers Koweït City après la libération de l'émirat. La traversée des premières lignes de feu était très risquée, les puits de pétrole étaient en feu. À midi, il faisait nuit noire et sur les quatre avions partis, seuls deux d'entre eux avaient pu atterrir, dont celui dans lequel je me trouvais. À ma descente d'avion, j'étais fière mais aussi bouleversée devant cette ville meurtrie et dévastée.”



#### CI-DESSUS

Le porte-avions Clemenceau.  
Opération «Salamandre»,  
Djibouti, 1990.  
© M. Riehl / ECPAD / Défense

### LES ARMÉES FRANÇAISES AU DÉFI DE L'ADAPTATION AUX CRISES INTERNATIONALES DE L'APRÈS-GUERRE FROIDE (1991-1999)

#### AU CENTRE

Mission «Oryx», Somalie, 1992.  
© D. Viola / ECPAD / Défense

La guerre du Golfe, que l'on n'attendait pas, apparaît en premier lieu comme une redécouverte du conflit de haute intensité dans un contexte interarmées et interalliés, situation inédite depuis la crise de Suez. L'expérience française dans cette guerre (du 2 août 1990 au 28 février 1991) commence en effet par des opérations de diplomatie navale avec l'envoi du porte-avions Clemenceau et la mise en place d'un embargo maritime. Elle se poursuit par une campagne aérienne et voit enfin l'intervention d'une division blindée légère dans les sables irakiens. Elle marque un tournant décisif pour les opérations extérieures à trois points de vue.

Tout d'abord en définissant un processus décisionnel de temps de crise qui tranche avec l'absence de règles affirmées qui prévalait jusqu'alors. Le président de la République assume nettement son rôle de chef des armées devant l'opinion publique par sa fameuse formule «nous sommes dans une logique de guerre». Quotidiennement, il préside un conseil restreint rassemblant les ministres, les chefs militaires et les responsables administratifs. Ceux-ci sont donc en contact direct pour coordonner les actions marquant chaque étape de l'engagement français. Proche de l'exécutif dont il porte la parole, le chef d'état-major particulier de la présidence prend une importance nouvelle et joue un rôle d'intermédiaire qui peut s'avérer décisif.

Le changement de contexte géopolitique est un second point de rupture. La guerre du Golfe se situe sur la ligne de partage entre deux mondes stratégiques, le conflit interétatique, issu de la guerre froide, et celui d'un nouvel ordre stratégique, focalisé

par la puissance américaine. Au nom de l'indépendance nationale, la brigade puis division «Dague» et son aviation d'appui avaient été projetés en Irak avec une autonomie de commandement qui pouvait faire illusion durant la phase défensive du conflit, l'opération «Bouclier du désert». Mais la planification de «Tempête du désert» à partir du mois d'octobre exige l'incorporation des unités françaises sous le commandement américain sous peine d'être exclues de l'offensive finale. Dorénavant, les décideurs français admettent qu'ils ne s'engageront plus dans un conflit important sans la présence des États-Unis à leurs côtés et qu'ils doivent s'y préparer en conséquence.

Enfin, cette recherche d'interopérabilité plus grande avec nos alliés va de pair avec l'achèvement du processus d'interarmement des forces déjà à l'œuvre. Pour être interalliés, il faut être interarmées... La synthèse des retours d'expérience aboutit à la création de nouveaux organismes à vocation interarmées, tels que la Délégation aux affaires stratégiques (DAS), la Direction du renseignement militaire (DRM), le Commandement des opérations spéciales (COS), le Centre opérationnel interarmées (COIA) et l'État-major interarmées de planification opérationnelle (EMIA-PO), ces deux derniers fusionnant par la suite pour devenir l'actuel Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO).

Ainsi, à partir du *Livre blanc* de 1994, la projection de force cesse d'être un phénomène marginal pour devenir le nouvel horizon stratégique des armées françaises. De fait, la décennie 1990 voit la multiplication des engagements et la diversification des missions justifiant l'emploi du terme englobant d'«opérations extérieures» pour les qualifier, alors que leur seul point commun est bien souvent leur caractère ultramarin. La diversité des mandats sous lesquels les forces françaises opèrent manifeste également la recherche d'un cadre pertinent pour conduire la politique internationale de sécurité.



Il y a tout d'abord la poursuite des opérations au profit des alliés africains. L'Afrique s'enfonce alors dans des crises économiques, politiques ou écologiques qui nécessitent des opérations humanitaires ou d'évacuation de ressortissants, ponctuelles mais répétées. Elles incitent la France à s'engager fortement dans la formation des armées africaines en concevant le dispositif RECAMP (Renforcement des capacités militaires des pays africains). La Marine nationale participe également à cet effort de coopération militaire avec les pays africains dans le cadre des missions «Corymbe» qui assurent la permanence d'un bâtiment dans le golfe de Guinée.

Au niveau multinational, les opérations sous mandat de l'ONU sont d'abord privilégiées : soutien de la paix au Cambodge (APRONUC, 1992), aide humanitaire en Somalie («Oryx», 1993) et au Rwanda, où l'opération «Turquoise» (juin-août 1994) porte les soldats français au devant de la réalité terrible du génocide rwandais. Mais l'opération extérieure la plus marquante de cette décennie est l'engagement de la FORPRONU pour le maintien de la paix en Yougoslavie (1992-1995). Sur le plan militaire, la mauvaise définition du mandat et l'imprécision des conditions de recours à la force troublent les personnels, partagés entre l'empathie à l'égard des populations victimes de la guerre et l'absence de détermination opérationnelle pour mettre fin à cette situation. La reprise du pont de Vrbanja, le 27 mai 1995, manifeste pourtant la valeur combattive intacte des soldats français et permet la libération de plusieurs de leurs camarades pris en otages. Mais ce sursaut symbolique ne peut masquer l'échec cuisant de la FORPRONU.

Cette situation aboutit finalement à la reconnaissance d'un leadership américain et à la rénovation du concept stratégique de l'OTAN en mars 1999. Alliance défensive en Europe, elle devient une organisation militaire de contrôle de crises à vocation plus large. Dans le même temps, le cadre de l'action humanitaire est redéfini par la notion de droit d'ingérence,

qui, bien que contesté politiquement, doit permettre une plus grande liberté d'action militaire face aux crises : au «maintien de la paix», se substitue alors «l'imposition de la paix». La guerre du Kosovo est le banc d'essai de cette nouvelle politique d'intervention «durcie» qui prend la forme d'une campagne de bombardements aériens, opération «Allied Force».

Le 3 juin, Belgrade accepte finalement le retrait de ses forces du Kosovo et l'occupation de cette province par les troupes de l'OTAN (la KFOR). Avec 101 appareils de l'armée de l'Air et de la Marine, la France a fourni le deuxième contingent de la coalition et les cocardes tricolores ont participé à toutes les missions, de jour comme de nuit. Ce conflit démontre l'adaptation des armées au nouveau modèle d'opération anticipé après la guerre du Golfe, caractérisé par des opérations offensives de haute intensité menées en coalition. C'est d'autant plus remarquable que la nouvelle génération d'armements (Rafale, missile de croisière Scalp, porte-avions nucléaire) n'est pas encore entrée en service et que l'outil de défense était en pleine transformation entre les réformes post-guerre du Golfe et l'attente de la professionnalisation. Annoncée par le président Jacques Chirac en octobre 1997, la suspension de la conscription sera effective en juin 2001.

(Suite page 40)

**CI-DESSUS**

Cambodge, 1992.

© M. Riehl / ECPAD / Défense

Opération «Trident»,  
Kosovo, 1999.

© X. Pellizzari / ECPAD /  
Défense

2

# LA FRANCE DANS LES BALKANS



**Capitaine Jean-Baptiste PETREQUIN**

Chef de la gestion administrative, Direction des ressources humaines de la Légion étrangère



**EN 1992, LES ARMÉES FRANÇAISES S'ENGAGENT SUR UN THÉÂTRE D'OPÉRATION SE SITUANT À UNE HEURE ET DEMIE D'AVION DE LA MÉTROPOLÉ. LA POUDRIÈRE DES BALKANS DE 1914 REVIENT SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE ET LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DÉCIDE ALORS D'AGIR. LES OPÉRATIONS SUCCESSIVES VONT DONNER NAISSANCE À UNE «GÉNÉRATION BALKANS», TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES RANGS DE L'ARMÉE DE TERRE.**

Le refus des Serbes de reconnaître l'indépendance de la Croatie et de la Bosnie-Herzégovine conduit la communauté internationale à déployer, en février 1992, la Force de protection des Nations unies ou FORPRONU. Sa première mission est de veiller à la démilitarisation des zones protégées par les Nations unies en Croatie, puis en Bosnie à partir de juin. Le contingent français, principalement déployé à Sarajevo, tient l'aéroport, ce qui permet d'alléger le blocus de la ville par les forces serbes. Pour sa part, l'armée de l'Air participe à l'opération «Deny flight» à partir d'avril 1993.

Face à l'humiliation de la prise d'otages de 200 casques bleus dont 100 Français en 1995, il est donné l'ordre de résister aux agressions armées. Le 27 mai, des soldats serbes prennent en otage le poste d'observation du pont de Vrbanja. Une section du 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine, appuyée par des ERC-90 (engins à roues canon de 90 mm) du régiment d'infanterie chars de marine, donne l'assaut et le reprend au prix de deux morts et dix blessés. Pour répondre à la dégradation de la situation, une Force de réaction rapide est créée dans le cadre de l'opération «Janus». Cette force de 4 500 soldats, dont 2 000 Français sous les ordres du général Soubirou, apporte une réponse militaire forte.

Ces événements marquent un tournant dans la conduite des opérations. La FORPRONU a en effet montré ses limites : rigidité du système onusien, empilement des missions au gré des résolutions, et surtout mauvaise appréhension de la situation. Elle est engagée dans une mission de maintien de la paix, alors qu'il faut au préalable la rétablir. Cette année marque aussi le plus fort engagement tricolore dans la FORPRONU, avec le déploiement de 6 500 soldats.

Une nouvelle force lui succède (IFOR), le 20 décembre 1995, à la suite de la signature des accords de Dayton du 21 novembre 1995. L'opération «Joint endeavour» a pour but de garantir la fin des hostilités et la séparation effective des parties en présence. Sur un total de 55 000 hommes, la France, en tant que nation cadre d'une division multinationale, en fournit 3 000. Son succès permet ensuite l'opération «Joint Guard», et la génération d'une force de stabilisation ou SFOR en décembre 1996 pour consolider ses résultats. Au début, 6 900 Français opèrent dans la zone sud-est de la province autour de Mostar. Le retour au calme amène à réduire les effectifs, laissant 1 500 Français sur les 15 000 soldats déployés en 2003.

La force de stabilisation européenne EUFOR «Althéa» la remplace, le 2 décembre 2004. Gardant la même structure que la SFOR, elle se compose de 7 000 soldats dont 450 Français du mandat «Astrée». L'amélioration de la situation sécuritaire conduit à une réduction des deux-tiers de la participation tricolore en 2007. Le dernier détachement du camp militaire de Butmir 2 est dissous le 25 mai 2009.

En Serbie, l'armée de libération du Kosovo ou UCK enclenche, dès 1996, une guerre de harcèlement contre les forces gouvernementales. En 1998, face à la manœuvre d'expulsion des populations albanophones par les Serbes, l'OTAN contraint ces derniers, par des raids aériens, à conclure un cessez-le-feu et à évacuer le Kosovo. Trouvant sa légitimité dans la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies, la Force pour le Kosovo (KFOR), forte de 50 000 hommes, est déployée le 12 juin 1999.

La participation française s'inscrit dans le cadre de l'opération «Trident» dont les 6 000 soldats français arment essentiellement la «Task Force Multinationale-Nord» de Mitrovica. Elle a pour principal objectif de collaborer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de participer à la création d'une force de sécurité du Kosovo et de maintenir l'ordre dans la province. Ce dernier aspect entraîne l'acquisition de savoir-faire nouveaux en matière de maintien de l'ordre, prérogative normalement dévolue sur le territoire national aux forces de gendarmerie et de police. L'évolution favorable de la situation conduit à leur bascule en 2011, dans le «Battle Group Multinational-Est» à Novo Selo, avant de quitter le territoire fin 2014.

Premières opérations extérieures d'envergure après la guerre du Golfe, les engagements des armées françaises en ex-Yougoslavie ont coûté la vie à 114 militaires français : 56 pour la FORPRONU, 28 pour «Salamandre», 22 pour «Trident», 3 pour l'EUFOR Astrée, 3 pour la KFOR et 2 observateurs de l'Union européenne. Elles consacrent un nouveau modèle, tournant la page de la guerre froide et de sa doctrine face à l'Est, pour développer une force projetable et adaptable aux événements. ■

**PAGE DE GAUCHE**

Un casque bleu assure  
la protection des piétons  
sur un pont, Sarajevo, 1995.  
© V. Begon / ECPAD / Défense

**TÉMOIGNAGE**

**CAPITAINE CHRISTINE L.**  
**(ARMÉE DE TERRE, EX-YOUGOSLAVIE)**

“ Adjoint au commandant d'unité de l'escadrille, je devais transporter du matériel et de hautes autorités civiles et militaires dans le cadre de l'UNHCR. J'ai été désignée pour assurer des missions qui permettaient d'éviter les zones de guerre et d'effectuer des atterrissages sur le mont Igman afin de contourner l'aéroport de Sarajevo, alors cible privilégiée des forces serbes. Particulièrement difficiles et périlleuses, ces missions m'ont appris à surmonter mes peurs, à dépasser mes limites. Jamais ne s'est posée la question sur mes capacités de mener à bien ces missions parce que j'étais une femme. Dans les forces armées, un militaire, qu'il soit féminin ou masculin, reste avant tout un soldat.

Ce que je retiens de ce séjour en ex-Yougoslavie, c'est également le regard brillant de cet enfant bosniaque lorsque je lui ai remis une ration de combat, mais c'est surtout la fierté et l'honneur d'avoir servi ma nation lors de cette mission d'interposition sous l'égide des Nations unies.”

**TÉMOIGNAGE**

**MAJOR (R) MICHEL F.**  
**(MARINE, KOSOVO)**

“ En 1999, breveté atomicien KR (opérateur réacteur), je participe à l'opération «Trident», au large du Kosovo à bord de l'*Améthyste*, sous-marin nucléaire d'attaque. Notre objectif est de renseigner pour assurer la protection du groupe aéronaval en participant à la surveillance des côtes yougoslaves. Bien préparés, les postes de combat sont rapidement assumés. Nous arrivons sur zone avant le début des frappes. La durée de la mission se prolonge bien au-delà de ce qui avait été annoncé, atteignant les 59 jours sans escale ! L'absence de nouvelles de nos familles finit par se faire ressentir mais nous sommes très soudés les uns aux autres et l'éloignement n'a que peu d'impact sur notre moral. La solidarité et l'entraide restent alors un pilier de nos armées et les enjeux de la mission sont tels que nous ne pouvons pas flancher. Le soin apporté à l'alimentation permet également de tenir bon. Grâce au talent de notre cuisinier, je garde encore un souvenir impérissable de notre dernier repas à bord, digne d'un restaurant étoilé ! ”

## LES OPEX COMME HORIZON OPÉRATIONNEL UNIQUE DES ARMÉES (2000-2011)

Au tournant du nouveau millénaire, l'absence durable de menace continentale et la professionnalisation des troupes permettent la généralisation des opérations extérieures devenues l'une des trois missions fondamentales des armées françaises, avec la protection du territoire et de la population, et la dissuasion nucléaire. Les unités gagnent en polyvalence, effaçant l'ancienne distinction entre troupes métropolitaines et troupes ultramarines. Durant cette période, on peut considérer que l'armée française devient, dans son ensemble, un corps expéditionnaire projetable à hauteur de 30 000 hommes pendant six mois, selon les objectifs du *Livre blanc* de 2008. En pratique, les effectifs déployés annuellement entre 2000 et 2015 varient entre 14 500 hommes (en 2000) et 8 000 hommes (en 2015), mais pour des opérations souvent beaucoup plus longues.

Poursuivant une tendance déjà bien amorcée, les Opex s'enchaînent ou se superposent, cumulant des déploiements sur des théâtres bien connus (Côte d'Ivoire, 2004 ; Tchad, 2008), d'autres entièrement nouveaux (Afghanistan, 2002-2013) et de nouvelles menaces sécuritaires, telle la lutte contre la piraterie.

### CI-DESSOUS

Opération «Licorne»,  
Côte d'Ivoire, 2011.

© S. Dupont / ECPAD / Défense



En Côte d'Ivoire, l'opération «Licorne», conduite dans la longue durée (2002-2015) pour s'interposer entre les deux factions qui se disputent le pays, est marquée par deux périodes particulièrement dures. D'abord en novembre 2004, après qu'une attaque de l'aviation gouvernementale a provoqué neuf morts parmi les militaires du camp de Bouaké ; Paris riposte alors en détruisant l'aviation ivoirienne à terre. Ensuite en mars-avril 2011, quand la Force Licorne intervient à Abidjan pour protéger les douze mille ressortissants français présents et faire respecter le résultat des élections reconnu par l'ONU et l'Union africaine.

Mais c'est sans doute l'expérience afghane qui a le plus marqué les soldats de cette génération, en particulier après l'augmentation du contingent français et la prise en compte d'une zone

de responsabilité spécifique, la province de la Kapisa (2008-2012). La redécouverte de la contre-insurrection - avec l'action civilo-militaire au sein des populations qui la caractérise - ainsi qu'une certaine banalisation des actions de combats sont les traits saillants de cet héritage afghan. Il en résulte un aguerissement certain, payé au prix du sang : avec 10 soldats français morts ainsi que leur traducteur afghan et 21 blessés, les pertes subies lors de l'embuscade d'Uzbin, le 18 août 2008, sont les plus lourdes en une seule action depuis l'attentat du Drakkar, vingt-cinq ans plus tôt. Elles provoquent d'importantes controverses sur les conditions d'engagement et le niveau opérationnel des troupes françaises mais non pas, il faut le noter, sur la pertinence de l'opération elle-même.

Dans le même temps, les marins font face à une menace sécuritaire plus sourde, mais toute aussi persistante : la résurgence de la piraterie, particulièrement au large des côtes de la Corne d'Afrique. Depuis 2008, ils participent à la campagne anti-piraterie de l'Union européenne en océan Indien EU-NAVFOR, ou «Atalante» pour la France, consistant à sécuriser les voies maritimes et escorter les navires du programme d'aide alimentaire mondial. À deux reprises, les navires français se distinguent en libérant des plaisanciers pris en otage par les pirates somaliens (affaires du «Ponant» et du «Carré d'as» en 2008).

Les Opex, qui se sont succédé depuis, confirment l'élévation du niveau opérationnel des armées françaises, en particulier l'opération «Harmattan» contre la Libye, en 2011. À la suite des révoltes populaires qui secouent le monde arabe en décembre 2010 (les «Printemps arabes»), le pouvoir du colonel Mouammar Kadhafi est contesté à son tour à partir de février 2011 en particulier en Cyrénaïque, province traditionnellement rétive au pouvoir central de Tripoli. Si les premières actions de la France relèvent de l'aide humanitaire et de la gestion de crise, la situation devient incontrôlable à partir du mois de mars. Le



19 mars, se fondant sur la résolution 1973 des Nations unies votée deux jours plus tôt, la France s'engage offensivement dans la guerre civile libyenne en conduisant un raid aérien contre des canons automoteurs menaçant Benghazi. Ce raid de sept heures, conduit directement depuis la BA 113 de Saint-Dizier, donne le coup d'envoi de l'opération «Harmattan».

De façon inhabituelle, elle est conduite principalement par la France et la Grande-Bretagne, sous commandement de l'OTAN mais avec un simple soutien américain, manifestant la volonté de Washington de se désengager des interventions extérieures après une décennie de durs combats en Afghanistan et en Irak. La salve massive de missiles de croisière américains et britanniques lancés dans la nuit du 19 au 20 mars n'en reste pas moins décisive pour neutraliser les défenses aériennes libyennes. Par la suite, on peut observer trois phases d'opération inégales : la phase initiale de coups d'arrêt, jusqu'au 31 mars ; puis une longue période d'attrition qui aboutit à la prise de Tripoli par les insurgés, le 27 août ; enfin, la réduction des dernières poches de résistance loyalistes. La mort du colonel Kadhafi, le 20 octobre, signe la fin de la campagne et la chute du régime, mais ouvre le début d'une nouvelle période d'in-



**CI-DESSUS**

Opération «Harmattan»,  
Libye, 2011.  
© JY. Desbourdes /  
ECPAD / Défense

**CI-CONTRE**

Opération «Atalante», 2009.  
© DR / ECPAD / Défense

stabilité dont la Libye souffre encore. Dans chacune de ces phases, les armées françaises se distinguent par leur engagement dans l'action. D'abord par des raids aériens conduits depuis la Corse ou depuis le porte-avions Charles de Gaulle positionné au plus près, entre 100 et 200 km des côtes. Ensuite par une hardiesse tactique qui passe par la redécouverte du tir contre terre par la Marine (3000 coups de canon tirés), ou la remarquable démonstration des capacités de l'aérocombat faite par les hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de Terre depuis les bâtiments de projection et de commandement de la flotte. Au final, les forces françaises ont assumé 28% des sorties de la coalition, mais 35% des sorties offensives. Certes, la géographie libyenne et la valeur militaire assez faible de l'adversaire favorisaient cette démonstration de projection de puissance, mais il n'en reste pas moins qu'«Harmattan» semble vouloir faire la démonstration des progrès capacitaires accomplis par chacune des armées françaises et de leur faculté à les intégrer avec succès dans un plan d'ensemble.

(Suite page 44)

2

LA FRANCE  
EN AFGHANISTAN

Chef de bataillon Rémi SCARPA

Commandement des écoles du combat interarmes, École d'état-major



CI-DESSUS

Afghanistan, 2009.

© S. Dupont / ECPAD / Défense

**APRÈS L'ATTAQUE DES TOURS JUMELLES DU WORLD TRADE CENTER LE 11 SEPTEMBRE 2001, LE REGARD DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SE FOCALISE SUR L'AFGHANISTAN, PAYS MARQUÉ PAR UNE SUCCESSION DE GUERRES VIOLEN- TES. EN EFFET, C'EST LÀ QUE LES ÉTATS-UNIS ONT LOCALISÉ LE CHEF D'AL-QAÏDA, BEN LADEN, À QUI LE RÉGIME DES TALIBANS OFFRE LA PROTECTION.**

Dès le 18 septembre, le Président Chirac assure la Maison Blanche du soutien des armées françaises, qui sont d'emblée engagées (d'abord dans le cadre de l'opération sous commandement américain «Enduring Freedom» puis sous l'égide de l'OTAN dans la Force internationale assistance), avec pour objectifs de chasser les talibans de Kaboul, détruire les camps d'entraînement d'Al Qaïda et permettre la constitution d'une force de défense afghane. L'armée de Terre déploie dès le 15 novembre un contingent de forces spéciales dans le massif de Tora-Bora et ses zones tribales. À la fin du mois de décembre, un bataillon interarmes (21<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine), initialement dans la région de Mazar-e-Sharif, se déploie sur l'aéroport de Kaboul. Le premier mandat de l'opération «Pamir»

début par la longue mission de contrôle de zone de la capitale et de ses approches septentrionales (plaine de Shamali). En 2003, nos forces spéciales opèrent également dans la région de la frontière pakistanaise, à Spin Boldak (opération «Ares»).

Si les opérations de combat sont peu nombreuses lors des premières années (à l'exception des incursions spéciales dans les zones refuges), la situation se durcit en 2005. Armés et financés par les trafics, les «insurgés» montent en puissance. La Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) est contrainte de se «muscler» et la France n'est pas en reste. 2006 est une année jalon dans cette mission exigeante. La responsabilité de la Région Commandement-Capitale (formation militaire prenant part à l'ISAF) confiée à la France correspond ainsi à notre réintégration dans le commandement intégré de l'OTAN.

Complétant la formation dispensée dans le cadre de l'opération «Epidote», des équipes de *mentors* sont engagées aux côtés des unités afghanes pour assurer leur formation au combat mais aussi pour les accompagner lors de leurs actions. À partir de

2010, nous armerons ainsi sept des trente-six OMLT (*Operational Mentoring and Liaison Teams*) en encadrant les bataillons de la 3<sup>e</sup> brigade du 201<sup>e</sup> corps.

De surcroît, le contingent français bascule son centre de gravité plus à l'est dans la région de la Surobi. Le sommet de l'OTAN à Riga, en 2008, concrétise plus encore cette consolidation et un bataillon français est déployé dans la très délicate vallée de la Kapisa (centré sur Tagab). C'est dans le sillage de cet ajustement du dispositif que survient le coup de tonnerre de l'embuscade d'Uzbin, le 18 août 2008, au cours de laquelle dix soldats français du 8<sup>e</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RIMa) et du 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes tombent sous le feu d'insurgés bien retranchés. 21 autres sont blessés au combat. Premier acte d'une véritable «montée en gamme» des actions de feu, ces combats ont donné lieu, de la part de nos armées, à des actes que beaucoup ont qualifié d'héroïques.

Dès lors, le «creuset» afghan verra passer plus de 70 000 soldats français, certains à plusieurs reprises. 2009-2011 correspond au point culminant de l'engagement de nos forces terrestres, marqué par le volume de soldats déployés (4 000 en 2010) mais aussi par la projection des matériels les plus modernes et efficaces sur tout le spectre de l'armement terrestre (VBCI, hélicoptère de combat Tigre) sans négliger les appuis qui, légitimement au cœur de la manœuvre interarmes, gagnent dans les vallées afghanes de nouvelles lettres de noblesse. Sapeurs et artilleurs rivaliseront de sens de l'engagement, les uns face à la menace croissante des engins explosifs improvisés, les autres appuyant du feu de leurs mortiers ou de leurs canons les unités au contact, souvent à courte distance dans la «zone verte».

Les combats d'Alasay (opération «Dinner Out» durant le mandat du 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (BCA)), du sud de la vallée de Tagab (mandats des 21<sup>e</sup> RIMa et 126<sup>e</sup> régiment d'infanterie (RI)), ceux menés dans la passe de Jangali (opération «Rumbling» lors des mandats des 2<sup>e</sup> RIMa et 7<sup>e</sup> BCA) ou encore ceux conduits lors du désengagement des postes en Surobi (mandat du 92<sup>e</sup> RI) sont représentatifs du niveau élevé d'engagement de nos soldats en Afghanistan.

À partir de 2012, nos forces se retirent progressivement de Kapisa et Surobi vers Kaboul. Les OMLT continuent d'opérer aux côtés des soldats afghans, au sein desquels s'infiltrèrent des terroristes, ouvrant le feu sur les forces au cœur des installations (comme le 20 janvier 2012 sur la base avancée de Gwan).

Cet engagement a consacré à la fois le «retour de la guerre», l'émergence de nouveaux matériels et capacités, et la sanctuarisation des fondamentaux dans la préparation opérationnelle. L'armée française a perdu 89 soldats sur cette terre afghane et plus de 700 ont été meurtris dans leur chair au cours d'un engagement charnière. ■

## TÉMOIGNAGE

**COLONEL SÉBASTIEN M.**  
(ARMÉE DE L'AIR, AFGHANISTAN)



Lorsqu'en 2009, je me pose pour la première fois sur l'ancienne base russe de Bagram, le ballet incessant d'avions de tous types reflète l'immense besoin d'appui aérien au profit des milliers de soldats de la coalition déployés dans le nord du pays. J'ai dès lors l'immense responsabilité de commander le détachement de drones Harfang de l'armée de l'Air, que la France a décidé d'envoyer en Afghanistan pour renforcer la protection des troupes alliées, à la suite de l'embuscade d'Uzbin qui s'est soldée par 10 tués et 21 blessés français en août 2008. Les missions de renseignement, de surveillance et d'appui des troupes au sol vont dès lors rythmer notre vie, jour et nuit, pour traquer sans relâche les groupes talibans dans le nord-est de l'Afghanistan. Fin 2009, la recherche de deux journalistes français enlevés en Kapisa signalait le début d'une coopération prometteuse avec les forces spéciales. De mes cinq détachements en trois ans, je retiens les vies des frères d'armes sauvées grâce à nous... c'est l'essentiel. ”

## TÉMOIGNAGE

**CAPORAL-CHEF ROLAND J.**  
(ARMÉE DE TERRE, AFGHANISTAN)



Projeté en Afghanistan en 2009, je découvre là-bas une atmosphère bien différente des autres théâtres d'opérations. Le danger est palpable devant ce combat asymétrique mené contre un ennemi mouvant et désincarné qui nous oblige à une concentration de chaque instant. Chargé de l'acheminement et du dispatching du matériel, je dois assimiler en peu de temps des informations très diverses (règles de sécurité, consignes de travail, itinéraires, etc.). Régulièrement, je pars décharger les Antonov (avions-cargos) à l'aéroport pour livrer le matériel aux différentes unités.

Le rythme des missions est intense sans compter le risque permanent d'essuyer des tirs ou de sauter sur des mines. On sait qu'une simple erreur peut nous coûter la vie. Mes sept mois en Afghanistan m'ont profondément marqué. De nombreux camarades ont été blessés, certains sont morts... À mon retour, il m'a fallu plusieurs semaines pour perdre le réflexe de chercher mon gilet pare-balles, fidèle compagnon de ces longs mois passés là-bas. ”



## CI-DESSUS

Activités de soins au service  
pédiatrie à Cyangugu,

Rwanda, 1994.

© X. Pellizzari & C. Savriacouty /  
ECPAD / Défense

## QUEL REGARD PORTER SUR CINQUANTE ANS D'OPEX ?

Pour les armées, l'histoire des Opex résume leur bilan opérationnel sur une cinquantaine d'années. Sur la période, la projection de forces passe d'un rôle secondaire, pour lequel certaines unités sont spécialisées, à une fonction centrale, véritable cœur battant des armées autour duquel se recompose l'ensemble de l'outil militaire, dissuasion nucléaire exceptée. Les opérations extérieures ont ainsi suscité la création de nouvelles grandes unités, puis justifié la professionnalisation, et enfin mobilisé à leur profit l'ensemble de la Défense nationale, Secrétariat général pour l'administration (SGA) compris, pour les questions juridiques, financières, de ressources humaines et finalement mémorielles.

Il en résulte une grande adaptation des trois armées pour cette mission, un accroissement des capacités de projection de force ou de puissance, débouchant sur de véritables succès tactiques et opérationnels (Libye en 2011, Mali en 2013). Ainsi, l'opération «Serval» n'a pas seulement suscité des commentaires flatteurs de l'autre côté de l'Atlantique, mais un débat autour des leçons à tirer pour l'*US Army* du modèle français «léger» et «rustique». Même si ce «modèle» est souvent le fait de la seule nécessité, il est intéressant de constater qu'à travers lui, la France est reconnue comme une des rares puissances capable d'intervenir de façon autonome pour influencer le cours d'un conflit lointain.

Cependant, cette adaptation ne s'est pas faite sans tensions. D'abord parce qu'elle s'accompagne d'une réduction de format

qui fait peser plus lourd le fardeau des Opex au risque d'une «surchauffe opérationnelle». Ensuite, d'un point de vue financier, parce que le coût des Opex est systématiquement sous-évalué par la loi de finances initiale, alors qu'il augmente rapidement (723 millions d'euros en moyenne entre 2002 et 2005 pour environ 1,1 milliard d'euros entre 2013 et 2015 et 1,2 milliard d'euros en 2016) ; cette absence de réalisme budgétaire régulièrement dénoncée par la Cour des comptes se traduit par un partage du fardeau entre tous les ministères. Enfin, parce que la priorité accordée aux Opex se traduit souvent, dans les faits, par une attention soutenue aux opérations en cours, favorisant une vision à court terme au détriment de la recherche prospective ou d'une stratégie de moyen et long terme. En résulte un intérêt fluctuant, par exemple pour la guerre contre-insurrectionnelle suscitée par le déploiement en Afghanistan.

Peut-on alors aller jusqu'à parler de dérive expéditionnaire ? La question supposerait d'être capable d'établir un jugement sur l'effet stratégique obtenu par cette politique et de connaître l'avis du citoyen à ce sujet. Or, l'impact des Opex sur le lien armées-nation est difficile à établir. Alors que la protection du territoire et de la population est la raison d'être la plus évidente de la Défense nationale, les Opex ne sont pas naturellement un facteur de légitimité pour les armées. Et la fin de la conscription fait également craindre l'affaiblissement du lien armées-nation. On reste cependant bien loin des soupçons de dérive prétorienne qu'évoquait sous la III<sup>e</sup> République une armée professionnelle et vigoureusement active... Le Parlement a d'ailleurs vu son rôle de contrôle des Opex renforcé par la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 modifiant l'article



35 de la Constitution. Celle-ci oblige le gouvernement à faire connaître sa décision d'engager les forces armées trois jours au plus après le déclenchement de l'opération et à obtenir une autorisation parlementaire après quatre mois.

D'une façon remarquable, les critiques, parfois très vives, adressées à l'encontre de l'interventionnisme français semblent se concentrer sur les fondamentaux politiques supposés être à l'origine de la décision d'intervention (contre le «néocolonialisme» français en Afrique, ou contre «l'atlantisme» dans le cas des interventions sous mandat OTAN, par exemple) plutôt que sur les aspects militaires de l'opération elle-même. Une exception notable fut l'opération «Turquoise» au Rwanda qui suscite des accusations aussi graves que polémiques portant sur les raisons de l'intervention française comme sur l'action des militaires sur le terrain.

Si l'engagement sous le casque bleu bénéficie généralement d'un préjugé positif, il n'épargne pas non plus les armées qui se trouvent finalement atteintes par l'échec des opérations de maintien de la paix des Nations unies (Yougoslavie, 1992-1995, Somalie, 1993). Pourtant, seule la guerre du Golfe, en 1990-1991, a donné lieu à des manifestations pacifistes, sans doute parce qu'il était annoncé à la population un affrontement dont l'intensité prévisible ravivait les souvenirs de la dernière guerre mondiale. Il faudrait conforter cette première analyse par l'étude des réactions aux «coups durs» que furent en leur temps l'attentat de Drakkar, la prise en otage des casques bleus français en ex-Yougoslavie, ou l'embuscade d'Uzbin. Dans ce dernier cas, de très vives polémiques ont eu lieu, allant jusqu'à mettre en cause la responsabilité juridique

des chefs militaires, mais la raison de la présence des troupes françaises en Afghanistan n'a pas été véritablement contestée.

On peut donc faire le constat probable d'une forme d'acceptation du phénomène Opex comme un cadre normal et régulier d'intervention pour nos armées. À partir de 2007, date du début de l'intervention renforcée en Afghanistan, deux observations viennent conforter cette analyse. La première est l'intérêt nouveau pour le témoignage «à chaud» : plusieurs ouvrages paraissent, rédigés par des journalistes, ou, ce qui est beaucoup plus révélateur, par des militaires de tous grades. Ces ouvrages sont bien relayés par la presse et les opérations suivantes (Libye, Mali) confirment cette tendance.

La seconde est une attention plus fournie de la part du monde civil pour les militaires morts pour la France ou blessés en service commandé. Les hommages rendus officiellement aux Invalides le sont aussi, à l'initiative d'associations, sur le pont de l'Alma. Les invalides de guerre ou les victimes de choc post-traumatique sont l'objet de plus d'attentions de la part du public, comme des autorités.

Le mot «guerre», enfin, longtemps camouflé par le jargon militaire - à commencer par l'expression Opex elle-même - retrouve un peu de son lustre d'antan. Le choix, en 2011, de rebaptiser «École de guerre» l'ex-Collège interarmées de Défense est significatif de cette tendance, et les responsables politiques s'en emparent à nouveau après les attentats de Paris, en 2015. Sans doute faut-il y voir le signe d'une prise de conscience que l'irénisme qui a marqué la fin de la guerre froide est maintenant derrière nous. ■

**CI-DESSUS**

Le colonel Duffour interviewé par RFI, Afghanistan, 2005.

© A. Battestini / ECPAD / Défense

3

# ENSEIGNER, COMMÉMORER LES OPEX

# RER

**O** bjet d'histoire, les opérations extérieures tendent à devenir, tout comme le souvenir des conflits plus anciens tels que les deux guerres mondiales, un enjeu de transmission de la mémoire des femmes et des hommes qui en ont été les acteurs, et notamment à la jeunesse. Mémoire vivante, les soldats engagés en Opex témoignent et transmettent aux plus jeunes les valeurs qui les animent. Cela passe aussi par l'enseignement de défense que les jeunes générations reçoivent au collège et au lycée ou, plus tard, à l'université. Cela passe enfin par des rituels et pratiques mémorielles, à l'occasion de journées nationales ou d'hommage aux morts en opérations qui sont autant d'occasion de sensibiliser le grand public à l'esprit de sacrifice de nos soldats. La mémoire des femmes et des hommes engagés en opérations est une mémoire encore en construction, que le ministère des armées a d'ores et déjà à cœur d'honorer et de valoriser. Les Opex deviennent alors une histoire à enseigner, des mémoires à transmettre.



# UNE HISTOIRE À ENSEIGNER AUX SCOLAIRES



Entretien avec Naïma PAGE

Professeur d'histoire au collège Mallarmé, en classe de défense et sécurité globale, Paris

Naïma Page est professeur d'histoire en classe défense et sécurité globale au collège Stéphane Mallarmé à Paris. À ce titre, elle sensibilise ses élèves aux enjeux de défense en leur faisant découvrir le monde militaire *via* des visites d'unités ou des rencontres avec des soldats.



© DR

*Quelle place ont les opérations extérieures conduites par la France depuis 1963 dans les programmes scolaires au collège ?*

Les programmes d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (EMC) offrent une place importante aux opérations extérieures au collège, comme au lycée d'ailleurs. En classe de 3<sup>e</sup> plus précisément, les élèves abordent les Opex dans le cadre du thème 2 sur le monde depuis 1945. La guerre froide, l'affirmation du projet européen et sa mise en œuvre, les conflits dans le monde après 1989 sont autant de thèmes qui permettent de les étudier.

Le programme d'EMC propose par ailleurs de travailler plus spécifiquement sur ces Opex dans le cadre de l'enseignement de défense. Les élèves doivent connaître les grands principes de la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, tout comme les engagements européens et internationaux de la France. Ces derniers peuvent ainsi faire l'objet de questions lors de l'épreuve écrite du brevet en fin d'année scolaire.

*Qu'est-ce qu'une classe de défense et sécurité globale ? En quoi l'enseignement dans ce type de structure permet de sensibiliser davantage les élèves à la question des Opex ?*

Il s'agit d'une classe qui a noué un partenariat avec une unité militaire. Les élèves peuvent ainsi, tout au long de l'année et dans un cadre pluridisciplinaire, échanger lors de visites de membres de l'unité dans l'établissement ou par correspondance (courriels si l'unité part en opération) et se rendre sur site pour une visite de l'unité, en général en fin d'année. S'articulant avec l'EMC et le thème de l'engagement, ces classes aident à sensibiliser les élèves aux enjeux de la Défense nationale en les rendant actifs, en essayant de les amener progressivement aux connaissances et aux compétences de défense et de sécurité nationale essentielles à l'exercice de leurs devoirs de futurs citoyens.

Au fil de l'année, les élèves sont ainsi amenés à construire leur parcours de citoyenneté qui comprend, outre un enseignement de la défense en 3<sup>e</sup> et en 1<sup>re</sup>, le recensement à seize ans et la participation à la Journée défense et citoyenneté avant l'âge de 18 ans. Les élèves de la classe défense et sécurité globale peuvent par exemple réfléchir à la question de la dissuasion militaire, de la réserve ou du lien entre l'armée et la nation à travers sa jeunesse tout simplement. Ma collègue Katia Szewc est associée à ce projet dans le cadre d'un partenariat avec le port-avions Charles de Gaulle, noué pour l'année scolaire 2017-2018.

*Alors que l'engagement opérationnel de la France en Afrique et au Moyen-Orient se retrouve souvent au cœur de l'actualité, comment enseigner aujourd'hui les Opex à des adolescents ?*

Les Opex font l'objet d'une partie spécifique du programme de 3<sup>e</sup> en EMC. Ainsi, nos élèves ont pu travailler l'année dernière sur différentes opérations menées à travers le monde en choisissant par binôme une opération extérieure («Barkhane», «Chammal», «Atalante»...) et en faisant une recherche sur le site du ministère des armées, notamment pour identifier la nature de l'opération choisie, ses missions ainsi que les forces mobilisées. Chaque groupe a pu ensuite faire un compte rendu oral à sa classe et l'ensemble des exposés ont donné lieu à de petits articles mis en ligne sur le site de l'établissement.

L'année précédente, le contrôleur général des armées et ancien président du Souvenir français Gérard Delbauffe était venu au sein de l'établissement. Il a pu notamment intervenir en 3<sup>e</sup> sur cette question des Opex. Ces échanges concrets ont réellement contribué à donner du sens au lien armées/jeunesse. Monsieur Delbauffe est à cet égard convaincu que l'appropriation des valeurs de notre pays et la prise de conscience des menaces qui pèsent sur elles sont les ressorts du développement d'un esprit de défense chez les jeunes.

*Quel regard les élèves portent-ils sur cette histoire très récente, voire sur cette histoire immédiate, et sur les hommages rendus aux soldats blessés ou morts en opérations ?*

Le contexte particulier, lié aux attentats commis dans notre pays et ailleurs, place la question du lien avec la Défense, et donc avec les soldats qui se battent pour nos valeurs à travers le monde, au centre des réflexions de nos collégiens. Ils s'interrogent et échangent en classe, tout comme au sein de leur famille. Le devoir de mémoire leur tient également à cœur. La question de la mémoire des conflits est largement abordée notamment à travers l'histoire des génocides, des deux guerres mondiales ou encore des différents conflits plus récents (en lien avec les hommages aux soldats morts en opérations). Des sorties scolaires ont d'ailleurs permis aux élèves de travailler tout au long de l'année sur ces thématiques : au musée de l'Armée aux Invalides, à l'Historial de Péronne ou le long du circuit du Souvenir de la bataille de la Somme par exemple.

Ils sont conscients du rôle qu'ils ont à jouer et pas seulement parce qu'ils font partie d'un projet lié à la Défense. Nos élèves se sentent concernés en tant que futurs citoyens. ■

#### PAGE DE DROITE

Une élève à bord du remorqueur Maïto, Martinique, 2011.

© DR / ECPAD / Défense



**3**

# UNE HISTOIRE À ENSEIGNER AUX ÉTUDIANTS



**Entretien avec Jean DE PRENEUF**

Professeur en master défense à l'université de Lille 3

Jean de Préneuf est responsable d'un master sur la guerre et la sécurité, axé sur une dimension historique. Il enseigne également l'histoire des opérations extérieures à des étudiants de licence. Réserviste, il travaille par ailleurs régulièrement avec l'équipe du Service historique de la défense du ministère des armées.



© DR

*Quelles sont les motivations des jeunes étudiants qui suivent votre cours consacré aux politiques de défense et aux opérations extérieures ?*

Ceux qui suivent la préparation aux concours des Instituts d'études politiques sont intéressés par tout ce qui permet de comprendre comment l'outil militaire s'insère dans l'action gouvernementale. Les Opex sont un objet pertinent pour appréhender les dimensions interministérielle et interalliée ainsi que les processus de décision en temps de crise.

Certains étudiants en 3<sup>e</sup> année de licence suivent un enseignement optionnel consacré à la guerre et à la paix. Beaucoup sont au départ focalisés sur la dimension socio-culturelle des conflits. La plupart n'a en effet souvent qu'une connaissance superficielle des Opex. Ils motivent leur décision de suivre cet enseignement par le besoin d'éclairer leurs choix de citoyen. Enfin, les étudiants de notre master professionnalisant «Études

sur la guerre et la sécurité» et les doctorants présentent une motivation certaine, dans la mesure où ils souhaitent travailler dans ce domaine.

Reste enfin que, quel que soit leur profil, tous les jeunes se montrent curieux des environnements éthique et juridique de l'action militaire.

*Inscrivez-vous votre cours dans une perspective historique, le temps des opérations extérieures ayant commencé il y a plus de 50 ans ?*

Au sein d'une faculté d'histoire, cette dimension est évidemment centrale. Face à la dictature de l'urgence, nous replaçons l'ère moderne des Opex dans le temps long des interventions extérieures dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, sans s'interdire de remonter en tant que de besoin à l'époque moderne, dès lors que cela permet d'éclairer les opérations contemporaines.

**CI-CONTRE ET  
PAGE DE DROITE**

Simulation de prise en charge d'une équipe COM en Afghanistan avec des étudiants en journalisme, Camp de Canjuers, 2014.

© JJ. Chatard / DICOD



Pour ce qui est de la période actuelle, l'enseignement porte surtout sur les années 1980, 1990 et 2000. Les années 1970 sont moins étudiées. Dans le cadre d'un master professionnalisant, l'idée est de donner à voir la réalité de la planification et de la conduite des Opex. Ensuite, nous cherchons à montrer comment l'institution les analyse a posteriori. Deux moyens sont privilégiés. Tout d'abord, mettre les étudiants en situation. Ensuite, leur permettre d'échanger avec des praticiens.

La méthode historique (rassembler des données pertinentes, croiser ses sources et en tirer une synthèse pour répondre à une problématique) est proche des exigences du travail d'état-major. Dès lors, offrir la possibilité de travailler sur des archives opérationnelles fait sens. Nous organisons donc avec le Service historique de la défense (SHD) une journée sur des Opex récentes. Au cours de cet exercice inspiré de celui joué à l'École de guerre, les étudiants élaborent une fiche pour le chef d'état-major à partir d'archives déclassifiées. Elle porte sur un aspect de l'engagement de la Marine nationale lors des guerres du Golfe ou du Kosovo, que ce soit l'engagement du porte-avions, la coopération interalliée ou la capacité à durer.

**Pensez-vous que les Opex sont suffisamment enseignées à l'université ?**

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de formations dédiées aux Opex. Leur enseignement s'inscrit en fait le plus souvent dans le cadre de l'étude des systèmes de défense et des politiques extérieures. Les masters spécialisés proposent cependant de plus en plus d'exercices de gestion de crise, des *Wargames* ou des travaux pratiques.

Ces enseignements sont souvent conçus et animés en partenariat avec des institutions du ministère de la défense, notamment le SHD. Ils sont très appréciés des jeunes, tout comme le contact avec les professionnels. Les étudiants des masters de Paris IV-Sorbonne ou de Lille-SHS plébiscitent ainsi le *Wargame* sur la guerre des Malouines organisé avec le SHD. Gros succès aussi auprès des étudiants du magistère de relations internationales de Paris I-Panthéon Sorbonne qui participent à un exercice de gestion de crise autour de l'affaire du Ponant dans le cadre du partenariat noué avec le Centre d'études supérieures de la Marine.

Il est courant que des acteurs ayant eu à gérer des opérations extérieures donnent des conférences. De même, des enseignements leurs sont confiés. Nous avons ainsi donné la charge d'un cours à un officier supérieur du Commandement des forces terrestres (CFT), implanté à Lille. Il fait part aux étudiants de son expérience opérationnelle tandis que ces derniers présentent à tour de rôle une Opex récente.

Je suis ainsi convaincu que développer des partenariats entre les formations universitaires spécialisées et les institutions de défense ayant une mission d'analyse est une clé pour aller plus loin.

**Quel regard portent vos étudiants sur l'engagement opérationnel de la France, notamment sur les raisons de cet engagement et les sacrifices consentis par nos soldats ?**

Tout d'abord, les étudiants sont surpris de découvrir l'ancienneté, la diversité et l'ampleur des Opex. Ensuite, ils sont étonnés par le niveau d'imbrication des dimensions politique, diplomatique, financière et opérationnelle. Enfin, il y a souvent débat en cours sur la légitimité des interventions, les motifs qui sont avancés par les autorités pour les justifier et les modalités de l'utilisation de la force. Une minorité reste



très réticente par principe au recours à la force armée hors des frontières de l'Hexagone. J'observe en revanche un quasi consensus pour estimer que les interventions ne peuvent se faire que dans le respect de la légalité internationale. Les frappes de drones américaines suscitent une vive réprobation, presque unanime. Une des questions récurrentes est de savoir si la France doit s'engager sur cette voie.

Ces jeunes cherchent en fait à comprendre pourquoi et comment notre pays n'hésite pas à utiliser ses armées hors des frontières, y compris en assumant l'éventualité de pertes. Car ils prennent la mesure des risques que les militaires acceptent de prendre. Je commence le cours de 3<sup>e</sup> année de licence par le témoignage saisissant du lieutenant Héluin qui commandait l'assaut contre le pont de Vrbanja à Sarajevo en 1995. Le silence qui suit sa lecture est éloquent. Cet exemple leur permet de prendre conscience que, au-delà de l'objet d'étude, il y a des hommes et des femmes ayant accepté d'être confrontés à des situations dont les étudiants n'imaginent pas toujours la dureté et l'exigence. En définitive, c'est bien cette dimension humaine qui marque le plus les jeunes. Pour ceux qui se posent la question d'une carrière militaire, étudier les Opex les aide à mieux discerner leur éventuelle vocation. ■



## 3

# QUELLE PLACE POUR LES OPEX DANS LA MÉMOIRE NATIONALE ?

**Jérémy PIGNARD**

Docteur en histoire, chercheur-associé LARHRA, professeur d'histoire-géographie de l'Académie de Grenoble

Depuis plusieurs années, l'opinion publique prend véritablement conscience des sacrifices consentis par les femmes et les hommes qui s'engagent en Opex, notamment à l'occasion des hommages que l'État rend aux militaires décédés en opérations. Or ces faits dramatiques ne sont pas nouveaux. Le temps qui nous sépare des premières Opex offre aujourd'hui aux chercheurs le recul nécessaire pour interroger cette jeune mémoire encore en construction.

### CI-DESSUS

Hommage à un soldat  
décédé avant le rapatriement  
du corps en France,  
Afghanistan, 2010.

© S. Dupont / ECPAD / Défense

Toutes les guerres suscitent des mémoires. Celles-ci se cristallisent souvent autour des morts au combat et se retrouvent portées par les survivants. Si les prémices de cette mémorialisation remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est principalement avec la Première Guerre mondiale que la commémoration des morts, et par association de la guerre en elle-même, s'affirme. Les pratiques et les usages servent alors de modèles aux conflits suivants (second conflit mondial, guerres de décolonisation). Pourtant, avec les Opex, la construction mémorielle et l'hommage rendu aux morts sont plus difficiles à mettre en œuvre. De 1962 à nos jours, la France a dirigé ses forces armées en différents points du globe pour des raisons très diverses. Sous

mandat de l'ONU, elle fut présente de 1992 à 1995 en ex-Yougoslavie dans les opérations de maintien de la paix. Les troupes françaises interviennent aussi pour venir en aide à des ressortissants français et européens comme en 1978 à Kolwezi, dans l'actuelle République démocratique du Congo. La France s'engage seule ou au sein de coalitions internationales comme lors de la guerre du Golfe en 1990-1991. Enfin, elle assure des missions de protection et de surveillance comme la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien. Au cours de ces différentes opérations, la France a perdu plus de six cents militaires. Par le passé, au lendemain des deux conflits mondiaux et des guerres de décolonisation, les communes et les anciens combattants



assuraient rapidement un système visant à instaurer et pérenniser un hommage à leurs morts, avec un calendrier institutionnel précis et un lieu de commémoration commun, incarné par le monument aux morts. Mais avec les Opex, il n'en est rien et les initiatives ont tardé à se présenter.

### VERS LA CONSTRUCTION D'UNE MÉMOIRE DES OPEX

Le statut professionnel des militaires et l'engagement sur des théâtres extérieurs lointains apparaissent comme des entraves à la mise en place d'une mémoire spécifique. Pourtant les soldats professionnels des deux guerres mondiales sont honorés au même titre que les mobilisés sur les monuments aux morts. Les militaires de carrière décédés à Salonique en 1916 ou à Narvik en 1940 bénéficient également de cet hommage. Le contexte géopolitique apparaît donc plus déterminant et il convient que le décès soit lié à une guerre aux portées internationales impliquant la France. L'absence d'association d'anciens combattants d'Opex dans les communes rend également difficile la création d'un hommage spécifique à une échelle locale. Enfin, proportionnellement aux guerres précédentes, très peu de communes ont à faire face à la perte d'un de leurs ressortissants en Opex, leur (re)connaissance par la société fut aussi longue et ce n'est véritablement que depuis les années 2000, avec le retentissement médiatique de la guerre en Afghanistan et des opérations «Serval» et «Barkhane», que le grand public prend conscience des Opex. Le contexte d'une guerre contre le terrorisme et l'annonce quasi-instantanée des décès de militaires français par les réseaux d'information en continu ont révélé l'importance de ces actions menées par la France. Dès lors, sans être nouvelle, une véritable mémoire des Opex s'organise et s'articule autour de l'hommage des militaires morts au combat.

Comme pour les conflits précédents, il existe différentes échelles mémorielles et commémoratives. Les premiers à subir le décès sont les militaires engagés sur le front. Ils doivent organiser la récupération et le rapatriement du corps et surtout assumer la perte d'un compagnon d'arme tout en continuant le combat. Dans son *Journal de marche d'un chef de corps français en Afghanistan*, le colonel Nicolas Le Nen témoigne de ce premier moment de la prise en compte de la mort au combat. Confronté le 13 mars 2009 au décès en Afghanistan du caporal-chef Nicolas Belda, du 27<sup>e</sup> BCA d'Annecy, cet officier supérieur défend à la fois l'idée de ne pas abandonner ce soldat tout en affirmant la nécessité de continuer l'opération. Le deuil est alors mis entre parenthèses pour le temps du combat.

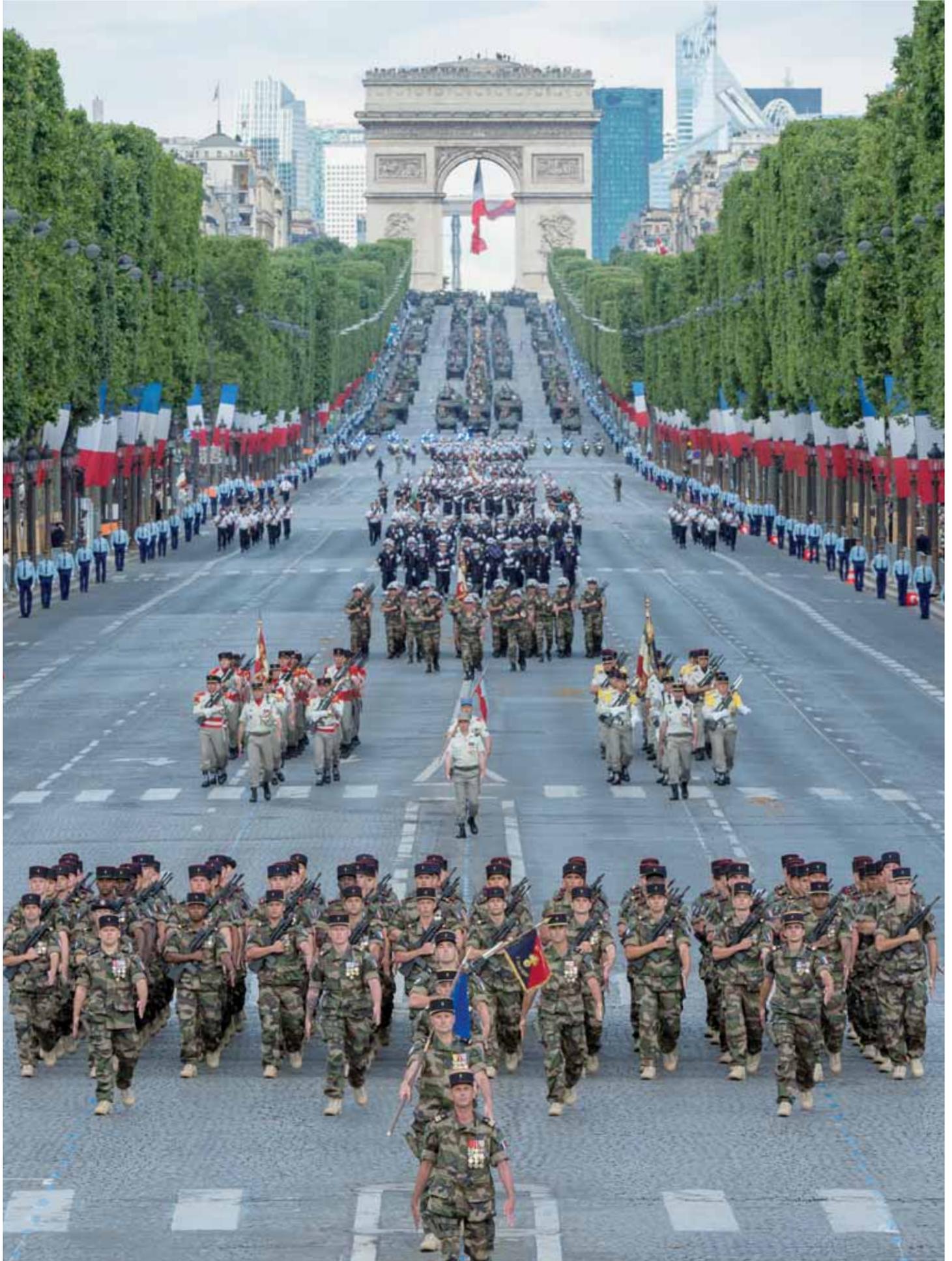
### LES MORTS EN OPEX : UNE MÉMOIRE MILITAIRE

Néanmoins, cette première étape participe étroitement à l'élaboration d'une mémoire militaire. Celle-ci se structure par la suite en deux temps. Une première cérémonie s'articule autour du cercueil du défunt, alors recouvert d'un drapeau tricolore. Ce moment se tient souvent au cœur de la caserne du régiment concerné comme pour la cérémonie d'hommage au soldat Loïc Roperh, mort en opération en Afghanistan le 10 mai 2011 ; celle-ci s'est tenue à Valdahon où se situe son régiment du 13<sup>e</sup> Génie. Dans d'autres cas, la cérémonie s'est déroulée dans la cour d'honneur des Invalides comme le 20 avril 2016 pour l'hommage aux trois militaires du 511<sup>e</sup> régiment du Train d'Auxonne, tués près de Tessalit au Mali le 12 avril 2016. Ces instants d'hommage participent à la structuration de la mémoire des Opex par le caractère officiel qu'ils revêtent, mais surtout par la diffusion d'images et de symboles forts dans la société française. La présence des plus hautes autorités de l'État, notamment celle du président de la République, ...→

#### CI-DESSUS

Cérémonie d'hommage à trois soldats du 511<sup>e</sup> RT décédés au Mali, Invalides, 2016.

© S. Lafargue / ECPAD / Défense



à l'occasion de ces cérémonies accentue d'autant plus cet aspect. Après la restitution du corps aux familles, un second temps permet d'ancrer l'hommage et ainsi de matérialiser la mémoire régimentaire par l'utilisation d'un monument. Dans le quartier De Reynies, au sein de la caserne du 93<sup>e</sup> régiment d'artillerie de montagne (RAM) de Varcès, sur la place du col du Midi, un édifice rend hommage aux militaires du régiment tombés en Afghanistan. Sur ce même monument, sont célébrés des militaires du 93<sup>e</sup>, morts lors des guerres de décolonisation. Cette pratique assure la visibilité et la pérennité d'une mémoire propre au corps militaire concerné, dans son espace de casernement. L'un des symboles présents sur le monument, reprenant l'insigne du 93<sup>e</sup> RAM, affirme à la fois l'appartenance des morts à ce groupe et l'identité du corps à l'origine de l'hommage. Des cérémonies sont organisées périodiquement pour célébrer ces morts. En plaçant cet objet mémoriel au sein d'une caserne, l'intention est aussi de présenter un modèle de dévouement et d'abnégation à imiter pour les membres du régiment. Cette mémoire en construction s'exprime également ces dernières années par l'intermédiaire d'Internet ; des sites et des blogs propres aux Opex ou à un régiment permettent des productions plus personnelles, célébrant à leur tour la mémoire des morts au combat. Vidéos, photomontages et textes divers permettent d'exprimer un hommage tout en renforçant le sentiment de cohésion de corps. L'utilisation de la symbolique régimentaire, associée aux photographies du défunt ou à des rappels de sa vie, servent autant à tenter de légitimer la mort au combat qu'à assurer la continuité du souvenir.

### LES MORTS EN OPEX : UNE MÉMOIRE FAMILIALE

Le second groupe à faire face à la mort en Opex est la sphère familiale. À la différence des deux guerres mondiales, l'information relative au décès est transmise plus rapidement aux proches. Ce court délai limite la culpabilité des familles qui ont poursuivi le cours de leur vie dans l'intervalle entre le décès et l'annonce. Rapidement, une forme d'hommage se construit dans le cadre d'une mémoire familiale. Ce sont les proches qui décident du lieu d'inhumation et d'une partie du cérémonial. Même s'il s'agit de la sphère privée, cela a une influence sur une mémoire plus globale des Opex car leurs expressions se retrouvent dans le domaine public. Certaines familles proposent depuis quelques années des témoignages personnels sur Internet permettant d'identifier de manière plus spécifique le militaire mort au combat. Des productions très diverses sont ainsi accessibles en ligne. Elles sont l'œuvre de membres de la famille, d'amis ou d'autres personnes souhaitant transmettre un discours, un hommage ou une revendication en lien avec la perte d'un proche en Opex. Cela contribue à diffuser une certaine image de ces opérations et plus simplement de les faire connaître. Cette mémoire virtuelle privilégie les conflits les plus récents comme l'Afghanistan et le Mali. Le temps de la commémoration est plus personnel et propre à chaque famille. Il peut s'organiser autour d'une date anniversaire du défunt ou dans le cadre d'une célébration nationale. Cette sphère privée est indispensable pour comprendre les répercussions des Opex. Elle permet d'individualiser la mort au combat et de témoigner d'une certaine émotion, nécessaire à la constitution d'une mémoire pérenne.

### LE 14 JUILLET : UNE MÉMOIRE POSITIVE DES OPEX

Il existe enfin une célébration des Opex qui s'exprime à une échelle plus globale. À l'occasion du 14 juillet, jour de fête nationale, l'armée se retrouve célébrée par la Nation. Les défilés militaires, dont le plus important est celui des Champs-Élysées en présence du président de la République, apparais-



sent comme un moment fédérateur. Les régiments de différentes armes, et en conséquence les militaires qui les composent, sont l'objet de tous les regards, d'admiration, de respect et d'applaudissements. Ces cérémonies sont à la fois une parade militaire mais également une forme de reconnaissance profonde. Ce moment permet de mieux appréhender les rapports entre la société et son armée mais il souscrit aussi à la construction d'une mémoire des Opex dans le sens où les théâtres d'intervention sont rappelés et souvent explicités. Cela donne à la population la capacité de connaître et comprendre l'implication de l'armée française dans le monde. Le 14 juillet permet de ne pas réduire la construction mémorielle au seul hommage rendu aux morts, d'autant plus que celui-ci n'est pas systématique dans un premier temps.

### UNE MÉMOIRE QUI SE MATÉRIALISE DANS LES COMMUNES

Jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, le souvenir des militaires tombés sur les théâtres d'opérations extérieures est plutôt entretenu à l'échelle communale avec l'inscription des noms sur le monument aux morts. Mais cette pratique n'est pas systématique.

#### CI-DESSUS

Monument aux morts de l'opération «Licorne», place d'armes du 43<sup>e</sup> BIMA, Abidjan.  
© E. Le Pichon / ECPAD / Défense

#### PAGE DE GAUCHE

Défilé du détachement «Sangaris», 14 juillet 2016.  
© J. Salles / ECPAD / Défense



**CI-DESSUS**

Cérémonie de lancement des travaux du monument en hommage aux soldats morts pour la France en Opex, Parc André Citroën, Paris, 18 avril 2017.

© J. Salles / ECPAD / Défense

Dans certains cas, l'inscription est même devenue impossible par le fait que le défunt n'est pas reconnu «mort pour la France» au cours de l'action menée. Le site «memoiredeshommes» permet d'identifier le cas du capitaine du 6<sup>e</sup> régiment parachutiste d'infanterie de marine Rémy Basset, décédé au Tchad le 6 mars 1993. Son nom ne semble inscrit sur aucun monument aux morts, que ce soit à Tullins, sa commune de naissance en Isère, ou à Mérignac en Charente où se trouve pourtant son lieu de sépulture. L'absence de son patronyme sur un édifice s'explique par le fait que cet officier n'est reconnu «mort pour la France» par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre que le 23 avril 2014. L'obtention de cette mention n'est en conséquence pas toujours systématique en Opex puisqu'elle répond à des critères juridiques et peut être attribuée ultérieurement. Durant des décennies, les Opex sont restées dans l'ombre de la commémoration. Elles ne disposaient ni de support matériel à leur mémoire, ni d'un calendrier commémoratif permettant d'affirmer leur réalité, au sein d'une société qui ne cherchait pas particulièrement à s'intéresser à ces combats lointains. Après tout, combien de Français sont capables, encore aujourd'hui, de situer, de dater ou d'expliquer les motivations des différentes Opex ?

La construction d'une mémoire propre à ces opérations apparaissait alors comme fortement improbable au sein de la société sans une évolution significative. Ce n'est qu'à l'aube de la décennie 2010 qu'elle se fait jour avec des initiatives communales comme celle de Saint-Aupre en Isère. L'inscription du nom de Clément Chamarier sur le monument aux morts du village, avec la mention «mort en Afghanistan», est inaugurée le 11 novembre 2011. Sur décision du maire et du conseil municipal, en accord avec l'association locale des anciens combattants, ce militaire du 7<sup>e</sup> bataillon des chasseurs alpins (BCA) de Bourg-Saint-Maurice, tué dans la province de la Kapisa le 19 février 2011, est honoré aux côtés des morts de la commu-

ne des deux conflits mondiaux et des guerres de décolonisation. La cérémonie d'inauguration, en présence des autorités communales, d'un détachement du 7<sup>e</sup> BCA, du général Wattecamp, alors commandant la 27<sup>e</sup> brigade d'infanterie de montagne, et d'une foule relativement importante, permet d'associer les Opex au panthéon communal. La médiatisation de l'événement permet également de faire évoluer l'image des Opex ainsi que leur place dans la mémoire collective. L'État ne tarde pas à s'en faire le relais.

**VERS L'IMPLICATION DE L'ÉTAT**

Même s'il n'est pas aussi conséquent que celui des guerres précédentes, le nombre de morts en Afghanistan, associé à la médiatisation de cette mort au combat contemporaine, impose à l'État de réagir. C'est avec la loi du 28 février 2012 qu'une première démarche est engagée, permettant de revaloriser la place des Opex. Cette nouvelle législation impose aux communes de naissance ou de dernière domiciliation d'inscrire sur le monument aux morts, ou à proximité, les noms des personnes dont l'acte de décès porte la mention «mort pour la France». Dès lors, tous les noms des soldats tombés en Opex obtenant la dite mention sont inscrits sur les monuments aux morts des communes. Pour la première fois, la décision n'appartient plus aux communes, ni même aux familles qui ne peuvent refuser cet hommage.

Cette même loi fait du 11 Novembre le jour d'un hommage rendu à tous les morts pour la France, quelle que soit la guerre concernée. Le 11 Novembre devient une forme de catalyseur des mémoires des morts au combat, permettant pleinement aux Opex d'être intégrées à la mémoire collective. Il faut toutefois signaler que les discours tenus autour des monuments aux morts ce jour-là restent essentiellement orientés vers les mémoires de la Grande Guerre.

Une seconde démarche émanant de l'État s'articule autour de la création d'un monument national en hommage aux morts en Opex. Recommandé par le rapport Thorette en 2011, cet édifice sera installé au sein du parc André Citroën, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à proximité de l'Hexagone Ballard, désormais siège du ministère des Armées. L'œuvre de Stéphane Vigny doit matérialiser l'hommage national rendu aux soldats morts en Opex depuis 1962, et à travers eux, à l'ensemble des forces armées engagées dans ces différents conflits. Cette démarche permet de réunir des militaires tombés au Tchad, au Liban, en ex-Yougoslavie, en Afghanistan, au Mali et sur tous les autres territoires où la France a porté ses soldats. Cet édifice doit être une pierre de plus dans l'affirmation de la mémoire des Opex, qui se construit continuellement depuis maintenant plus de cinquante ans. Il doit également être l'expression d'un hommage de la Nation à son armée.

Désormais, la mémoire des Opex est fixée dans le temps avec son expression dans toutes les communes de France chaque 11 Novembre. Elle sera prochainement ancrée dans l'espace par l'intermédiaire du monument national, lorsque celui-ci sera inauguré. S'il existe encore des débats et des contestations liés à la légitimité des Opex, à des questions économiques ou d'emplacement de l'édifice, ils semblent minoritaires à une époque où la guerre contre le terrorisme et la recherche d'une stabilité mondiale apparaissent comme des priorités pour l'État et pour la grande majorité des Français. Néanmoins, il sera intéressant de suivre l'évolution de cette mémoire dans les décennies à venir afin de cerner la place qu'elle tiendra aux côtés de celles des deux conflits mondiaux et des guerres de décolonisation. Il conviendrait de savoir si cette mémoire parviendra réellement à synthétiser toutes les Opex ou si certaines ne seront pas privilégiées par rapport à d'autres. ■



**STÉPHANE VIGNY EST L'ARTISTE QUI A ÉTÉ RETENU POUR CONCEVOIR LE MÉMORIAL EN HOMMAGE AUX SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE EN OPÉRATIONS EXTÉRIEURES, DONT L'INAUGURATION EST PRÉVUE EN 2018.**

© T. Gillot / Atelier A / ADAGP

**Pourquoi avoir fait le choix de participer à ce concours ?**

Je suis parti du constat que les opérations extérieures sont souvent quelque chose d'abstrait dans l'imaginaire collectif. J'ai eu donc envie de réaliser une œuvre accessible et immédiatement compréhensible par le plus grand nombre. Je n'ai pas conçu ce monument à partir d'éléments abstraits ou allégoriques. Car, la fonction de ce monument et son implantation dans l'espace public exigent, selon moi, un langage formel déchiffrable par tous, de sorte que chacun puisse s'approprier ce monument.

J'ai ainsi fait le choix de l'explicite, en représentant une scène sans équivoque, délibérément choisie pour sa force évocatrice à l'échelle collective : le portage du cercueil. Rituel qui concerne l'ensemble de la société, et que l'on retrouve aussi bien lors de cérémonies militaires que civiles. J'ai souhaité représenter ce cortège à l'échelle réelle et sans socle, à même le sol, pour souligner l'appartenance de ces femmes et de ces hommes à l'ensemble de la communauté.

**Que nous dit votre œuvre ?**

Elle consiste en un groupe de six porteurs, une femme et cinq hommes, qui prennent place au cœur du jardin Eugénie Djendi, parc André Citroën, à Paris. Six figures humaines, en bronze, portent un cercueil non-visible. Ce vide, bordé par les douze mains des porteurs, unit les six figures qui composent ce cortège. La présence active de ce vide invite chacun d'entre nous à reconstruire mentalement l'objet manquant. L'œuvre vise donc moins à créer des émotions qu'à en accueillir.

C'est ce mécanisme de restitution qui est essentiel dans cette œuvre puisqu'il s'associe avec le rappel à la mémoire d'un être disparu. Par ce mécanisme, c'est l'ensemble de la communauté qui participe au deuil en contribuant à combler ce vide en permanence. C'est cette absence qui laisse la place à une communion de récits personnels, produits et assumés par la communauté de ceux qui restent. J'ai bien sûr conçu ce monument en tant qu'hommage aux morts mais également comme l'expression d'une solidarité envers ceux qui restent, car l'enjeu de la cérémonie et du monument est de regarder également vers les vivants.

3

# DES INSIGNES POUR TRANSMETTRE LES MÉMOIRES



Commandant **Éric BENARD**, Luc **BINET** & garde **Sébastien HORNER**

Chef du département de la symbolique de la défense, bureau symbolique Terre et bureau symbolique Gendarmerie

C'est souvent à l'occasion d'hommages aux soldats morts en opérations qu'est entretenu et transmis le souvenir de l'engagement des militaires français. Mais c'est aussi à travers la lecture et la compréhension des insignes des Opex que se construisent les mémoires des femmes et des hommes envoyés sur des théâtres extérieurs depuis plus de 50 ans.



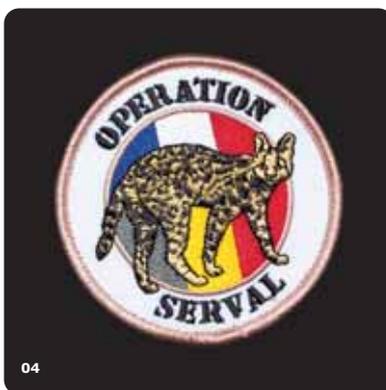
01



02



03



04



05

Depuis les années 1960, les armées françaises ont participé à de nombreuses opérations extérieures, tant pour la défense des intérêts nationaux et des ressortissants français que pour des opérations de maintien de la paix. Les combattants ont souhaité conserver le souvenir de leur action en créant des insignes. Ces derniers, élaborés souvent sans qu'ils soient homologués officiellement, constituent un témoignage des unités de marche, constituées pour l'occasion autour d'un noyau issu d'un régiment auquel viennent parfois s'ajouter des éléments isolés.

Parmi ce corpus d'insignes, on peut établir une typologie mettant en évidence plusieurs catégories.

### L'INSIGNE GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS

Cet insigne est le plus courant. Souvent en tissu, il s'inscrit en complément de l'écusson de France qui identifie le contingent militaire.

Ainsi, l'insigne du Corps expéditionnaire français en Egypte<sup>(01)</sup>, remontant à 1963, peut être rangé dans cette catégorie, au même titre que celui des opérations «Epervier»<sup>(02)</sup> au Tchad (février 1986 à août 2014), «Licorne»<sup>(03)</sup> en Côte d'Ivoire (septembre 2002 à janvier 2015), «Serval»<sup>(04)</sup> au Mali (janvier 2013 à août 2014), puis «Barkhane»<sup>(05)</sup> au Sahel depuis août 2014 ou encore «Sangaris»<sup>(06)</sup> en Centrafrique (décembre 2013 à octobre 2016). Ces insignes ont pour point commun une héraldique évocatrice du nom de la mission, représenté souvent par un bestiaire.

Ce type d'insigne est bien souvent décliné pour l'état-major de la force déployée en version métallique comme par exemple celui de l'opération «Boali»<sup>(07)(08)</sup> en Centrafrique (octobre 2002 à fin 2013).

Les règles présidant à la confection des insignes sont cependant souples. Lors de l'opération «Manta»<sup>(09)</sup> se déroulant au Tchad (août 1983 à février 1986), les militaires firent réaliser



un insigne général de l'opération, en version métal uniquement. Une large majorité de ces objets reprenant le symbole de l'opération, c'est-à-dire une raie manta, ne sont pourtant pas homologués.

### LES INSIGNES DES UNITÉS DE COMMANDEMENT

Ces unités constituent une autre catégorie de soutien de la force projetée. Elles entament souvent des démarches d'homologation, en fondant leur requête sur un système symbolique lié à l'appellation de la force. Pour l'ex-Yougoslavie par exemple, la division «Salamandre»<sup>(10)(11)</sup> tout comme l'opération «Trident»<sup>(12)(13)</sup> au Kosovo (entre 1999 et 2014) connurent ainsi de nombreuses déclinaisons.

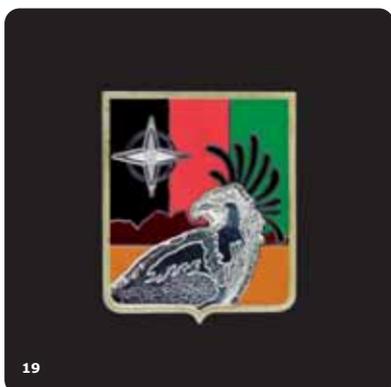
### LES AUTRES CAS

D'autres insignes d'unités, s'inspirant de la géographie locale, indiquent l'environnement et le lieu de l'opération : c'est le cas de celui du bataillon logistique de l'opération «Pamir»<sup>(14)(15)</sup> (décembre 2012 à décembre 2014) qui signale le massif montagneux s'étendant sur l'Afghanistan.

Ces insignes, qui ne respectent pas toujours les règles de l'héraldique ou de la symbolique, présentent pourtant un grand intérêt mémoriel, dans la mesure où ils rappellent l'engagement des soldats pour la France.

### LES INSIGNES PARTICULIERS À CHAQUE ARMÉE

Toutes les armées ayant pris part aux OpeX ont également créé des insignes. La volonté de faire entrer toutes les composantes de la mission dans la symbolique de l'insigne ...→



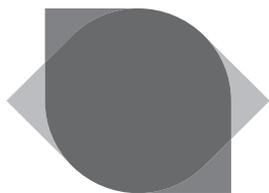
permet de repérer les régiments ayant fourni les effectifs de la mission. Ainsi, l'insigne suivant permet de comprendre l'implantation de l'unité en ex-Yougoslavie, et d'établir l'origine des effectifs, fournis par le 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie et la 2<sup>e</sup> division blindée<sup>(16)</sup>.

L'armée de l'Air a homologué un certain nombre d'insignes de détachements air (DETAIR) que ce soit celui de «Sarajevo»<sup>(17)</sup> en Bosnie (1992-2002), celui de «Douchanbé»<sup>(18)</sup> dans le Tadjikistan (2001-2014) ou celui de «Kandahar»<sup>(19)</sup> en Afghanistan (2007-2012). Ces DETAIR ont notamment pour vocation d'apporter un soutien logistique aux opérations aériennes menées sur les différents territoires.

La gendarmerie nationale assure depuis toujours des missions de prévôté aux armées. Afin d'éviter la multiplication

d'insignes, le commandement de la gendarmerie (COMGEND) en Afghanistan a fait homologuer par le Service historique de la défense en 2010 un insigne unique<sup>(20)</sup>, quelles que soient les unités d'origine, missions et nature du déploiement du personnel. Cette volonté unificatrice se traduit par l'emploi de l'inscription «FORCES DE GENDARMERIE», singulière dans le corpus symbolique de l'institution. Cet insigne métallique est doublé d'un écusson brodé à porter sur les tenues de combat.

Les marins font également réaliser des insignes rappelant les Opex, notamment pour le croiseur Duplex lors de l'opération «Olifant»<sup>(21)</sup> au Liban depuis 1981. On peut encore évoquer l'insigne de la patrouille maritime de la mission «Artimon/Daguet», qui ne sera ni homologué ni porté, pour respecter les traditions de la Marine.



# BIBLIOGRAPHIE

---

**COUTAU-BÉGARIE HERVÉ**

*Le meilleur des ambassadeurs*, Paris, Économica, 2010, 370 pages.

---

**FOURÉS ANDRÉ**

*Au-delà du sanctuaire*, Paris, Économica, 1986, 270 pages.

---

**GAUTIER LOUIS**

*La défense de la France après la guerre froide*, Paris, PUF, 2009, 567 pages.

---

**GERMAIN VALENTIN & D'ANDURAIN JULIE (DIR.)**

*50 ans d'Opex en Afrique (1964-2014)*, Paris, CDEF, collection Cahier du Retex-Recherche, 2015, 92 pages.

---

**GUILLEMIN DOMINIQUE**

«Du mandat national à l'engagement en coalition : l'adaptation de la Marine nationale aux opérations extérieures (1987-1999)», *Revue historique des Armées*, n°273, 4/2013, p. 51-62.

---

**LANXADE JACQUES**

*Quand le monde a basculé*, Nil éditions, 2002, 396 pages.

---

**LE NEN NICOLAS**

*Task Force Tiger, Journal de marche d'un chef de corps français en Afghanistan*, Paris, Économica, 2010, 114 pages.

---

**DE LESPINOIS JÉRÔME (DIR.)**

«Politique, défense, puissance : 30 ans d'opérations aériennes», *La Documentation française*, Paris, 2011, 175 pages.

---

**DE LESPINOIS JÉRÔME**

*L'armée de Terre française de la défense du sanctuaire à la projection, 1974-1996*, 2 tomes, L'Harmattan, Paris, 2001.

---

**MÉZIN FLORENT & PIGNARD JÉRÉMY**

«Les 'morts pour la France' sur les monuments isérois de 1914 et 2014 : la mémoire militaire et la reconnaissance nationale», dans *La Pierre et l'Écrit*, n°25, p. 239 à 265.

---

**NOVOSSELOFF GAYER**

«La reconstruction de l'Afghanistan aura-t-elle lieu ?», dans *Politique étrangère*, n°3, 2004, 69<sup>e</sup> année p. 611 à 624.

---

**PASCALLON PIERRE (DIR.)**

*Les Opérations extérieures de l'armée française*, Paris, Bruylant, 1997, 342 pages.

---

**DE PRENEUF JEAN, GROVE ÉRIC & LAMBERT ANDREW (DIR.)**

*Entre terre et mer. L'occupation militaire des espaces maritimes et littoraux*, Paris, Économica, 2014, 464 pages.

---

# LA FRANCE EN OPEX

## 50 ANS D'ENGAGEMENT

- **ACANTHE** LIBAN  
14/04/1989 > 19/04/1989
- **ACONIT** TURQUIE  
13/07/1991 > 31/12/1996
- **ADDAX** ANGOLA  
01/11/1992 > 05/11/1992
- **ADEN** YEMEN  
16/01/1986 > 28/01/1986
- **ADEN** YEMEN  
20/07/1994 > 27/07/1994
- **AGAPANTHE** Océan Indien  
15/11/2010 > 21/02/2011
- **ALADIN** ARABIE SAOUDITE  
01/06/1998 > 01/01/1999
- **ALBA** ALBANIE  
07/04/1997 > 08/08/1997
- **ALCYON** SOMALIE  
16/11/2007 > 02/02/2008
- **ALMANDIN 1** CENTRAFRIQUE  
18/04/1996 > 29/04/1996
- **ALMANDIN 2** CENTRAFRIQUE  
18/05/1996 > 31/08/1996
- **ALMANDIN 3** CENTRAFRIQUE  
09/09/1996 > 14/12/1996
- **ALTAÏR** ARYM  
31/03/2003 > 15/12/2003
- **ALTHEA** BOSNIE  
02/12/2004
- **ALYSSE** ARABIE SAOUDITE  
26/09/1992 > 11/05/2003
- **AMARANTE** MÉDITERRANÉE  
24/01/2002 > 25/06/2005
- **AMARYLLIS** RWANDA  
08/04/1994 > 14/04/1994
- **ANABASE** TCHAD  
01/05/1980 > 17/05/1980
- **ANTILOPE** CONGO  
15/10/1997 > 17/11/1997
- **APOGÉE** SAINT-MARTIN  
01/12/1989 > 01/12/1989
- **APRONUC** CAMBODGE  
15/03/1992 > 15/11/1993
- **ARMIS** CAMEROUN  
17/02/1996 > 30/05/2008
- **ARDOUKOBA** DJIBOUTI  
01/06/1999 > 2000
- **ARMÉNIE** ARMÉNIE  
08/12/1988 > 19/12/1988
- **ARTIMON** GOLFE ARABO-PERSIQUE  
13/08/1990 > 10/05/1994
- **ASTRÉE**  
BOSNIE-HERZÉGOVINE  
02/12/2004 > en cours
- **ATALANTE** SOMALIE  
08/12/2008 > en cours
- **ATNUTO** TIMOR  
15/01/2000 > 15/01/2001
- **AZALÉE** COMORES  
30/09/1995 > 08/10/1995
- **BADGE** AFGHANISTAN  
17/08/1991 > 02/09/1991
- **BADGE** AFGHANISTAN  
25/09/1996 > 28/09/1996
- **BAHRAL** PAKISTAN  
08/10/2005 > 31/03/2006
- **BAJOYER** ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC  
29/01/1993 > 14/02/1993
- **BALATA** CAMEROUN  
01/02/1994 > 01/08/1998
- **BALBUZARD** MER ADRIATIQUE  
26/01/1993 > 22/12/1995
- **BALISTE** LIBAN  
16/07/2006 > 21/02/2008
- **BALTO** PAYS BALTES  
01/04/2007 > 31/07/2007
- **BARKHANE** BANDE SAHELO-SAHARIENNE  
(Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad)  
01/08/2014 > en cours
- **BARRACUDA** CENTRAFRIQUE  
20/09/1979 > 08/07/1981
- **BASILIC** LIBAN  
23/04/1989 > 15/08/1989
- **BAUMIER** ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC  
23/09/1991 > 18/10/1991
- **BENGA** ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC  
12/06/2006 > 30/12/2006
- **BÉRÉNICE** SOMALIE  
05/01/1991 > 09/01/1991
- **BERYX** INDONÉSIE  
04/01/2005 > 07/03/2005
- **BIOFORCE 1** DJIBOUTI  
21/12/1985 > 26/12/1985
- **BIOFORCE 2** DJIBOUTI  
06/05/1986 > 07/05/1986
- **BIOFORCE 3** CENTRAFRIQUE  
17/03/1992 > 08/04/1992
- **BOALI** CENTRAFRIQUE  
16/03/2003 > en cours
- **BONITE** ZAIRE  
18/05/1978 > 15/06/1978
- **BONURCA** CENTRAFRIQUE  
15/02/2000 > 26/03/2003
- **BUBALE** CENTRAFRIQUE  
25/01/1997 > 30/04/1998
- **BUSIRIS** ÉMIRATS ARABES UNIS  
24/08/1990 > 01/08/1991
- **CABILLAUD** LIBAN  
06/04/1981 > 08/04/1981
- **CALAO** CÔTE D'IVOIRE  
23/04/2004 > en cours
- **CAMOMILLE** TCHAD  
07/07/1977 > 26/07/1977
- **CAP SKIRING** SÉNÉGAL  
03/04/1993 > 13/04/1993
- **CAPSELLE** LIBAN  
15/08/1989 > 15/10/1989
- **CARBET** HAÏTI  
28/02/2004 > 30/06/2004
- **CARRELET** LIBAN  
25/03/1984 > 31/03/1984
- **CASTOR** VANUATU  
08/03/2004 > 19/04/2004
- **CÈRES** ARYM  
20/08/2001 > 15/10/2001
- **CHAMADE** MER ADRIATIQUE  
17/11/1991 > 10/02/1992
- **CHEVESNE** LIBAN  
19/01/1984 > 19/01/1984
- **CIGOGNE 1 & 2** CENTRAFRIQUE  
27/10/1997 > 15/04/1998
- **CIGOGNE 3** CENTRAFRIQUE  
15/12/1998 > 28/02/1999
- **CITRONNELLE** TCHAD  
03/02/1978 > 16/02/1978
- **CHAMMAL** IRAK  
19/09/2014 > en cours
- **COHERENT BEHAVIOUR** MÉDITERRANÉE  
01/10/2002 > 30/11/2002
- **CONDOR** ÉRYTHRÉE  
01/06/1996 > 01/03/2001
- **CORMORAN** NICARAGUA  
04/11/1998 > 27/11/1998
- **CORYMBE** GOLFE DE GUINÉE  
26/05/1990 > en cours
- **COURLIS** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
27/03/1993 > 20/12/1995
- **CRÉCERELLE** ITALIE  
06/04/1993 > 20/12/1995
- **DAGUET** ARABIE SAOUDITE  
16/09/1990 > 01/06/1991
- **DAMAN** LIBAN  
11/08/2006 > en cours
- **DANUBE** HONGRIE  
01/06/1992 > 01/12/1997
- **DÉCAN 1** MER ROUGE  
14/06/1974 > 25/12/1974
- **DÉCAN 2** MER ROUGE  
18/02/1975 > 11/04/1975
- **DÉCAN 3** MER ROUGE  
22/06/1975 > 04/07/1975
- **DETOBS** LIBAN  
27/03/1984 > 02/04/1986
- **DIAPASON 1, 2 & 3** YÉMEN  
05/05/1994 > 28/05/1994
- **DIODON** LIBAN  
24/09/1982 > 31/03/1984
- **DORCA** TCHAD  
31/07/2004 > 11/09/2004
- **ECMM** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
07/07/1991 > 31/12/2000
- **EFAO** CENTRAFRIQUE  
08/07/1981 > 15/04/1998
- **EIS** PHILIPPINES  
01/10/2004 > 30/01/2011
- **ELLEBORE** SOUDAN  
18/12/1988 > 01/06/1989
- **EMCP** ALBANIE  
16/09/1997 > 01/12/2001
- **EPAULARD** LIBAN  
18/08/1982 > 13/09/1982
- **EPERVIER** TCHAD  
13/02/1986 > en cours
- **EPIDOTE** AFGHANISTAN  
16/04/2002 > 01/12/2014
- **ESPADON** SIERRA LEONE  
31/05/1997 > 07/06/1997
- **EUBAM RAFAH** ISRAËL  
24/11/2005 > en cours
- **EUFOR TCHAD** TCHAD  
28/01/2008 > 31/05/2009
- **EULEX KOSOVO** KOSOVO  
16/02/2008 > en cours
- **EUMM** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
31/12/2000 > en cours
- **EUSEC** CONGO  
08/06/2005 > en cours
- **EUTM** SOMALIE OUGANDA  
25/01/2010 > en cours
- **FARINEX** YÉMEN  
03/04/1993 > 12/12/1999
- **FINUL** LIBAN  
23/03/1978 > en cours
- **FLYING FISH - FLYING FOX**  
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE  
08/03/1998 > 16/03/1998
- **FMO** ÉGYPTE  
21/03/1982 > en cours

- **FOPAINU** CROATIE  
31/03/1995 > 14/12/1995
- **FORDEPRENU** ARYM  
31/03/1995 > 01/03/1999
- **FORPRONU** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
12/03/1992 > 14/12/1995
- **FROMENT** TCHAD  
24/05/1977 > 15/06/1977
- **FURET** GABON  
01/02/1998 > 2003
- **GLYCINE** LIBAN  
06/01/1990 > 04/08/1990
- **GODORIA** ÉTHIOPIE  
28/05/1991 > 12/06/1991
- **GRONDIN** MER ROUGE  
01/08/1984 > 01/09/1984
- **HAÏTI** HAÏTI  
17/09/1994 > 27/09/1994
- **HARMATTAN** LYBIE  
19/03/2011 > 31/10/2011
- **HARMONIUM** ALBANIE  
13/03/1997 > 20/03/1997
- **HÉLIANTHE** LIBAN  
01/04/1996 > 01/12/2000
- **HÉRACLÈS** AFGHANISTAN  
10/10/2001 > 02/10/2013
- **HERMINE** BOSNIE  
03/06/1995 > 14/12/1995
- **HIPPOCAMPE** LIBAN  
22/03/1978 > 29/04/1978
- **HIPPOCAMPE 79** LIBAN  
14/03/1979 > 14/03/1979
- **HUDAH** MADAGASCAR  
08/04/2000 > 20/04/2000
- **INDONÉSIE** INDONÉSIE  
21/05/1998 > 20/02/2001
- **IROKO** GUINÉE BISSAU  
05/06/1998 > 18/05/1999
- **ISARD** CONGO  
14/03/1997 > 19/03/1997
- **ISKOUTIR** DJIBOUTI  
25/02/1992 > 01/06/1999
- **KHOR ANGAR** DJIBOUTI  
24/01/1999 > 28/02/2001
- **KVM** KOSOVO  
14/11/1998 20/03/1999
- **LAMANTIN** MAURITANIE  
25/10/1977 > 27/05/1980
- **LIBAGE** TURQUIE  
06/04/1991 > 20/07/1991
- **LICORNE** CÔTE D'IVOIRE  
22/09/2002 > en cours
- **LIMOUSIN** TCHAD  
14/04/1969 > 27/10/1972
- **LIMPOPO 1 & 2** MOZAMBIQUE  
19/02/2000 > 12/03/2000
- **LOMA** SIERRA LEONE  
04/02/2002 > 10/02/2002
- **LYRA BIRD**  
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE  
03/12/1997 > 05/12/1997
- **MAGNOLIA** CAMBODGE  
01/12/1979 01/03/1980
- **MALACHITE**  
ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC  
11/08/1998 > 27/10/1998
- **MALÉBO** CONGO  
21/11/1996 > 06/12/1996
- **MAMBA** ZAIRE, CONGO Kinshasa, RDC  
03/06/2003 > 25/09/2003
- **MAMET** TURQUIE  
22/08/1999 > 20/09/1999
- **MANGORO** MADAGASCAR  
13/03/2000 > 22/03/2000
- **MANTA** TCHAD  
09/08/1983 > 07/11/1984
- **MANUH** HAÏTI  
01/07/1996 > 31/07/1997
- **MARACUJA** MER DES CARAÏBES  
16/06/1997 > 28/06/1997
- **MAROUA** CAMEROUN  
29/03/1980 > 01/08/1980
- **MASCAREIGNE** Océan Indien  
01/02/1972 > 01/06/1972
- **MÉDOR** LIBAN  
15/10/1989 > 21/11/1989
- **MENTHE** OUGANDA  
13/08/1980 > 29/08/1980
- **MERRAIN** KOWEÏT  
26/03/1991 > 23/05/1991
- **MÉTEIL** QATAR  
17/10/1990 > 01/05/1991
- **MICAH** HAÏTI  
15/03/2000 > 06/02/2001
- **MINERVE** ARYM  
15/10/2001 > 31/03/2003
- **MINUAD** SOUDAN  
31/07/2007 > en cours
- **MINUBH-GIP** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
21/12/1995 > 30/12/2002
- **MINUEE** ÉTHIOPIE  
31/07/2000 > 31/07/2008
- **MINUHA** HAÏTI  
23/09/1993 > 01/06/1996
- **MINUK** KOSOVO  
08/09/1999 > en cours
- **MINUL** LIBÉRIA  
01/10/2003 > en cours
- **MINURCA** CENTRAFRIQUE  
15/04/1998 > 28/02/1999
- **MINURCAT** TCHAD  
15/03/2009 > 31/12/2010
- **MINURSO** MAURITANIE  
01/10/1991 > en cours
- **MINUSIL** SIERRA LEONE  
21/10/1999 > 01/09/2003
- **MINUSTAH** HAÏTI  
01/06/2004 > en cours
- **MIPONUH** HAÏTI  
28/11/1997 > 15/03/2000
- **MIPRENUC** CAMBODGE  
12/11/1991 > 15/03/1992
- **MIRMILLON** LYBIE  
21/09/1984 > 20/11/1984
- **MOBY DICK** ATLANTIQUE  
07/06/2002 > 28/06/2002
- **MONUA** ANGOLA  
07/1997 > 05/1999
- **MONUC**  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
30/11/1999 > 30/06/2010
- **MONUG** GÉORGIE  
24/08/1993 > 15/06/2009
- **MONUIK** KOWEÏT  
09/04/1991 > 17/03/2003
- **MONUSCO** CONGO KINSHASA  
01/07/2010 > en cours
- **MONUSIL** SIERRA LEONE  
13/07/1998 > 21/10/1999
- **MOUSSON** Océan Indien  
01/05/1974 > 01/11/1974
- **MPUE** BOSNIE-HERZÉGOVINE  
01/01/2003 > 30/06/2012
- **MSUE** GEORGIE  
15/09/2008 > en cours
- **MUGE** MER ROUGE  
15/08/1984 > 30/09/1984
- **MURÈNE** GABON  
11/11/1980 > 01/07/1981
- **MURÈNE** CENTRAFRIQUE  
15/04/1998 > 01/03/2001
- **NERÉIDES** GOLFE ARABO-PERSIQUE  
01/08/1988 > 26/05/1989
- **NORDET** MÉDITERRANÉE  
20/11/1986 > 04/12/1986
- **NOROÏT** RWANDA  
04/10/1990 > 01/12/1993
- **NOTOU**  
PAPOUASIE NOUVELLE-GUINÉE  
23/07/1998 > 30/07/1998
- **NOUADIBOU** SÉNÉGAL  
29/04/1989 > 16/05/1989
- **OKOUMÉ** GOLFE DE GUINÉE  
1981 > 1987
- **OKOUMÉ** CONGO  
28/01/1999 > 23/06/2000
- **OLIFANT** LIBAN  
11/06/1982 > 20/08/1986
- **ONUSAL** SALVADOR  
16/08/1991 > 30/04/1995
- **ONUSOM 100** SOMALIE  
20/12/1993 > 15/03/1994
- **ONUSOM 2** SOMALIE  
04/05/1993 > 15/01/1994
- **ONUST** ISRAËL  
01/06/1948 > en cours
- **ORCAELLA** BIRMANIE  
07/05/2008 > 29/05/2008
- **ORIFLAMME** MÉDITERRANÉE  
06/01/1987 > 04/03/1987
- **ORION** Océan Indien  
01/02/1976 > 01/04/1976
- **ORQUE** LIBAN  
21/11/1989 > 06/01/1990
- **ORYX** SOMALIE  
07/12/1992 > 12/04/1993
- **OSIDE** COMORES  
04/12/1989 > 20/12/1989
- **PAMIR** AFGHANISTAN  
02/01/2002 > 31/12/2014
- **PAULINE** HAÏTI  
15/09/1994 > 01/10/1994
- **PÉCARI** LIBAN  
08/12/1998 > 12/02/1999
- **PÉLICAN** CONGO  
17/03/1997 > 01/08/1997
- **PÉROU** PÉROU  
12/06/1970 > 14/07/1970
- **PHÈDRE** MER ROUGE  
30/01/1991 > 01/04/1991
- **PROMÉTHÉE** GOLFE ARABO-PERSIQUE  
01/07/1987 > 16/09/1988
- **PROVIDENCE** LIBÉRIA  
06/06/2003 > 11/06/2003
- **PROXIMA** ARYM  
15/12/2003 > 14/12/2005
- **RAMURE** IRAN  
18/04/1991 > 31/05/1991
- **RECAMP BISSAU** GUINÉE BISSAU  
28/01/1999 > 17/06/1999
- **REQUIN** GABON  
23/05/1990 > 02/06/1990
- **RESOLUTE BEHAVIOUR** CORNE DE L'AFRIQUE  
01/01/2003 > 08/12/2005
- **SAINTONGE** VANUATU  
01/05/1980 > 01/09/1980
- **SALAM** AFGHANISTAN  
01/01/1988 > 01/01/1990
- **SALAMANDRE** MER ROUGE  
10/08/1990 > 30/09/1990
- **SALAMANDRE 1**  
BOSNIE-HERZÉGOVINE  
21/12/1995 > 20/12/1996
- **SALAMANDRE 2**  
BOSNIE-HERZÉGOVINE  
21/12/1996 > 01/12/2004
- **SAMSONNETTE** MADAGASCAR  
20/05/2001 > 14/06/2001
- **SANAA** SOMALIE  
15/11/1992 > 18/11/1992
- **SANGARIS** CENTRAFRIQUE  
05/12/2013 > en cours
- **SANTAL** TIMOR  
16/09/1999 > 07/02/2000
- **SAPHIR** Océan Indien  
01/10/1974 > 03/1975
- **SAPHIR 2** DJIBOUTI  
15/04/1977 > 03/12/1977
- **SARGASSES** GOLFE DE GUINÉE  
1975 > 1979
- **SECOURS TUNISIE** TUNISIE  
11/10/1969 > 06/11/1969
- **SEISME HAÏTI 2010** HAÏTI  
13/01/2010 > 30/09/2010
- **SERVAL** MALI  
11/01/2013 > 13/07/2014
- **SHARP FENCE** MER ADRIATIQUE  
22/11/1992 > 15/06/1993
- **SHARP GUARD** MER ADRIATIQUE  
18/06/1993 > 17/06/1996
- **SHARP VIGILANCE** MER ADRIATIQUE  
11/07/1992 > 22/11/1992
- **SHEBELLE** ÉTHIOPIE  
28/11/1997 > 06/12/1997
- **SILURE** TCHAD  
01/10/1984 > 01/12/1984
- **SIMBLEAU** SIERRA LEONE  
01/05/1992 > 28/05/1992
- **SLOUGHI** SÉNÉGAL  
08/05/2000 > 13/06/2000
- **TACAUD** TCHAD  
18/02/1978 > 01/05/1980
- **TAMOUR** JORDANIE  
09/08/2012 > 27/11/2013
- **TARPAN** ARABIE SAOUDITE  
21/02/2003 > 09/04/2003
- **THALIE** MÉDITERRANÉE  
01/03/1987 > 24/04/1987
- **THÉTIS** Océan Indien  
01/03/1975 > 01/07/1975
- **TOTEM** ÉTHIOPIE  
24/05/1991 > 05/06/1991
- **TRIDENT** KOSOVO  
04/12/1998 > en cours
- **TRIDENT HUMANITAIRE** KOSOVO  
26/03/1999 > 15/08/1999
- **TURQUOISE** RWANDA  
20/06/1994 > 22/08/1994
- **TYROL** AUTRICHE  
24/02/1999 > 28/02/1999
- **UNAVEM III** ANGOLA  
01/03/1995 > 30/06/1997
- **UNCONSMIL** CAMBODGE  
15/05/1994 > 01/05/1995
- **UNITED SHIELD** SOMALIE  
01/01/1995 > 01/03/1995
- **UNMLT** CAMBODGE  
15/11/1993 > 15/05/1994
- **VENTIS** HAÏTI  
18/10/1993 > 02/10/1994
- **VERDIER** BÉNIN  
01/11/1991 > 01/03/1992
- **VERVEINE** RDC  
07/04/1977 > 18/04/1977
- **VOLCAN** RWANDA  
09/02/1993 > 11/02/1993
- **YAMBO** BURUNDI  
01/10/1993 > 01/10/1993
- **ZMAS** ANGOLA  
25/01/1993 > 11/05/1993



Le 3<sup>e</sup> escadron du peloton de reconnaissance et d'intervention anti-aérien (PRACI) du 4<sup>e</sup> RCH du Groupement Tactique Vercors, en contrôle de zone en VBL, dans la région de l'Ardra des foghiss, lors de l'opération JOPASSIS au Mali, le 3 mai 2014. © JB Tabone / Armée de Terre